

---

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

16<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du mardi 18 mai 1993**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 313).
2. **Décès d'un ancien sénateur** (p. 313).
3. **Candidatures à un organisme extraparlamentaire** (p. 313).
4. **Aménagement du territoire.** – Débat d'orientation sur une déclaration du Gouvernement (p. 313).

M. le président.

MM. Edouard Balladur, Premier ministre ; Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ; Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales ; Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques.

### PRÉSIDENCE DE M. ROGER CHINAUD

MM. Félix Leyzour, Jean-Pierre Fourcade, Henri Collard, Gérard Larcher, Jean Cluzel, Aubert Garcia.

5. **Nomination de membres d'un organisme extraparlamentaire** (p. 333).

*Suspension et reprise de la séance* (p. 333)

### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

6. **Aménagement du territoire.** – Suite d'un débat d'orientation sur une déclaration du Gouvernement (p. 333).

Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Pierre-Christian Taïtinger, Georges Mouly, François Gerbaud, Claude Belot, Marcel Bony, Ivan Renar, Joël Bourdin, Paul Girod, Jean-Paul Delevoye, André Egu, Gérard Delfau.

Renvoi de la suite de la discussion.

7. **Dépôt de propositions de loi** (p. 350).
8. **Retrait d'une proposition de loi** (p. 350).
9. **Dépôt de propositions d'actes communautaires** (p. 351).
10. **Ordre du jour** (p. 351).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à dix-sept heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

## DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

**M. le président.** J'ai le regret de vous faire part du décès, survenu le 12 mai 1993, de notre ancien collègue Armand Ohlen, qui fut sénateur de Nouvelle-Calédonie de 1955 à 1959.

3

## CANDIDATURES À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** Je rappelle que M. le Premier ministre a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de ses deux représentants, un titulaire et un suppléant, au sein du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

La commission des affaires économiques et du Plan propose la candidature de M. Philippe François comme membre titulaire et de M. Charles-Edmond Lenglet comme membre suppléant.

Ces deux candidatures ont été affichées. Elles seront ratifiées s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration du délai d'une heure.

4

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Débat d'orientation sur une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat d'orientation sur l'aménagement du territoire.

Mes chers collègues, nous engageons un débat important. A cette occasion, je voudrais saluer la présence dans notre hémicycle de trois ministres : M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, ainsi que M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

Je tiens aussi à vous remercier, monsieur le Premier ministre, d'avoir accepté d'ouvrir ce débat pour bien montrer l'importance que le Gouvernement attache à l'aménagement du territoire.

Vos premiers discours, en particulier celui que vous avez prononcé devant la Haute Assemblée, auguraient bien la suite à cet égard. Vous avez déjà pris quelques mesures qui vont dans le bon sens.

Le débat sur l'aménagement du territoire est capital pour assurer l'équilibre de notre pays, permettre la convivialité et redonner l'espoir, notamment dans le monde rural. Bien entendu, il ne se pose pas en termes d'opposition entre la capitale et le reste du territoire. Il s'agit, au contraire, d'une démarche complémentaire. La France a besoin de Paris, Paris a besoin de la France. Tel est l'esprit dans lequel nous devons engager ce débat.

Sans plus tarder, monsieur le Premier ministre, je vous donne la parole. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. Edouard Balladur, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il m'a semblé naturel et indispensable de répondre à votre souhait d'engager au Sénat un débat sur l'aménagement du territoire.

J'avais évoqué la nécessité d'une nouvelle politique d'aménagement de l'espace lors de mon intervention, ici même, le 15 avril dernier.

La politique d'aménagement du territoire mise en œuvre depuis plus de trente ans a été ambitieuse, originale et efficace. Mais nous devons reconnaître que, au fil des ans, elle s'est essoufflée.

Depuis plusieurs années, le tissu social, l'occupation du territoire et l'économie évoluent dans le même sens : l'urbanisation se développe, les campagnes se vident. Dans le même temps, la désindustrialisation a frappé de plein fouet plusieurs régions et la concentration des centres de décision en Ile-de-France s'est accrue.

Le déséquilibre entre les régions riches et les régions pauvres s'est accentué.

La décentralisation et la construction européenne ont introduit de nouveaux acteurs au côté de l'Etat sans que celui-ci en ait toujours tiré toutes les conséquences. Si les capacités financières d'intervention se sont globalement accrues, leur cohérence d'ensemble n'a pas été obtenue.

Parallèlement, l'Etat a concentré son intervention pour contenir les crises industrielles, mais, du même coup, il a largement perdu de vue les objectifs à long terme.

Un renouveau de la politique d'aménagement du territoire est donc urgent. Je l'ai souhaité dès la formation du Gouvernement au sein duquel MM. Pasqua et Hoeffel, tous deux anciens sénateurs, travailleront tout particulièrement en ce sens.

L'égalité des citoyens dans l'accès aux services publics doit être retrouvée. Il s'agit de restaurer, dans les faits, un principe républicain.

Plus les décisions seront différées, plus leur coût, aussi bien social que financier, sera élevé.

Enfin, l'amélioration de la qualité de vie de la population est devenue une attente clairement exprimée. Notre politique d'aménagement du territoire comme notre croissance doivent être plus respectueuses de l'environnement. Les programmes de logement et d'infrastructures prennent en compte ce souci : c'est de la qualité de vie des citoyens, là où ils habitent, où ils travaillent et où ils se distraient que dépend, pour beaucoup, le succès de l'action en faveur de l'équilibre du pays.

La politique d'aménagement du territoire qui a contribué à forger la France d'aujourd'hui doit donc redevenir vigoureuse. Elle pourra ainsi contribuer à développer un nouvel exemple français, si elle traduit une plus grande solidarité et une meilleure harmonie entre les Français.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement s'est fixé deux objectifs en matière d'aménagement du territoire.

Le premier vise à concevoir le développement équilibré de la France de demain.

En cette fin de siècle, des événements majeurs, de nature économique, politique et technique, modifient la répartition des hommes dans l'espace et des activités au service de notre pays. Citons les transports à grande vitesse pour les hommes et les marchandises, la liaison fixe transmanche, mais aussi la transmission en temps réel des sons et des images, le marché unique, l'ouverture de l'Europe à l'Est et la part croissante des services dans l'activité économique.

Une nouvelle géographie du continent européen s'élabore. Quelle y sera la place de la France ?

Trois défis sont à relever. D'abord, il s'agit d'éviter l'affaiblissement des façades atlantique et méditerranéenne face à un centre de gravité que l'histoire récente rend plus continental. Ensuite, il faut maintenir la cohésion nationale en évitant que le lien entre la capitale et les régions frontalières ne se distende à l'excès. Enfin, il faut atténuer le contraste devenu excessif entre les zones dépeuplées et les surconcentrations urbaines.

Le second objectif tend à apporter des réponses aux problèmes immédiats.

La revitalisation du monde rural est urgente pour l'épanouissement des activités aussi bien agricoles qu'industrielles et tertiaires. Des mesures d'urgence ont été prises, certaines à titre conservatoire. D'autres doivent suivre.

Une meilleure répartition de l'intelligence nationale, si je puis dire, constitue le socle d'une meilleure répartition humaine et économique. Des mesures ont été prises en matière d'enseignement supérieur et dans le fonctionnement des services publics. Cette politique doit être menée vigoureusement.

Mettre dès que possible en cohérence les réseaux de communication avec un maillage urbain renouvelé conditionne également toute politique à long terme.

Enfin, maîtriser l'évolution de l'Ile-de-France et prendre mieux en considération l'outre-mer dans la politique d'aménagement du territoire sont aussi deux préoccupations du Gouvernement.

Avoir à définir de façon concomitante une politique à long terme et des objectifs à brève échéance témoigne du fait que la France a besoin, dans l'aménagement de son territoire, non seulement d'une adaptation, mais aussi et peut-être surtout d'un nouveau souffle.

Cette nouvelle politique suppose une clarification institutionnelle.

Le partage des rôles entre les acteurs de l'aménagement du territoire que sont l'Etat, les collectivités locales et la Communauté européenne n'est pas clairement établi. Cela se traduit par des procédures dont la complexité nuit à l'efficacité.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Edouard Balladur, Premier ministre.** Cela se traduit également par un affaiblissement relatif de chacun des partenaires. Cela se traduit, enfin, par l'opacité de l'action et par l'absence d'un cadre de référence compréhensible par le citoyen.

Le respect des lois de décentralisation et de l'esprit qui a présidé à leur adoption, la primauté de l'Etat dans la conduite d'une politique nationale d'aménagement du territoire, tels sont les deux principes essentiels à partir desquels une clarification institutionnelle mérite d'être recherchée.

L'élaboration d'un dispositif d'évaluation complèterait utilement cette clarification.

La politique d'aménagement du territoire que je souhaite n'atteindra son plein effet que si elle est partagée, relayée par l'ensemble des acteurs et que si ceux-ci développent des actions complémentaires. Elle suppose donc une très large concertation, tant au niveau national qu'à l'intérieur des régions. Le Gouvernement veut être à l'écoute. C'est aussi tout particulièrement le souhait de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Définir des objectifs ambitieux et un cadre d'action clair repose sur un échange préalable. Cet échange doit être organisé. Je suis persuadé qu'il sera serein et fructueux.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité l'ouverture d'un grand débat ; il s'agit de préparer la France à entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Il revenait bien sûr au Sénat, représentant naturel des collectivités territoriales, de prendre le premier l'initiative, afin d'engager, dès le début de cette législature, un débat de fond sur l'aménagement du territoire.

Des membres éminents de la Haute Assemblée, ainsi que cette dernière, dans son entier, ont prouvé un intérêt marqué pour ce sujet. Que les rapports de plusieurs d'entre vous servent à présent de référence n'est qu'un signe parmi d'autres, mesdames, messieurs les sénateurs, de la qualité de vos réflexions.

J'attends donc beaucoup du débat qui s'ouvre aujourd'hui.

Une France plus juste, plus dynamique, plus forte et plus cohérente, voilà ce vers quoi doit tendre la nouvelle politique d'aménagement du territoire.

Mettons à son service l'imagination et la volonté qui permettront à une France aujourd'hui inquiète de devenir confiante et rassemblée dans l'effort. *(Très bien ! et vifs applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat. *(Applaudissements sur les mêmes travées.)*

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est pour moi - vous le comprenez aisément - un grand honneur et un grand sujet de satisfaction que d'engager aujourd'hui, ici, au Sénat, le grand débat national sur l'aménagement du territoire.

C'est aussi un plaisir, puisque j'ai à mes côtés M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Autant dire qu'entre le Sénat et nous-mêmes, ainsi que l'a clairement exprimé M. le Premier ministre, c'est un travail de toujours qui trouve aujourd'hui sa consécration.

Nous savons, en effet, que votre assemblée – permettez-moi de dire, pour cette fois encore, notre assemblée – par ses réflexions, par ses travaux et par ses propositions, est prête depuis longtemps à ce débat. Le Gouvernement, ainsi que l'indiquait M. le Premier ministre, attend donc beaucoup de ces deux journées.

Quelques jours après le débat d'orientation sur la ville qui a eu lieu à l'Assemblée nationale, le dialogue qui s'instaure aujourd'hui avec le Sénat témoigne d'abord de la volonté du Gouvernement d'associer étroitement le Parlement tout entier à la définition et à la mise en œuvre d'une politique dont l'objectif est de réconcilier la France avec elle-même.

Tel est bien mon sentiment, aujourd'hui, et l'état d'esprit dans lequel j'aborde les fonctions qui m'ont été confiées par M. le Premier ministre.

En réunissant, pour la première fois, l'intérieur, qui est l'un des quatre ministères d'origine de la France moderne, celle qui a succédé à la France féodale, et l'aménagement du territoire, qui est l'un des apports essentiels de la République nouvelle voulue par le général de Gaulle, le Gouvernement indique clairement la voie dans laquelle il entend s'engager.

Il s'agit de rétablir l'unité nationale, principe républicain de valeur constitutionnelle.

Il s'agit tout simplement de restaurer la cohésion de notre pays après des années et des années d'une dérive qui a peu à peu distendu les liens fondamentaux qui unissent les Français entre eux. C'est si vrai qu'il ne paraît pas exagéré d'affirmer que les valeurs mêmes de la République sont aujourd'hui mises à mal par une évolution qui bafoue de plus en plus le principe d'égalité devant la loi, comme elle ignore l'accès égal des citoyens à l'emploi, à la sécurité, à l'instruction, à la formation et à la culture, que leur reconnaît cependant notre Constitution.

Cette évolution, vous la connaissez, mesdames, messieurs les sénateurs. Vous la vivez dans les régions et les départements dont vous êtes les élus. La crise économique que nous traversons en aggrave les effets, accentue les déséquilibres entre les régions, rend plus apparente encore la véritable fracture qui coupe en deux notre pays et qui passe à travers les territoires, les professions et les générations elles-mêmes.

Le chômage et l'exclusion d'une part croissante de notre population en sont les symptômes les plus criants pour nos concitoyens. La désertification de territoires entiers et, dans le même temps, l'apparition de véritables ghettos urbains en sont la traduction physique la plus grave pour l'avenir – vous le savez mieux que personne. L'insécurité croissante en est la conséquence directe.

Voilà pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, le Gouvernement a voulu prendre, avec votre concours, l'exacte mesure du phénomène qui menace la communauté nationale et il a décidé d'agir à la fois sur les causes et sur les effets. C'est là une grande ambition, car il s'agit de revenir sur des années et des années d'erreurs et d'impuissance.

Notre pays a en effet trop souffert, et depuis trop longtemps, de l'abandon de toute vision d'ensemble de son avenir, de l'absence de toute conception, dans le temps comme dans l'espace, du développement économique, social et culturel de la nation et, partant, de la place des hommes, des entreprises, des métiers, des générations et des territoires qui les réunissent.

Notre pays a ainsi subi, sans la comprendre et sans la maîtriser, une évolution qui peut directement conduire à son éclatement et à l'affrontement entre eux de Français qui n'auraient plus la moindre perception de leur intérêt commun.

**MM. Jacques Sourdille et Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat.** Il ne s'agit pas là d'une vision pessimiste des choses. Chacun a bien senti, dans la période que nous venons de traverser, la montée des égoïsmes, la tentation du « chacun pour soi », l'émergence de l'individualisme-roi.

La France, me semble-t-il, est revenue depuis peu à un sentiment plus collectif de son destin et les Français font preuve, depuis les dernières élections législatives, d'une solidarité nouvelle (*Murmures sur les travées socialistes*), qui augure bien de l'issue du débat que nous entreprenons ensemble.

Mais nous ne sommes pas les seuls à connaître ces interrogations de fond sur notre avenir. L'Allemagne, pour ne citer qu'elle, a entamé un autre débat, de même importance, sur sa réunification, ses ambitions et ses contraintes.

Comme elle, il nous faudra aller jusqu'au bout de nos remises en cause. L'avenir de la France, ainsi que celui de la construction européenne d'ailleurs, en dépend. Tel est l'objet du débat qui débute aujourd'hui, car il s'agit bien, chez nous aussi, d'une réunification.

Depuis de nombreuses années, le tissu social, l'occupation du territoire et l'économie évoluent dans le même sens.

Ainsi, l'urbanisation se développe, tandis que les campagnes se vident au profit de banlieues de plus en plus peuplées. Dans le même temps, la désindustrialisation frappe de plein fouet de nombreuses régions françaises et le nombre d'emplois tertiaires est devenu trois fois supérieur au nombre d'emplois industriels, aggravant la concentration des centres de décision en Ile-de-France.

Comment ne pas souligner l'évolution intolérable subie par de trop nombreuses régions, qui manquent totalement des moyens nécessaires pour inverser le lent phénomène de désertification de leur territoire ?

**M. Roland Courteau.** C'est vrai !

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat.** L'évolution de l'économie rurale, laissant des départements entiers à l'écart des grands axes de circulation, conduit à une baisse et à un vieillissement de la population, à une réduction de l'activité économique dans une grande partie des départements français, au « profit », si l'on ose dire, d'un développement urbain de moins en moins maîtrisé.

La carte de la France de l'an 2000 se dessine ainsi progressivement sous nos yeux. Elle fait apparaître un nombre croissant de cantons considérés comme très fragiles ; elle montre, au travers du dernier recensement, une poursuite du dépeuplement des régions les moins riches en hommes et, à l'inverse, une reprise de la croissance en Ile-de-France, une augmentation de la croissance des régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et, plus généralement, des régions les plus peuplées et des villes de plus de 200 000 habitants.

Nos campagnes se meurent et leur agonie risque d'entraîner avec elles la chute de notre pays tout entier. Nos agriculteurs, hier enviés et fiers de leur profession, se heurtent à des problèmes dramatiques, encore aggravés par les conséquences désastreuses d'une conception erronée de la construction européenne.

Le dernier phénomène, et non des moindres, est la situation dans laquelle se trouvent de nombreux grands ensembles de nos banlieues, la concentration des emplois et des habitants à la périphérie des grandes villes : 80 p. 100 de la population occupent aujourd'hui 20 p. 100 du territoire et le progrès que signifiait la vie en ville a cédé place à la dure réalité des banlieues. Si rien n'est fait, ce sera bientôt 90 p. 100 de la population sur 10 p. 100 du territoire ! Les problèmes que nous connaissons aujourd'hui apparaîtront alors comme d'aimables prémices.

A cette évolution, nul pays n'a échappé. Mais il y a eu, en France, deux facteurs d'accélération de ce processus, que notre pays n'a pas su maîtriser : la décentralisation et l'intégration européenne.

Entre ces deux tendances centrifuges, l'Etat s'est révélé incapable de redéfinir une politique d'aménagement et d'équilibrage à l'échelle du territoire. Il a démissionné, purement et simplement, laissant se distendre chaque jour davantage le tissu national.

Il nous faut réinventer cet échelon national, non par nostalgie, mais parce qu'il nous semble, toujours et encore, le seul qui permette l'arbitrage entre les égoïsmes, entre les intérêts particuliers, comme entre toutes les concurrences et toutes les surenchères. C'est un arbitrage par la démocratie, dont l'actualité nous démontre chaque jour qu'il est le seul acceptable par les peuples.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, l'enjeu considérable du débat que nous allons engager. Il s'agit, ni plus ni moins, de réinstaller le développement de la France sur l'ensemble de son territoire.

Il s'agit tout simplement de faire coïncider son avenir et sa géographie.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat.** Telle est notre conception de la France. Il nous faut inverser l'évolution que nous subissons et partir - l'expression est désormais entrée dans tous les esprits - à la « reconquête » de notre territoire.

Il nous faut trouver un autre équilibre entre Paris et la province, entre les régions riches et les régions pauvres, entre la ville et l'espace rural, entre toutes les villes et tous les espaces ruraux.

Il nous faut inventer la France du XXI<sup>e</sup> siècle, une France qui aura su maîtriser la concentration urbaine, revitaliser l'ensemble de son territoire, le restructurer autour d'une véritable vision de son développement, dans le temps comme dans l'espace.

Nul doute qu'elle aura ainsi, dans le même temps, revitalisé et rénové sa démocratie comme sa vie politique et sociale.

La France dispose, pour ce faire, de nombreux atouts, même si les mouvements de fond possèdent une très forte inertie, même s'il faut du temps et des efforts pour les corriger. Face au risque qui nous menace, sachons les utiliser pour reconstruire l'unité de la nation et, par voie de conséquence, retrouver la solidarité entre tous les Français.

En effet, la France est, en Europe, le seul pays qui possède à la fois un territoire presque totalement accessible en toutes saisons et, sur toute son étendue, une faible densité de population et une situation au carrefour des mouvements prévisibles du développement.

La construction européenne ne peut que nous inciter à accélérer notre réflexion et nos choix. Historiquement, économiquement, culturellement et géographiquement, l'Europe a connu et connaît trois dimensions : méditerranéenne, continentale et atlantique. La France est le seul pays de la Communauté européenne à avoir été et à être toujours partie prenante des trois.

Redonner à l'Europe cette triple perspective est sans doute l'une de nos principales responsabilités et l'un de nos meilleurs atouts. La reconquête du territoire s'inscrit ainsi dans un grand dessein : en inversant les processus de désertification et de surconcentration sur notre propre sol, nous enrichirons et nous rééquilibrerons une construction européenne pour le moment beaucoup trop continentale.

Il existe un autre objectif, hors duquel la compétitivité, les performances ou tout autre concept de puissance ne seraient

que statues aux pieds d'argile : retrouver et garantir les solidarités entre les diverses composantes de la société française. Notre place et notre rôle en Europe en dépendent, de même que notre identité future.

Fondée sur la reconnaissance des personnes et non des groupes ou des communautés, cette conception fait partie intégrante de l'histoire du peuple français.

Nos lois et nos mœurs en découlent. On ne peut en changer par hasard ou par faiblesse sans réfléchir aux conséquences sur nos équilibres, notamment politiques. De ce point de vue, la formation de ghettos plus ou moins ethniques est déjà une alerte sérieuse face à la fragilité des grands ensembles urbains. La désertification rurale laissant ouverts de vastes espaces de notre pays comporte un risque tout aussi préoccupant à mes yeux.

**MM. Philippe François et Jean-Paul Delevoye.** Tout à fait !

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat.** Voilà pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, ce débat sur l'aménagement du territoire est, en fait, un débat sur la société française dans son ensemble, sur ses solidarités, sur ses libertés et sur ses valeurs. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

C'est également un débat sur la construction européenne, tant sont désormais imbriqués nos décisions et nos moyens d'action.

C'est un débat sur le rôle de l'Etat et sur les responsabilités des collectivités locales et territoriales.

C'est bien le grand débat national dont la France a malheureusement fait l'économie depuis qu'elle est sortie de son histoire de puissance impériale pour essayer de bâtir, avec les autres vieilles nations européennes, un espace commun de liberté, de sécurité et de prospérité.

Ce débat, mesdames, messieurs les sénateurs, nous en connaissons l'objectif : réconcilier la France avec elle-même. Nous en discernons le contenu : M. le Premier ministre l'a largement évoqué et M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire en délimitera précisément les options.

Le rôle de l'Etat et les responsabilités des collectivités, qu'il convient de clarifier ; l'organisation des compétences et la répartition des moyens financiers ; la recherche d'une solidarité effective entre toutes les collectivités ; l'affirmation, à l'échelle de la nation comme à celle de la Communauté européenne, d'une programmation, dans l'espace et dans le temps, de tous les moyens du développement et non plus seulement de ceux de la solidarité. Tels sont les principaux chapitres de ce grand débat.

J'aimerais, pour ma part, dans le droit-fil de ce que vous a indiqué M. le Premier ministre, conclure cet exposé introductif en insistant sur la méthode que nous comptons utiliser.

Le débat qui s'engage aujourd'hui se poursuivra, étape après étape, dans tout le pays.

**M. Louis Souvet.** Très bien !

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat.** Après le débat du Sénat, un comité interministériel d'aménagement du territoire fera la synthèse de ces travaux, en même temps qu'il aura à fixer les modalités du débat national. Il prendra un certain nombre de mesures destinées à concrétiser sans délai cette priorité aux yeux des citoyens.

Le Conseil économique et social sera ensuite associé au débat. Il a un rôle essentiel à jouer et, dans mon esprit, il doit en être un acteur de premier plan. Il y va de l'implication de tout le tissu économique, socioprofessionnel, social, associatif et culturel dans l'avenir de la nation.

**M. Roger Chinaud.** Très bien !

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat.** Chaque région française doit ensuite contribuer à cette grande ambition nationale. Chacune dispose de nombreux éléments lui permettant d'analyser ses points forts, ses handicaps, de préciser ses perspectives et ses projets.

A ce titre, les préfets de région auront la responsabilité de la concertation avec les régions, en charge, de par la loi de 1982, d'une compétence éminente dans ce domaine, mais aussi avec les conseils économiques et sociaux régionaux, les conseils généraux, les communes de plus de 10 000 habitants et les associations départementales de maires.

Ce débat permettra à tous de se prononcer sur un projet de société et sur sa finalité.

Nous harmoniserons, ensuite, chacune de ces ambitions légitimes pour adopter une vision cohérente de l'ensemble du pays, en gommant les contradictions et les incohérences, en créant de véritables stratégies de développement de toutes les régions françaises.

Ce projet sera examiné, débattu, complété par chacun. Alors, le moment venu, toutes les espérances des citoyens se retrouveront au service d'une grande volonté nationale, au service du renouveau de notre pays, au service d'une seule et même ambition.

Seule cette adhésion complète des Français peut permettre d'atteindre les objectifs que se fixe l'Etat. Rien ne peut s'accomplir sans leur concours.

La reconquête du territoire ne peut procéder que de la volonté collective, c'est-à-dire qu'elle doit être la synthèse des choix personnels de tous les citoyens de ce pays.

A l'issue de ce débat, une loi d'orientation du territoire, véritable schéma de notre pays à vingt ans, sera soumise au Parlement.

Assurer à terme l'unité et la cohésion de la société française ne peut, en effet, se limiter à une série de mesures, si urgentes, nécessaires et pertinentes soient-elles.

C'est un projet qui, à l'évidence, marquera plusieurs générations. Il nécessitera un programme exceptionnel d'investissement à long terme, comparable à l'effort national de reconstruction des années d'après-guerre.

Un tel programme d'investissement s'inscrit dans une vision globale de l'avenir de la France. Il doit donc prendre sa vraie dimension politique en s'appuyant sur une loi d'envergure, qui doit permettre non seulement d'assurer l'unité de la nation, en introduisant une continuité de développement entre, d'une part, les villes et les campagnes et, d'autre part, la France dans son ensemble et ses voisins, mais encore d'améliorer la compétitivité de notre pays, en favorisant la diffusion des activités en expansion et un nouveau partage des fonctions économiques et des services entre les villes de différentes tailles, comme entre les citadins et les ruraux.

Dans ce cadre, elle doit permettre un retour à l'emploi d'un nombre significatif de Français en mesure de participer librement à une meilleure occupation du territoire.

Elle garantira, enfin, la cohérence de l'action publique en fournissant à tous les acteurs un véritable cadre de référence. Elle ouvrira, ainsi, un champ plus large aux ambitions des Français.

Ce projet reposera d'abord sur des mesures positives, auxquelles l'Etat devra associer non seulement les collectivités locales et les entreprises mais aussi les citoyens. Seul le sentiment d'appartenir de nouveau à une société en construction peut susciter l'espoir, la confiance et l'ambition collective nécessaires pour engager durablement le pays dans cette action.

Le Gouvernement attend de vous, mesdames, messieurs les sénateurs, que vous vous engagiez résolument dans cette voie et que vous ouvriez le chemin à tous les autres acteurs de la vie politique, économique et sociale.

C'est la France de demain qu'il vous faut aujourd'hui ébaucher. Les lois de décentralisation des années quatre-vingt ont eu pour objet de rapprocher les citoyens et les instances de décision de la vie locale et régionale.

**M. Roland Courteau.** Très bien !

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat.** La loi d'orientation du territoire, grande entreprise des années quatre-vingt-dix, est un enjeu d'une tout autre dimension, puisqu'il ne s'agit plus seulement de mieux répartir les pouvoirs ni de les rapprocher du citoyen, mais de faire partager le progrès et la prospérité à tous les Français, après les avoir tous appelés à l'effort de redressement national. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce n'est pas sans émotion que je reprends la parole devant le Sénat. Je suis heureux de le faire, aujourd'hui, sur un thème fondamental pour l'avenir de notre pays, après M. le Premier ministre et M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui ont défini les orientations générales d'une politique volontariste d'aménagement du territoire.

L'unité de la France a longtemps été assurée par l'équilibre entre une grande diversité des régions et la centralisation parisienne.

Cependant, l'accentuation récente des disparités, favorisée par l'absence de politique d'aménagement du territoire, est ressentie aujourd'hui comme insupportable.

La campagne pour le traité de Maastricht a révélé une coupure profonde entre des régions ouvertes sur l'extérieur, qui croient en l'avenir, et des régions qui s'estiment abandonnées à leur sort.

Il est urgent de lutter contre le sentiment largement répandu de frustration et d'inégalité des chances. L'aménagement du territoire est plus que jamais un impératif de compétitivité, de complémentarité et de solidarité.

L'un des paradoxes de la situation actuelle est la dissociation du couple décentralisation-aménagement du territoire. En effet, depuis plusieurs décennies, et surtout depuis dix ans, la décentralisation institutionnelle progresse. L'accroissement du pouvoir des élus, le transfert de compétences de l'Etat vers les régions, les départements et les communes, le renforcement de la déconcentration et une tendance vers une meilleure répartition des décisions politiques et administratives entre Paris et la province sont autant de signes concrets de la décentralisation, d'une décentralisation qui doit cependant être clarifiée et approfondie.

Mais, derrière cette façade institutionnelle, le processus de concentration des centres de décision vers la région parisienne s'est régulièrement poursuivi...

**M. René Rognon.** Très bien !

**M. Daniel Hoeffel, ministre délégué.** ... dans les domaines économique, financier, culturel et de recherche, vidant ainsi nombre de nos régions de leur substance.

Les restructurations et les concentrations dans les secteurs industriels et tertiaires, publics et privés, ont appauvri le tissu régional et contribué à accroître les déséquilibres économiques et sociaux.

Les délocalisations d'emplois de la province vers l'Ile-de-France, bien rarement évoquées, ont atteint une ampleur

considérable ; les délocalisations dans le sens Paris-province, qui suscitent parfois, elles, de vives réactions, ne représentent qu'une infime proportion de ce mouvement continu et de grande ampleur que nous avons connu en sens inverse.

Nous devons reconnaître que l'Etat a favorisé cette évolution, ne serait-ce qu'à travers sa politique d'infrastructures de communication. Le réseau autoroutier l'atteste, et le réseau TGV en étoile, qui se crée à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, est le reflet fidèle du réseau de chemin de fer français du XIX<sup>e</sup> siècle.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Daniel Hoeffel, ministre délégué.** Tout converge vers Paris ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, des républicains et indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Bâtir un territoire structuré et équilibré suppose, dans ces conditions, qu'une volonté politique suffisamment forte intervienne pour inverser ces tendances. Il s'agit, à la fois, de rétablir des équilibres internes à l'hexagone et de veiller à améliorer la compétitivité du territoire national dans le cadre européen.

**M. Louis Jung.** Très bien !

**M. Daniel Hoeffel, ministre délégué.** La première mission suppose une complémentarité entre le monde urbain et le monde rural. Elle passe par la capacité de pôles urbains répartis sur tout le territoire d'équilibrer ce que la région parisienne peut avoir comme poids excessif, mais aussi – tant il est vrai que ces phénomènes de concentration se rencontrent dans la plupart de nos régions – d'entraîner dans chaque région le développement de la zone environnante.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Daniel Hoeffel, ministre délégué.** Cela suppose aussi l'existence dans les zones rurales d'un réseau de villes moyennes et de bourgs susceptibles, grâce à des services de qualité, de préserver ou de ramener la vie dans les secteurs durement frappés par le déclin de l'activité agricole.

A cet égard, tout ce qui peut encourager et stimuler l'investissement dans les PME-PMI en milieu rural est essentiel. (*Très bien ! sur de nombreuses travées.*)

La deuxième mission, celle qui consiste à rendre la France plus compétitive dans le cadre européen, doit nous conduire à penser qu'une meilleure complémentarité et une plus grande solidarité sur le territoire national ne doivent pas être synonymes de nivellement et d'égalitarisme.

Certaines régions, certaines villes qui jouissent d'atouts exceptionnels et qui sont susceptibles de soutenir la comparaison et la concurrence avec d'autres pôles européens doivent disposer, à cet effet, des moyens nécessaires. Ce n'est pas en affaiblissant les plus forts que l'on renforcera les plus faibles.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Daniel Hoeffel, ministre délégué.** Une meilleure solidarité peut s'exprimer sans que cela soit le cas. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et des républicains et indépendants.*)

**MM. Gérard Larcher et Philippe François.** Très bien !

**M. Daniel Hoeffel, ministre délégué.** Paris doit jouer un rôle privilégié. La capitale tient en effet une place incomparable en Europe et dans le monde, mais l'hypertrophie et la congestion ne constituent pas nécessairement les atouts les meilleurs pour la mission qui lui incombe à ces niveaux.

De même, quelques autres pôles urbains, quelques régions fortes et nos régions frontalières ont une place à tenir

et une compétition à soutenir face aux régions et aux villes européennes les plus dynamiques.

C'est à travers leur aptitude à le faire que la France tout entière sera à même de jouer en Europe un rôle moteur. Cela suppose une volonté politique forte et une complémentarité de l'action de tous les partenaires.

L'Etat, d'abord, doit définir le cadre général dans lequel s'inscrit l'aménagement de chaque partie du territoire, agir en faveur d'une meilleure répartition des équipements, comme les universités ou les centres de recherche, mener une politique d'infrastructures, notamment de communication transversale, dans laquelle le TGV – équipement tellement structurant, nous l'avons constaté ce matin – a un rôle essentiel à jouer, mais aussi exercer sa mission de solidarité en fixant les modes de calcul appropriés des dotations accordées et des modulations à prévoir.

Aux collectivités locales, ensuite, il appartient de concrétiser et de compléter, dans leurs secteurs respectifs, les orientations de la politique nationale d'aménagement du territoire.

Les régions ont, à cet égard, une compétence naturelle.

Les départements ont une mission de coordination et de mise en œuvre de moyens pour le développement local.

Les villes et les autres communes, quant à elles, doivent veiller notamment, grâce à une coopération intercommunale active et non frileuse, à la cohérence des actions qui leur incombent.

Enfin, il y a l'action des services publics et des entreprises, car la mise en œuvre de l'aménagement du territoire suppose que les uns et les autres apportent leur contribution. Toutes les orientations mises en œuvre par l'Etat, tous les efforts des collectivités locales ne suffiront pas si des services publics de qualité n'irriguent pas tout notre territoire et si les entreprises ne consentent pas à maintenir ou à faire revenir en province des sièges sociaux, des directions commerciales, financières ou du personnel.

Cela suppose que les entreprises trouvent dans leur lieu d'implantation un environnement économique, social, éducatif, culturel propice à l'épanouissement des hommes et de leurs familles. Et, à l'heure des techniques modernes de communication, elles peuvent trouver, hors des mégapoles, plus de moyens de s'épanouir et d'être efficaces qu'il y a une vingtaine d'années.

Un de nos politologues analysait, au début de l'année, les peurs françaises, des peurs qui ne sont pas étonnantes dans le contexte général de crise qui caractérise la situation mondiale et à laquelle nos pays occidentaux n'échappent pas. Face à de tels sentiments, nous avons le devoir non pas de nous résigner, mais de réagir et, surtout, de ne pas prendre prétexte des contraintes budgétaires considérables pour rester passifs.

Une politique volontariste d'aménagement du territoire est incontestablement une des réponses que nous pouvons et que nous entendons apporter au défi formidable qui nous est lancé. Vos propositions, vos suggestions seront à cet égard essentielles pour nous renforcer dans nos orientations et nous conforter dans notre volonté d'agir. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, des républicains et indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan et président de la mission commune d'information chargée d'étudier les problèmes de l'aménagement du territoire et de définir les éléments d'une politique de reconquête de l'espace rural et urbain.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre,

mes chers collègues, en organisant aussi rapidement un débat sur l'aménagement du territoire, alors que d'innombrables préoccupations le sollicitent, le Gouvernement marque la considération qu'il porte au Sénat. Ce n'est un secret pour personne, en effet, et sûrement pas pour vous, messieurs les ministres, qui avez si longtemps et si brillamment siégé sur nos bancs, que l'aménagement du territoire est, depuis toujours, pour notre assemblée, une vive et constante préoccupation. Que le Gouvernement soit donc remercié d'en avoir tenu compte.

Mais, au-delà de la courtoisie, l'organisation de ce débat souligne la volonté exprimée par le Gouvernement de faire de l'aménagement du territoire l'une de ses priorités, l'un des principaux axes de sa politique. M. le Premier ministre l'avait affirmé ici même le 8 avril dernier, il vient de le refaire voilà quelques instants. Vous l'avez vous-même, monsieur le ministre d'Etat, confirmé dans votre intervention devant les préfets le 26 avril, comme vous venez de le faire clairement, fortement et, m'a-t-il semblé, solennellement devant nous.

Plusieurs décisions ont d'ores et déjà traduit cette détermination dans les faits : le gel des implantations de grandes surfaces et des fermetures de services publics, la poursuite des délocalisations, la modulation de l'effort de l'Etat dans les contrats de plan en fonction de la richesse des régions.

Notre débat s'ouvre donc sous d'encourageants auspices. Mais la route qui conduit à la résurrection d'une politique d'aménagement du territoire digne de ce nom sera longue, tant elle est semée d'obstacles difficiles à surmonter.

En parlant de résurrection, j'exagère à peine, et je n'accuse personne. Des circonstances, familières à tous, expliquent l'abandon de fait de l'aménagement du territoire. La crise industrielle, le chômage, la décentralisation, l'ouverture des frontières ont bouleversé les priorités, multiplié les acteurs, élargi les horizons.

La DATAR a poursuivi son travail avec intelligence et conviction. Mais ses moyens ont fondu et ses pouvoirs se sont étioyés. Elle n'a pu ni enrayer la surconcentration et la « banlieurisation » de l'espace urbain, ni lutter avec efficacité contre la dévitalisation et la désertification de l'espace rural. Ces deux maladies, la France a, aujourd'hui, le devoir de les éradiquer, si elle veut reconquérir son territoire.

Reconquête, monsieur le ministre d'Etat, c'est le mot que, dans un ouvrage paru il y a quelques mois et dans votre intervention d'aujourd'hui, vous avez utilisé. C'est aussi, depuis longtemps, le nôtre, celui qui définit le mieux, je crois, l'ambition de l'immense majorité des élus de ce pays.

Or il n'y a pas de conquête victorieuse sans une stratégie clairement définie. C'est par là qu'il faut commencer, en sachant - M. le ministre d'Etat et M. le ministre viennent de nous le rappeler - qu'à l'heure de l'Europe sans frontières cette stratégie ne peut être qu'européenne.

Il s'agit pour nous non de nous soumettre à je ne sais quelles injonctions venues du dehors, mais de profiter au maximum des chances exceptionnelles qu'offre à notre hexagone sa situation au cœur de la Communauté des Douze. C'est un atout que nous avons eu tendance à oublier, hypnotisés que nous étions par la mégalopole européenne qui, du sud de l'Angleterre au nord de l'Italie, attire à elle capitaux, emplois et hommes.

Il n'est, certes, pas question d'ignorer cette « banane bleue » dont on nous rebat les oreilles. Mais elle ne doit constituer qu'un des axes de notre politique. Les deux autres, à égalité avec le premier, sont l'arc méditerranéen et la façade atlantique. L'Espagne et le Portugal ont, au même titre que la Grande-Bretagne, le Benelux ou l'Allemagne, vocation à devenir les pôles d'une politique tendant à valoriser la totalité des atouts que la France tient de sa géographie et de son histoire.

Relier ces trois grands axes entre eux, mailler, lacer le territoire national à travers la zone en voie de désertification qui couvre le tiers du pays, irriguer cette « diagonale aride » qui coupe la France en deux et menace de la disloquer, tel doit être l'objectif central, telle doit être la stratégie d'aménagement du territoire. C'est un objectif certes ambitieux, mais incontournable.

Cette stratégie multipolaire, que l'Europe rend à la fois possible et nécessaire, a un point de passage obligé : l'établissement d'un équilibre nouveau entre l'Ile-de-France et le reste du pays. C'est à l'Etat qu'il appartient de fixer les principes et les règles de cet équilibre, sachant qu'il constitue le point de départ et le cœur de toute politique d'aménagement du territoire.

Il ne s'agit pas, bien entendu - je ne peux ici, monsieur le ministre que vous rejoindre - d'opposer Paris à la province.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Jean François-Poncet,** *président de la commission.* Rien ne serait plus stérile, mon cher collègue. Il ne s'agit pas davantage de priver la capitale et sa région des moyens dont elles doivent disposer pour affronter la concurrence de Londres, de Francfort, de Düsseldorf, de Milan... (*Très bien ! sur les travées du RPR.*)

**M. Marc Lauriol.** Là est le problème !

**M. Jean François-Poncet,** *président de la commission.* ... et demain de Berlin !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Marc Lauriol.** C'est le problème de demain !

**M. Jean François-Poncet,** *président de la commission.* Paris est un immense atout pour la France. Sachons en jouer à fond.

Mais interrogeons-nous sur les raisons qui incitent tant de multinationales extra-européennes à s'installer en Belgique, en Allemagne ou en Italie, plutôt qu'à Paris.

Mesurons les coûts véritables - financiers, humains et sociaux - de la surconcentration urbaine.

Demandons-nous, mes chers collègues, sans aucun esprit polémique, si le rassemblement dans l'Ile-de-France de 30 p. 100 des effectifs universitaires, de 40 p. 100 des cadres, de 42 p. 100 du parc des bureaux, de 60 p. 100 des chercheurs, de 68 p. 100 des crédits du ministère de la culture, de 78 p. 100 des sièges sociaux des deux cents plus grandes entreprises françaises ne constitue pas une limite, un seuil à ne plus dépasser.

Au-delà de ce seuil, la diffusion de l'emploi, de l'activité, du savoir et de la richesse dans le reste de la France, une diffusion qui constitue l'essence même de l'aménagement du territoire, deviendrait un objectif illusoire.

Demandons-nous si le moment n'est pas venu de substituer un développement qualitatif à la croissance quantitative de l'Ile-de-France, une croissance qui s'est dangereusement accélérée d'un recensement à l'autre et qu'il importe aujourd'hui d'arrêter, sinon mieux vaudrait renoncer à parler d'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'union centriste, des républicains et indépendants, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Jean François-Poncet,** *président de la commission.* Autant dire, monsieur le ministre d'Etat, que le schéma directeur de la région parisienne, qu'il incombe à l'Etat d'approuver, doit, selon nous, découler de la loi d'orientation, dont vous avez annoncé l'élaboration, et non la précéder, ce qui la viderait par avance d'une partie de son contenu.

Equilibre territorial des activités, mais aussi équité dans la répartition des moyens : il n'y a pas d'aménagement du ter-

ritoire sans péréquation des ressources. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Il est grand temps d'instaurer cette péréquation, que les lois de décentralisation ont, pour l'essentiel, ignorée.

L'exemple de l'Allemagne, à laquelle, monsieur le ministre d'Etat, vous avez fait référence, et que la mission d'information du Sénat est allée étudier sur place, mérite un instant d'attention.

La loi fondamentale allemande comporte un mécanisme financier ; nos voisins disent une « Constitution financière ». Celle-ci prévoit qu'aucun Land ne peut disposer de ressources inférieures à 95 p. 100 de la moyenne fédérale et que tout Land dont les rentrées dépassent 105 p. 100 de cette même moyenne verse le surplus aux Länder les moins bien pourvus.

Une telle règle, si on l'appliquait entre les régions ou les départements français, donnerait lieu à des transferts dont je vous laisse imaginer l'ampleur.

Il est vrai qu'entre les structures fédérales allemandes et l'organisation des pouvoirs en France, entre la répartition des recettes qu'elle induit et celle qui a cours chez nous, la différence est grande. Mais est-ce une raison pour écarter d'un revers de main le principe de justice dont s'inspirent nos voisins ?

Le moment n'est-il pas venu de compléter la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et celle qui en 1946 lui a donné un prolongement économique et social par une « déclaration des droits des territoires », pour assurer à tous, où qu'ils résident, les mêmes chances d'emploi, d'éducation et d'épanouissement personnel ?

Messieurs les ministres, peut-être pensez-vous que je rêve ! En ce cas, excusez cet instant d'égarement. Mon objet n'était, en vérité, que d'attirer très modestement votre attention sur l'urgence d'une réforme profonde de la DGF, qui n'apparaît, dans le contexte que je viens d'évoquer, que comme un détail par rapport à ce principe de justice appliqué par nos voisins.

Mon propos était aussi de souligner la nécessité de disposer enfin d'un instrument indépendant et objectif, un observatoire du territoire – il m'a semblé que M. le Premier ministre y faisait référence – capable de comparer les ressources dont disposent les collectivités territoriales et d'évaluer la répartition territoriale des investissements et des dépenses de l'Etat.

Ces sujets suscitent, entre spécialistes, également éminents, des conflits sans fin, et les élus que nous sommes ont bien du mal à se retrouver.

L'équilibre entre Paris et la province et la péréquation financière sont les préalables de toute politique d'aménagement. Les infrastructures de communication, d'une part, l'enseignement supérieur et la recherche, d'autre part, en sont les deux principaux moteurs. On a dit de l'aménagement du territoire que c'était « des routes plus de l'intelligence ». Ce jugement est, certes, à l'emporte-pièce, mais il n'est pas dépourvu de toute valeur.

Notre schéma directeur routier national a, reconnaissons-le, de grands mérites. Encore faut-il savoir, mes chers collègues, qu'au terme de sa réalisation, en 2005, la densité du réseau français d'autoroutes atteindra tout juste celle du réseau italien en 1987. Dix-huit ans de retard ! Pour le rattraper, nous devons aller au-delà de ce qui est actuellement prévu, en complétant les tracés et en dégagant d'autres ressources, non budgétaires, pour en assurer le financement.

Pour y parvenir, il vous faudra, messieurs les ministres, surmonter les réticences du Quai de Bercy. Sans innovations financières salvatrices, nous sommes certains de piétiner.

Les SICAV monétaires retiennent 1300 milliards de francs. Le programme autoroutier français ne mobilise que 37 milliards de francs chaque année, dont 8 milliards de francs seulement émanent du budget de l'Etat,...

**M. Roger Chinaud.** Eh oui, bien sûr !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission.** ... soit 50 p. 100 de moins en francs constants qu'en 1975.

**M. Roger Chinaud.** Bien sûr !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission.** Des solutions doivent être trouvées, qui permettent de mobiliser les ressources des premières pour compléter les chiches dotations du second.

**M. Roger Chinaud.** Très bien !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission.** Mieux répartir l'intelligence sur le territoire national que ne le prévoit le schéma Université 2000 est la seconde condition, *sine qua non*, d'un combat victorieux contre la désertification.

Nous n'y parviendrons, là aussi, que si nous avons l'audace de sortir des sentiers battus. (*M. Jacques Machet applaudit.*)

Il n'est pas vrai qu'un ensemble universitaire n'est viable et compétitif que s'il regroupe un nombre très élevé d'étudiants, et il n'est pas écrit que ce nombre est déterminé par la démographie de l'environnement immédiat de l'université. D'innombrables expériences étrangères, réalisées notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne, le prouvent depuis longtemps. Une petite université peut dispenser un enseignement de haute qualité, à deux conditions : elle doit se spécialiser et offrir des contrats de recherches sans lesquels il est impossible d'attirer les enseignants de haute qualité dont dépendent le renom d'une université et son rayonnement.

**M. Roger Chinaud.** C'est vrai !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mon temps de parole touche à sa fin, si je ne l'ai pas déjà dépassé, et je n'ai encore traité ni des banlieues, ni de l'espace rural. Rasurez-vous, ces deux sujets seront naturellement au cœur du rapport que prépare la mission sénatoriale d'information. Si je n'en ai pas parlé plus tôt, c'est volontairement, pour souligner que les problèmes posés, aussi bien par l'espace rural que par les banlieues...

**Mme Hélène Luc.** Et par l'emploi !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission.** ... ne trouveront de solution qu'au sein d'une politique d'ensemble. Vouloir les résoudre isolément, à la petite semaine, à l'aide de mesures ponctuelles d'un CIAT à l'autre, c'est se condamner à l'échec.

L'espace rural ne vivra que si la terre permet à la génération qui monte de vivre de ce qu'elle produira et si les jachères ne dénaturent pas nos paysages au point de les priver de leur principal atout : l'attrait d'une nature souriante parce qu'entretenu. (*Applaudissements sur les travées du RDE, des républicains et indépendants et de l'union centriste.*)

Il faudra attendre les résultats de la renégociation de la réforme de la PAC, engagée par le Gouvernement à Bruxelles, pour savoir si ces conditions seront remplies. Elles ne le seront, à mon avis, que si le développement en grand des biocarburants permet de cultiver la totalité de l'espace

agricole utile et si tout est fait pour assurer aux produits de qualité et d'origine la place sur les marchés et la rentabilité nécessaires à la survie des exploitations familiales. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Mais chacun sait que l'agriculture seule ne sauvera pas l'espace rural. La revitalisation de celui-ci dépend d'un immense effort de diversification économique en direction non seulement de l'agroalimentaire et du tourisme, mais aussi des services. A cet égard, en d'autres lieux, monsieur le ministre d'Etat, vous avez attiré l'attention sur le télé-travail ; je ne peux que souscrire à l'importance que vous lui attachez.

Encore faut-il savoir, mes chers collègues, que la diversification économique du milieu rural passe par l'installation d'entreprises venues de la ville. Celles-ci ne se déplaceront que si l'Etat dote les zones rurales les plus fragiles d'un statut fiscal réellement attractif, ... (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'union centriste, des républicains et indépendants ainsi que sur certaines travées socialistes.*) ... statut inspiré de celui qui a été mis en place dans les pôles de reconversion industrielle. Les primes, qui ont fait leur temps, n'y suffiront pas.

La maladie des banlieues est le revers de la même médaille : désertification d'un côté, entassement cancéreux de l'autre. Pour reconquérir les ghettos urbains que nous avons laissé se constituer, il faudra dépasser les expédients, chacun le sait. En effet, il ne suffit pas de repeindre les cages d'escalier, de réparer les ascenseurs ou de mettre à bas des tours. Il faudra, coûte que coûte, faire reculer le chômage, restaurer la sécurité, revaloriser la situation des agents publics, contrôler les flux migratoires et instaurer une véritable solidarité urbaine pour lutter contre l'exclusion.

Vaste programme ! Il n'y a pas un instant à perdre, pas un sentier battu dont il ne faille sortir, pas un effort qu'il ne faille consentir. Le feu, chacun le sait, couve sous la cendre.

Mes chers collègues, je me suis borné à mettre l'accent sur quelques aspects, importants non seulement à mes yeux, mais aussi aux vôtres, de la politique d'aménagement qu'il s'agit de mettre en chantier. Encore faudra-t-il préciser qui fait quoi. Le chevauchement des compétences, né de la décentralisation, appelle une remise en ordre. Les concurrences sauvages, les doubles emplois, les initiatives désordonnées et contradictoires sont contre-productives. Sans un minimum de cohérence, il n'y aura pas d'efficacité.

Une condition est nécessaire cependant : aménagement du territoire ne doit pas rimer avec « centralisation ». Restaurer le rôle et l'autorité de l'Etat est un objectif louable auquel nous souscrivons. Respecter l'autonomie des collectivités territoriales et progresser vers davantage de décentralisation ne l'est pas moins. Les sous-préfets « aménageurs » ont fait leur temps. Puissiez-vous, monsieur le ministre d'Etat, ne pas les ressusciter !

Nous aurons tout loisir d'en débattre lorsque la loi-cadre, dont vous avez annoncé l'élaboration, nous sera soumise. C'est une initiative que nous avons suggérée voilà trois ans et dont nous saluons l'annonce. La mission sénatoriale sur l'aménagement du territoire constituée au mois de décembre aura alors, je l'espère, achevé son rapport. Elle est à votre disposition ainsi qu'à celle de M. le ministre délégué pour échanger expériences et réflexions.

L'aménagement du territoire est une grande entreprise. Le Sénat en attend beaucoup pour l'unité, le rayonnement et la prospérité de la France ! (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'union centriste, des républicains et indépendants, ainsi que sur certaines travées socialistes et du RPR.*)

(**M. Roger Chinaud remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.**)

### PRÉSIDENCE DE M. ROGER CHINAUD, vice-président

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 77 minutes ;

Groupe socialiste, 66 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 62 minutes ;

Groupe des républicains et indépendants, 51 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 39 minutes ;

Groupe communiste, 34 minutes.

La parole est à M. Leyzour.

**M. Félix Leyzour.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, avec l'ouverture de ce débat sur l'aménagement du territoire, vous abordez un nouveau volet de la mise en œuvre de votre politique.

Après le « discours programme » de M. le Premier ministre, le débat sur la ville, la présentation des mesures dites de redressement économique et social, qui sont, en fait, des mesures d'austérité, voici un débat sur l'aménagement du territoire.

Face au creusement des inégalités entre les régions et à l'intérieur de celles-ci, face à la réforme de la PAC et aux menaces du GATT, face aussi aux délocalisations d'activités en direction des pays à bas salaires et à protection sociale faible, voire inexistante, les questions touchant à l'aménagement du territoire sont au centre des préoccupations des élus et des populations. Elles sont fréquemment abordées ici, au Sénat, à l'occasion des discussions budgétaires ou des débats sur le monde rural.

Le dernier grand débat national sur ce sujet remonte à plus de vingt-cinq ans.

**Mme Hélène Luc.** Oui !

**M. Félix Leyzour.** L'inscription de cette question à l'ordre du jour du Parlement porte donc en elle une symbolique politique importante. Tout donne à penser que cette consultation relève d'une recherche de consensus pour conduire une nouvelle étape de l'aménagement du territoire national.

Il s'agit, me semble-t-il, de dépasser ce qu'a représenté le rapport Guichard et l'approche institutionnelle qui était la sienne afin d'aller vers une articulation nouvelle combinant Europe, Etat, grandes régions et supracommunalité et permettant d'utiliser pleinement l'ensemble des réseaux sociaux économiques pour drainer des ressources dans les directions qu'appelle le mouvement du capital.

L'aménagement du territoire est en effet confronté à des enjeux nouveaux. En fait, il y a toujours aménagement du territoire. Même ce qu'on appelle le « déménagement du territoire » est un modelage du territoire et donc une forme d'aménagement. La question est de savoir en fonction de quels impératifs, de quels objectifs et pour qui l'aménagement se fait.

**Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. Félix Leyzour.** Ce que le pays profond attend et entend par aménagement du territoire, c'est un « aménagement équilibré du territoire » s'appuyant sur les atouts des régions et permettant aux populations de vivre et de travailler au

pays. Mise en valeur des atouts et intérêt national vont de pair. Ce n'est pas forcément le sens donné par tous à la politique d'aménagement du territoire.

Dans les années soixante, il s'agissait de répartir sur l'ensemble du territoire la richesse produite et d'utiliser la main d'œuvre disponible, libérée notamment par la mise en application des lois d'orientation agricole.

Dans les années soixante-dix et quatre-vingts, il s'est davantage agi de jouer, en quelque sorte, « les pompiers de la crise », d'amortir non seulement le choc des restructurations industrielles, des charbonnages, de la sidérurgie, de l'industrie de la téléphonie, mais également les conséquences des réductions et des abandons de productions dans le domaine agricole ou dans celui des pêches maritimes.

Aujourd'hui, il s'agit de gérer une société de plus en plus inégalitaire, sur le plan tant social que de l'espace national.

A l'heure actuelle, 80 p. 100 des Français vivent en milieu urbain. Seulement 20 p. 100 d'entre eux vivent en zones rurales. Dans quelques années, si les mêmes tendances lourdes se poursuivent, comme on l'a indiqué tout à l'heure, ces pourcentages seront respectivement de l'ordre de 90 p. 100 et de 10 p. 100.

Les régions fortement urbanisées voient s'accumuler des richesses, mais elles ne sont pas pour autant des paradis pour tous. De grandes inégalités continuent de s'y creuser. Le chômage, la précarité, la misère s'y étendent. Le débat sur la ville l'a montré.

Parallèlement, dans de vastes territoires, on trouve également, sous des formes différentes, la réduction des activités, le manque d'emploi, la progression de l'isolement et l'accumulation de difficultés qui sont celles du monde rural. C'est le cas du Grand Ouest, du Sud-Ouest et du Centre. Si l'on n'y prend garde, ces régions risquent d'être reléguées à la périphérie de l'Europe.

Devant une telle situation, le Gouvernement ne peut pas rester inactif. J'observe que M. le ministre d'Etat a parlé tout à l'heure « d'unité nationale menacée par l'intégration européenne ». M. François-Poncet a évoqué, lui, « l'hexagone au sein de l'Europe ». Je ne sais ce qu'il faut en conclure.

La sélectivité et la vocation dominatrice des grands projets infrastructuraux - technopoles, centres d'affaires, grandes liaisons autoroutières, tout-TGV en matière ferroviaire - visent à recomposer l'espace national autour de quelques pôles stratégiques liés aux besoins internationaux du capital et de la construction européenne.

Pour qu'une telle restructuration trouve toute son efficacité, elle doit s'appuyer sur un ensemble de secteurs stratégiques, y compris publics. C'est pourquoi Gouvernement et patronat sont à la recherche de solutions articulées mieux avec les intérêts privés les territoires remodelés, les réseaux de formation, de communication, de fiscalité et d'épargne locales.

Sachant que cette orientation vers le toujours plus sélectif, le plus compétitif, le plus élitiste va heurter de plein fouet les aspirations légitimes des Français à une égalité de chances pour la formation, pour l'emploi, pour le cadre de vie et le mieux-vivre, le Gouvernement est à la recherche d'un dispositif de gestion sociale de la crise.

Le choix d'associer dans le même ministère « intérieur » « collectivités locales » et « aménagement du territoire » est tout à fait significatif. Il indique clairement la volonté du Gouvernement d'utiliser davantage les collectivités locales pour sa politique d'aménagement du territoire. Cela est apparu avec plus de clarté dans les discours, d'abord celui de M. le Premier ministre, puis ceux de M. le ministre d'Etat et de M. le ministre.

Ce choix présente sans doute pour le Gouvernement le double avantage de piloter le drainage des ressources des collectivités locales et d'évacuer ou de détourner sur elles les causes profondes des déséquilibres et des abandons de l'aménagement.

Nous ne le contestons pas, les collectivités jouent un rôle important dans l'aménagement du territoire. En revanche, nous revendiquons, pour les assemblées locales élues au suffrage universel, davantage de prérogatives sur les choix d'aménagement et des moyens accrus pour les mettre en œuvre. Mais il ne faut pas, selon nous, confondre les effets et les causes.

Les processus de désertification rurale et de concentration urbaine ne trouvent leurs causes ni dans l'action ni dans le mode de financement des collectivités locales. Ils le trouvent dans des choix nationaux et européens concernant la production industrielle et agricole, l'emploi, les grandes infrastructures, les services publics et la politique du logement.

Prétendre combattre « les grands déséquilibres » par le développement de l'intercommunalité, par le déplacement de quelques services qui perdent leurs effectifs en route ou par la péréquation des ressources des collectivités locales est une tromperie.

Nous ne sommes pas satisfaits des modes de financement existants, des mesures qui se sont ajoutées les unes aux autres, en s'annulant parfois, et qui ont servi de couverture à la remise en cause de la progression attendue de la DGF. Nous avons des propositions qui vont bien au-delà d'un saupoudrage de la DGF ; nous y reviendrons lors du débat sur ces questions.

Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est que, s'il y a toujours des ajustements à trouver, il faut se garder d'opposer les collectivités entre elles, de prétendre résoudre les problèmes sans répondre aux besoins d'abondement global de leurs ressources.

**Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. Félix Leyzour.** Au fond, c'est surtout par la péréquation des ressources globalement insuffisantes des collectivités locales auxquelles on transfère toujours plus de charges que l'Etat veut organiser la solidarité nationale.

Au titre de la reconquête du territoire, vous avez aussi gelé pour six mois les fermetures de services publics en milieu rural, le temps de mettre en place des schémas départementaux. Maintenir et moderniser les services publics sont une légitime revendication des élus et des populations rurales.

L'expérience vécue dans le domaine de la poste, notamment, inspire la prudence aux élus. Les schémas sont des dispositifs de réduction des services et de mise au compte des collectivités du maintien des implantations.

Il ne faudrait pas que les populations soient appelées à payer deux fois : une fois par le canal du budget de l'Etat qu'elles alimentent et une autre fois par le biais des budgets locaux. Mais là, comme ailleurs, nous serons attentifs à ce qui se passera sur le terrain.

L'aménagement du territoire est un enjeu de société. C'est aussi un terrain pour l'action en vue de défendre et de développer des productions, d'assurer l'emploi, d'obtenir des équipements pour répondre aux besoins sociaux, culturels.

Travailler à un aménagement équilibré du territoire, c'est agir pour un encouragement à l'investissement créateur d'emplois et pour la pénalisation de la spéculation.

C'est mettre en avant la nécessité de lutter réellement contre le dumping social et les délocalisations des entreprises vers les pays où les travailleurs sont durement exploités.

C'est lutter pour la revalorisation des salaires, condition de plus en plus reconnue de sortie de la récession.

C'est aussi faire preuve de fermeté, y compris en opposant le veto de la France au projet d'accord du GATT, pour défendre notre agriculture et les intérêts fondamentaux du pays.

A cet égard, étant donné que mes collègues du groupe communiste traiteront tout à l'heure plus particulièrement des problèmes des grandes régions urbaines, je voudrais dire qu'il n'existe pas d'aménagement équilibré du territoire sans espace rural vivant et qu'il n'existe pas d'espace rural vivant sans une politique de développement agricole.

**Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. Félix Leyzour.** Par « développement », nous entendons une agriculture qui produise, qui rémunère le travail paysan, qui installe des jeunes, qui soit plus économe en moyens de production et respectueuse de l'environnement.

Enfin, je rappellerai dire que le monde rural, sur lequel beaucoup se penchent, parfois avec condescendance, ne doit pas être considéré comme ce qui reste du temps passé, et qui serait inexorablement voué à un dépérissement continu. Il doit, au contraire, être considéré comme le résultat d'une longue histoire, qui présente des atouts dont il faut se saisir du point de vue économique, social et culturel.

Cette conception dynamique du monde rural ouvre aussi un immense champ à l'action en faveur du maintien, voire du développement des activités de transformation et de fabrication, en faveur, aussi, du maintien et de la modernisation des services publics, du tourisme de découverte de la nature et d'un riche patrimoine culturel, en faveur, enfin, du développement de la formation, cette formation qui prépare l'avenir.

Dans le cadre de ce débat, je veux également me faire l'interprète des préoccupations de notre collègue M. Henri Bangou, sénateur apparenté au groupe communiste, qui s'interroge sur les solutions que le Gouvernement entend apporter à la situation contrastée des départements d'outre-mer au regard de l'aménagement du territoire.

Cette situation contrastée est illustrée par les avantages indéniables que procurent ces pays à la France dans les domaines tant économique que culturel et stratégique, alors que, là-bas, tous les indicateurs sont au rouge. Qu'on en juge : chômage trois fois plus élevé qu'en métropole, taux considérable de RMistes, pourcentage d'insertion quasiment nul, taux d'exclus scolaires infiniment plus important qu'en métropole, couverture de plus en plus réduite des importations par les produits exportés, nombre incalculable d'habitats insalubres, limitation régaliennne de l'aptitude de ces départements à développer une politique interrégionale, que leur situation géographique favoriserait pourtant.

Le Gouvernement a-t-il l'intention de prêter une oreille attentive aux revendications, consensuelles, des ressortissants et des élus de ces départements ? Ils aspirent, en effet, à jouer un rôle plus important dans l'utilisation optimale tant de leurs ressources propres que de celles que leur procure une solidarité nationale encore peu adaptée à la situation d'inégalité dont ils ont été séculairement les victimes. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Fourcade.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en votant, voilà quelques mois, contre le projet de schéma directeur de la région d'Ile-de-France établi par le précédent gouvernement, j'avais fondé mon argumentation sur deux éléments.

D'une part, ce projet ne retenait pas pour cette région une croissance équilibrée respectant l'environnement et les

espaces naturels. D'autre part, il ne s'inscrivait pas dans le cadre d'une politique nationale d'aménagement du territoire.

Aussi suis-je heureux de participer aujourd'hui au débat sur l'aménagement du territoire que M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan et le Gouvernement ont organisé.

Ce débat me paraît tout à fait nécessaire pour envisager l'avenir, car c'est l'absence, depuis douze ans, de volonté et de moyens qui a conduit aux trois crises que nous connaissons actuellement. Je veux parler de la désertification rurale, de la congestion des banlieues, ainsi que du déséquilibre entre les grandes villes et le reste de l'armature urbaine, trois crises qui sont à l'origine de la déchirure sociale dont parlait tout à l'heure M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

Les fonctions que j'exerce tant au comité des finances locales qu'au conseil régional d'Ile-de-France m'interdisent de tomber dans les vieilles querelles. En effet, opposer la région d'Ile-de-France aux autres régions pour sauvegarder les chances de la région capitale ou, au contraire, brimer le développement économique de la première région française pour conforter les autres, cela n'a guère de sens.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** D'ailleurs, ni le président du Sénat, ni les précédents orateurs ne sont tombés dans ce travers.

**MM. Lucien Lanier et Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** C'est pourquoi, dans le court laps de temps qui m'est imparti, je voudrais recenser les principaux problèmes qu'ensemble nous devons régler afin d'inscrire le développement de l'Ile-de-France dans une perspective nationale et, surtout, de le rendre complémentaire de celui des autres régions.

Je traiterai, ainsi, de cinq questions : la maîtrise de la démographie, les perspectives de l'emploi, l'organisation des transports collectifs, le poids de l'université et de la recherche, enfin, la péréquation des ressources fiscales et financières.

Sur le premier point, il faut savoir que la région d'Ile-de-France compte aujourd'hui entre 10,6 millions et 10,9 millions d'habitants, ce qui représente 18,8 p. 100 de la population française. Cette part relative a augmenté, il est vrai, depuis 1962, année où elle représentait 18,2 p. 100 de l'ensemble de la population. Le premier objectif d'une politique d'aménagement du territoire est donc de stabiliser le pourcentage actuel et d'afficher clairement pour 2015, et non pas pour demain, un objectif inférieur à 12 millions d'habitants, c'est-à-dire le maintien du ratio actuel. Il s'agit là, selon moi, de la condition première d'un retour à l'équilibre.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Comment y parvenir ? On ne peut agir sur la croissance naturelle de la population qui est de l'ordre de 88 000 personnes par an, avec un taux de fécondité de 1,8 p. 100. Vous le savez, ce taux est beaucoup moins élevé dans d'autres régions.

Il faut aussi tenir compte du fait que, depuis plusieurs années, le solde migratoire avec le reste du pays est devenu négatif, de l'ordre de 50 000 personnes par an...

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** ... et le vrai problème, mes chers collègues, est celui de l'immigration. Deux étrangers sur cinq vivent actuellement en Ile-de-France et un nouvel arrivant sur deux s'y installe, ce qui entraîne un solde positif annuel de l'ordre de 60 000 personnes.

C'est par une politique plus restrictive de l'immigration, qui incombe au Gouvernement, monsieur le ministre, que

nous pourrons progressivement redescendre à un solde de 15 000 à 20 000 entrées par an. Avec l'excédent naturel, un solde migratoire beaucoup plus faible et un solde négatif vers la province, de l'ordre de 50 000 personnes, nous pourrions probablement atteindre cet objectif de moins de 12 millions d'habitants en 2015, ce qui stabilisera la part relative de la région d'Ile-de-France dans l'ensemble du pays.

Maîtriser la démographie de cette région est déjà une réalité dans le département de Paris et dans les trois départements de la petite couronne, on ne le dit pas assez. Tout le monde parle de la concentration parisienne, mais Paris et les trois départements de la petite couronne ont vu leur population baisser depuis vingt ans !

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** C'est dans les quatre départements de la grande couronne qu'il faut freiner les mouvements de population ou, tout au moins, les coordonner avec ceux qui sont apparus dans les régions voisines du Bassin parisien, qu'il s'agisse du pays chartrain ou de la vallée de l'Oise. C'est dire que le futur schéma de la région d'Ile-de-France ne peut se limiter, monsieur le ministre, aux huit départements qui la constituent. Il faut une perspective plus vaste, mieux adaptée à la compétition européenne, la perspective du grand bassin parisien conforme aux objectifs de la DATAR, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Etant donné qu'il est impossible de limiter les mouvements de population aux frontières administratives alors qu'existent des liens économiques, donc des infrastructures de transport, avec d'autres régions, il faut intégrer le schéma directeur de l'Ile-de-France à la perspective plus vaste du bassin parisien.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** J'en viens aux perspectives de l'emploi.

L'actuelle récession et la perte d'emplois que connaît tout le pays ne sont pas favorables à de grandes espérances. L'Ile-de-France compte aujourd'hui 4,9 millions d'emplois. Du fait de sa structure spécifique, ceux-ci progressent plus vite en période de forte croissance et régressent plus rapidement en période de crise. C'est ainsi que, depuis dix-huit mois, l'Ile-de-France a subi plus de 30 p. 100 de l'accroissement du chômage français, alors que le nombre d'emplois est de l'ordre de 22 p. 100, et le nombre de défaillances d'entreprises a été multiplié par deux.

Que peut faire le Gouvernement – c'est le problème de fond auquel nous sommes confrontés – pour tenter de retrouver une meilleure répartition des emplois sur l'ensemble du territoire ?

Tout d'abord, c'est évident, il faut remettre l'économie tout entière sur le chemin de la croissance ; cela fera l'objet d'autres débats que j'espère fructueux.

Je me permettrai maintenant de formuler deux propositions.

En premier lieu, en dépit de ce que peuvent dire certains, il faut, selon moi, poursuivre l'œuvre de délocalisation des emplois publics entreprise depuis longtemps et maladroitement réaffirmée l'an dernier. Si l'on veut que la décentralisation – c'est-à-dire la diffusion des responsabilités – devienne une réalité, il faut définir les délocalisations longtemps à l'avance, les conduire avec souplesse et prendre pour cela le temps nécessaire. L'Ile-de-France, chacun le comprend, ne peut demeurer le siège de tous les emplois publics ; la compétitivité européenne ne le commande pas et le bon sens réclame une meilleure répartition.

J'en viens à ma seconde proposition, qui concerne, bien évidemment, le fameux problème des procédures d'agrément

et de contrôle des créations d'emplois tertiaires et administratifs.

A cet égard, je tiens à mettre en garde ceux qui ne souhaitent pas de schéma directeur pour l'Ile-de-France : si un tel schéma n'existait pas, la force des éléments de base serait telle que cela conduirait à l'anarchie. C'est pourquoi un certain encadrement me paraît préférable.

Ainsi, tant pour freiner les entreprises de province qui souhaitent se concentrer en Ile-de-France – phénomène sur lequel vous avez insisté tout à l'heure, monsieur le ministre – que pour encourager les entreprises franciliennes qui désirent se délocaliser en province, il faut mettre en place un système de contrôle et d'agrément, auquel, seules, pourraient échapper – comme l'a très justement dit mon excellent collègue M. Jean François-Poncet – les entreprises internationales qui hésitent entre Londres, Francfort, Bruxelles et l'Ile-de-France.

S'agissant des transports collectifs, je sais bien, mes chers collègues, que leur organisation et leur financement sont critiquables en Ile-de-France. D'une part, les tarifs pratiqués par la RATP et la SNCF-banlieue sont inférieurs à ceux qui sont mis en œuvre dans les autres agglomérations françaises. D'autre part, l'Etat mais aussi les collectivités territoriales compensent les déficits de fonctionnement des différents réseaux. Cela explique d'ailleurs que, chaque fois que sont abordés, dans cet hémicycle ou ailleurs, les problèmes relatifs à l'aménagement du territoire, on en revient à cette question du financement des transports collectifs.

Je tiens à souligner que, depuis quinze ans, je propose vainement aux gouvernements successifs – mais j'ose espérer, monsieur le ministre, que j'obtiendrai plus de succès auprès du gouvernement que vous représentez ici – qu'on entreprenne une réforme profonde de ces mécanismes de financement, qui sont aujourd'hui si peu satisfaisants.

A la condition expresse qu'elle dispose de la liberté tarifaire, sans laquelle rien n'est possible, une agence régionale des transports et de la circulation, animée par le conseil régional et par les huit conseils généraux, devrait pouvoir remettre de l'ordre dans cette affaire et réduire progressivement le poids de la contribution de l'Etat, jusqu'à la suppression de celle-ci d'ici cinq à dix ans. L'Etat participerait, ainsi qu'il le fait pour les réseaux de transports collectifs des autres grandes agglomérations urbaines de France, au financement des investissements, selon des clés de répartition connues de tous, mais ce sont les collectivités territoriales et les entreprises qui assumeraient le risque du fonctionnement.

La pierre d'achoppement de la réforme réside, bien sûr, dans la nature des rapports entre l'agence régionale et les deux entreprises nationales qui assurent le transport. Je compte néanmoins sur la volonté du Gouvernement pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation. Il faudra vaincre nombre de résistances et surmonter maintes difficultés, mais rien ne justifie que l'organisation des transports dans l'agglomération parisienne et dans toute l'Ile-de-France soit fondamentalement distincte de ce qu'elle est à Lille, à Marseille, à Lyon, à Toulouse ou à Bordeaux.

C'est grâce à une assimilation de l'organisation des transports en Ile-de-France au système qui s'applique généralement en ce domaine que nous pourrions apporter une contribution utile à la politique de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les travées des républicains et indépendants, du RPR, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. Camille Cabana.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** J'en viens maintenant à la question de l'université et de la recherche.

J'ai tout à l'heure entendu sur ce sujet un certain nombre d'inexactitudes. En effet, mes chers collègues, contrairement à ce qui a été affirmé, le potentiel de l'Ile-de-France, en matière d'université et de recherche, se réduit depuis un certain nombre d'années.

**M. Marc Lauriol.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Que le phénomène soit lent, cela ne fait pas de doute, mais il est bien réel. Ainsi, le nombre d'étudiants recensés en Ile-de-France est passé de 35 p. 100 de la totalité des étudiants en 1960 à 28 p. 100 aujourd'hui. Quant au potentiel de recherche, qu'il concerne les universités publiques, le CNRS ou l'INSERM, l'activité de ces établissements en Ile-de-France représente certes encore environ 50 p. 100 du total, ce qui reste important, mais il faut savoir que cette proportion était d'environ 65 p. 100 voilà quinze ans.

Mes chers collègues, que de maladresses dans le plan Université 2000, établi sans aucune concertation avec les élus ! Que d'incertitudes quant à son financement, qui est de plus en plus partagé entre l'Etat, les départements et les régions ! Et, finalement, l'Etat ne finance qu'un tiers des investissements, sur lesquels nous n'avons pas suffisamment délibéré.

Selon moi - compte tenu des fonctions que j'occupe au sein du conseil régional, je le dis avec beaucoup de solennité - ce dossier aurait dû être appréhendé à l'échelle du grand Bassin parisien, avec le souci de favoriser le développement des universités d'Orléans, de Reims, de Rouen, d'Amiens et du Mans. Au lieu de quoi on a créé de toutes pièces des universités, sur des terrains mal préparés, où les campus ne sont pas susceptibles d'offrir aux étudiants de bonnes conditions de vie. (*M. Henri Collard applaudit.*)

Autant il me paraît nécessaire de multiplier et diversifier les formations de premier cycle, DUT, BTS et classes préparatoires aux grandes écoles, proches des bacheliers, autant il est souhaitable que les deuxième et troisième cycles soient développés en coordination avec les universités voisines.

A l'heure des réseaux câblés et du télétraitement, le schéma Université 2000 doit être profondément revu et la recherche partagée, sous réserve, chacun le comprendra, de ne pas détruire des pôles d'excellence ayant déjà une vocation internationale.

J'en arrive à la question la plus délicate, celle de la péréquation des ressources fiscales et financières.

**M. Gérard Delfau.** Ah !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Il est tout aussi exact, sur un plan statistique, de dire, d'une part, que la désertification rurale est aggravée par l'insuffisante péréquation des ressources entre collectivités territoriales et, d'autre part, que le budget de l'Etat et les différents budgets sociaux nationaux opèrent de vastes redistributions au profit des régions pauvres et des régions rurales. De savantes études ont chiffré, plus ou moins bien, l'importance de ces insuffisances ou de ces redistributions.

Au cours des dernières années, on a surajouté un certain nombre de dispositifs - dotation de solidarité urbaine, dotation particulière de solidarité urbaine, mécanismes de compensation des déséquilibres interrégionaux, dotation de développement rural, blocage des compensations de taxe professionnelle - qui représentent au total cette année plus de 600 millions de francs de transfert net de la région Ile-de-France vers les autres régions.

En tout cas, ces différentes mesures ont été décidées de manière décousue, sans analyse globale et sérieuse préalable.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, il faut, à mon sens, appuyer la politique volontariste d'aména-

gement du territoire que vous proposez sur trois éléments forts.

Le premier, c'est évidemment le financement modulé des contrats de plan. Le mécanisme existe ; il engage le budget de l'Etat et celui des conseils régionaux pour cinq ans. Je propose qu'une conférence nationale des exécutifs régionaux commence à examiner, avec le Gouvernement, les modalités de financement des plans régionaux et que les clefs de répartition des efforts respectifs de l'Etat et de chacune des régions fassent l'objet d'un débat sérieux et public.

Il y a là un enjeu bien plus important que toutes les subtilités auxquelles donnent lieu la DSU ou l'attribution du dernier franc de la dotation globale du fonctionnement.

**M. René Régnauld.** Mais il faudra tout prendre en compte !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Quant à la dotation globale du fonctionnement, elle va éclater. Les cent milliards de francs qu'elle représentera en 1994 - je suis optimiste puisque nous n'en sommes qu'à 96 milliards aujourd'hui - ne peuvent permettre de tout financer : les communes de base, les départements, les groupements intercommunaux, les districts, les dotations particulières, l'outre-mer, etc.

Cette année, le système a failli exploser ; notre collègue Delevoye, qui préside l'Association des maires de France, le sait parfaitement. La péréquation, qui devait être l'élément de base de la dotation globale de fonctionnement, a été réduite à moins de 200 millions de francs, ce qui est grotesque au regard d'une somme de 96 milliards de francs.

Il convient donc de remettre à plat le mécanisme de la DGF. A cet égard, je propose deux modifications importantes dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire.

Premièrement, il faut mettre en place, pour les petites communes, un dispositif de minimum garanti qui tienne compte autant de leur population que de leur superficie. Seul un mécanisme fondé aussi sur la superficie garantira aux petites communes des moyens normaux d'existence.

Deuxièmement, il est nécessaire de doser soigneusement la part garantie et la part de péréquation afin qu'au moins quelques milliards de francs soient consacrés à cette dernière, de manière à tenir effectivement compte des charges que doivent supporter les petites communes.

La nouvelle politique d'aménagement du territoire passe enfin par l'amorce d'une meilleure péréquation de la taxe professionnelle, sujet qui n'a pas été évoqué jusqu'à maintenant.

Alors que le produit de la taxe professionnelle représente 100 milliards de francs, la péréquation concerne 1,8 milliard de francs et bénéficie à 18 000 communes. Il est impossible de réaliser une péréquation correcte avec un système de cette nature. Là encore, un peu de bon sens suffirait pour améliorer les bases et la répartition du produit de cette taxe.

Mes chers collègues, ces quelques réflexions, un peu trop sommaires sans doute, débouchent sur deux conclusions.

D'une part, pour mettre en œuvre une politique nationale d'aménagement du territoire dans une perspective européenne - tout le monde l'a dit - il faut rendre complémentaires le développement de l'Ile-de-France et la dynamisation des autres régions, sans oublier l'outre-mer. C'est pourquoi le schéma directeur que nous attendons doit s'intégrer dans une double démarche, celle du grand Bassin parisien d'abord, celle de l'ensemble du pays ensuite.

Mais il ne servirait à rien, sauf à se satisfaire de l'anarchie, de différer trop longtemps la publication du schéma directeur de l'Ile-de-France au prétexte d'avantager les autres régions françaises. Il suffit de le rendre compatible avec le

grand Bassin parisien et avec la future loi générale sur l'aménagement du territoire.

D'autre part, c'est la recherche de la qualité de vie, de la protection de l'environnement et de l'amélioration des rapports sociaux qui doit nous guider dans l'élaboration d'une grande perspective d'aménagement du territoire. Puisse le Gouvernement entendre l'appel de ceux qui, d'expérience, savent que nous devons sortir du quantitatif pour tendre vers l'excellence ! De même que le concept d'équilibre doit être au cœur de toute politique d'aménagement, de même la dimension humaine doit constituer le pivot de toutes nos actions. (*Applaudissements sur les travées des républicains et indépendants, du RPR, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que, dans le cadre de ce débat organisé, les groupes disposent d'un temps de parole limité. J'invite donc chacun d'entre vous, surtout les premiers orateurs des groupes, à en tenir compte, sauf à interdire à leurs collègues l'accès à la tribune.

La parole est maintenant à M. Collard.

**M. Henri Collard.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà plus de dix ans, l'aménagement du territoire a cessé d'être une priorité du Gouvernement.

Trente ans après la création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, le déséquilibre résultant de la surpopulation de certaines régions et de la dépopulation de beaucoup d'autres, après s'être considérablement accentué, se poursuit.

S'il est vrai qu'un tel déséquilibre démographique existe dans de nombreux Etats industrialisés, il est toutefois nettement plus sensible en France que dans les pays voisins. D'ailleurs, quelques-uns d'entre eux ou au moins certaines régions ont réussi à maintenir un équilibre satisfaisant : je ne citerai que la Suisse, l'Allemagne du Sud et la Catalogne.

Nous savons qu'il s'agit d'un problème majeur que nous devons résoudre ou dont nous devons au moins réduire l'acuité si nous ne voulons pas aboutir à la désertification d'une partie de la France, à une surconcentration dans d'autres régions et, en fin de compte, comme cela a déjà été dit, à une diminution de la qualité de vie de tous les Français.

Je ne reviendrai pas sur l'insuffisance de la politique d'aménagement du territoire depuis dix ans. Je préfère, dans les quelques minutes qui me sont imparties, vous livrer quelques observations personnelles, tout en sachant que certaines d'entre elles recourent le point de vue du Gouvernement.

A vrai dire, ces observations sont largement celles de l'ensemble des présidents de conseils généraux et vous les connaissez bien, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, vous qui êtes en même temps présidents de conseils généraux.

M. Jean François-Poncet a déjà abordé, avec beaucoup de talent, la question de la stratégie. Pour ma part, je me bornerai à quelques réflexions concernant les moyens de communication, l'université, les moyens financiers des collectivités, l'organisation de l'aménagement du territoire et la préparation des contrats de plan.

S'agissant des moyens de communication, l'amélioration des infrastructures doit être poursuivie : c'est une nécessité absolue.

Malgré les difficultés financières, nous pensons qu'il faut non seulement maintenir mais, si possible, accélérer et étendre le plan de réalisation des autoroutes et voies rapides décidé en 1987 par le gouvernement de M. Chirac, M. Méhaigrier étant ministre de l'équipement. Je pense

tout particulièrement aux autoroutes transversales permettant de relier directement, sans passer par l'Ile-de-France, les grandes métropoles françaises et européennes.

Des financements complémentaires importants pourraient être obtenus en mettant à péage certaines autoroutes urbaines, ou au moins péri-urbaines, ce qui rétablirait d'ailleurs une certaine équité entre tous les usagers, quel que soit leur lieu de résidence ou de travail.

Bien entendu, les présidents des conseils généraux sont favorables à la réalisation de lignes de TGV, qui sont nécessaires à l'expansion et à de meilleures relations au sein de l'Europe. Toutefois, ces TGV ne doivent en aucun cas constituer le prétexte à l'abandon de nombreuses lignes secondaires que nous constatons malheureusement trop souvent à l'heure actuelle. La SNCF est un service public. Il est trop facile de demander aux régions, voire aux départements, d'équilibrer un déficit dont la prise en charge relève de la solidarité nationale.

Il nous paraît également souhaitable de modifier les conditions de financement des transports collectifs, urbains et interurbains, ce qui permettrait aux collectivités communales et départementales de trouver les moyens de poursuivre l'amélioration des transports des enfants et des salariés.

Est-il normal - je reprends ici l'un des thèmes développés par M. Fourcade - que la totalité des Français participent, à travers l'impôt, aux frais de transport de la région parisienne ?

J'en arrive au deuxième point de mon intervention : la formation et l'Université.

Les lois de décentralisation ont bien précisé le rôle de chaque collectivité : aux départements, les collèges ; aux régions, les lycées et la formation professionnelle ; à l'Etat, l'université, la formation supérieure et la recherche.

Si les efforts financiers des départements et des régions ont permis de combler une grande partie du retard pris en matière d'équipement des collèges et des lycées, l'Etat, lui, fait appel aux finances des collectivités pour la réalisation des universités. Alors que la participation des régions est de plus en plus élevée, la maîtrise d'ouvrage des opérations reste de la compétence exclusive de l'Etat.

Il est souhaitable qu'une meilleure concertation s'instaure entre l'Etat et les régions dans le choix de l'implantation des universités. Je pense, en particulier, à la création de quatre universités nouvelles en région d'Ile-de-France, qui aurait dû préalablement faire l'objet d'une très large concertation nationale.

En effet, alors que le taux des étudiants est largement plus élevé à Paris que dans le reste de la France, plusieurs villes dites « à une heure de Paris » auraient pu accueillir des milliers d'étudiants dans des conditions au moins égales et à des coûts inférieurs. Contrairement à la tradition française, plusieurs pays étrangers, Etats-Unis et Grande-Bretagne en particulier, ont souvent construit leurs universités en dehors de la capitale et des grandes métropoles ; or, les résultats y sont au moins équivalents aux nôtres. Mais il est vraisemblable que l'Etat aurait plus difficilement obtenu les financements des collectivités hors de l'Ile-de-France ! Je vois mal le Limousin ou le Cantal avancer autant d'argent que n'a pu le faire l'Ile-de-France, mais peut-être ceci est-il la conséquence de cela !

**M. René Régnault.** Cela va changer !

**M. Henri Collard.** J'en viens - ce sera mon troisième point - aux moyens financiers, qui constituent un problème majeur.

Certaines mesures financières prises depuis quelques années ont apporté quelques moyens supplémentaires aux

communes et aux départements défavorisés, qu'il s'agisse de la dotation de solidarité urbaine, de la dotation de solidarité rurale des mesures d'accompagnement liées à l'intercommunalité.

Toutefois, ces mesures sont complexes et injustes. Elles sont, par ailleurs, tout à fait insuffisantes eu égard aux déséquilibres existants. Elles ne comportent pratiquement aucune participation nouvelle de l'Etat ; elles consistent seulement en transferts des collectivités dites riches vers des collectivités plus pauvres.

C'est à une réforme beaucoup plus profonde et, il faut bien le dire, beaucoup plus difficile que le Gouvernement doit réfléchir. C'est du résultat de cette réforme que dépend pour une grande partie, la réussite de l'aménagement du territoire.

La réflexion à mener doit porter aussi sur les moyens d'améliorer les possibilités financières de toutes les collectivités. A ce sujet, il est important de considérer deux aspects du problème.

Tout d'abord, il conviendrait que l'Etat consente un effort budgétaire important. Le budget de l'aménagement du territoire stagne, depuis plusieurs années, aux alentours de 2 milliards de francs, somme tout à fait insuffisante au regard des besoins. Un doublement – c'est ce qu'a d'ailleurs demandé le Sénat – dans les prochaines années, paraît pour le moins nécessaire.

Ensuite, il serait bon d'améliorer la solidarité, et donc la péréquation, entre les collectivités, notamment entre les régions.

La réforme des finances locales suppose des mesures progressives, réfléchies et concertées avec les différents organismes concernés, en particulier avec le comité des finances locales. Il est anormal de constater des différences de taux de taxe d'habitation ou d'impôt foncier aussi importantes d'une région à l'autre, voire d'une commune à l'autre, dans des zones économiques pourtant identiques. Les mêmes remarques valent pour la taxe professionnelle qui, malgré l'écrêtement, reste trop inégalitaire, ainsi que pour la DGF, qui, calculée par habitant, varie considérablement selon l'importance des communes. Sur ce point également, je souscris aux propos de M. Fourcade.

Mon quatrième point est relatif à l'organisation de l'aménagement du territoire, problème difficile.

Les modifications successives des modalités de fonctionnement qui ont eu lieu à l'échelon national montrent bien les difficultés inhérentes à une telle organisation. Ne serait-il pas plus simple qu'existe un ministère de l'aménagement du territoire qui regrouperait les différents organismes concernés – la direction du Plan, la direction de l'aménagement du territoire, la direction des collectivités locales, notamment – et qui dépendrait directement du Premier ministre ou d'un seul ministre ?

En tout cas, il serait possible d'améliorer l'application des lois de décentralisation par une limitation des financements croisés, par une concertation plus régulière des instances et organismes existants – comité des finances locales, commission d'évaluation de la décentralisation – et, surtout, par une clarification des compétences respectives des collectivités régionales et départementales. Ainsi, la région, qui finance de plus en plus la recherche et l'enseignement supérieur, devrait pouvoir donner un avis sur les filières universitaires et le choix des équipements et des enseignements correspondants ; le département, compétent en matière d'équipement rural, pourrait voir cette compétence élargie à l'aménagement de l'espace rural.

A ce titre, le département doit être consulté par les régions et l'Etat, dans le cadre de la planification régionale. Il doit avoir la charge d'élaborer, au vu des propositions qui lui sont

faites par les communes, un schéma départemental de développement et d'établir un programme d'aide à l'équipement et à l'investissement en zone rurale. Il doit en outre être partie prenante dans l'établissement d'un schéma départemental d'organisation des services publics.

Tel est d'ailleurs le sens de la proposition de loi que M. Jean Puech, en tant que président de l'assemblée des présidents des conseils généraux, et moi-même avons déposée. C'est bien, en effet, la faiblesse de l'organisation institutionnelle qui ne permet plus au monde rural de relever les défis auxquels il est aujourd'hui confronté.

Mon cinquième et dernier point concerne la préparation des contrats de plan, qui est à l'ordre du jour en 1993.

Les contrats de plan constituent un outil majeur de l'aménagement du territoire. En effet, l'Etat comme les régions jouent un rôle déterminant et prééminent, d'ailleurs fixé par les lois de décentralisation, dans l'élaboration et le suivi du Plan et des contrats de plan, rôle qu'il n'est pas question de remettre en cause.

Mais l'aménagement du territoire ne doit pas être exclusivement l'affaire de l'Etat et des régions.

Les présidents de conseils généraux et les maires, surtout les maires des grandes villes, doivent être associés à l'élaboration du XI<sup>e</sup> Plan et des contrats de plan. Ils demandent à être considérés comme des partenaires pour les opérations qui les concernent, d'autant qu'ils participent souvent au financement des équipements et qu'ils en assurent, en général, le fonctionnement. Vous savez, mes chers collègues, combien ils regrettent de n'avoir peu ou pas participé à la négociation Etat-régions pour l'établissement du X<sup>e</sup> Plan et des derniers contrats de plan.

**M. Lucien Lanier.** Très bien !

**M. Henri Collard.** La loi de décentralisation de 1982 précise que le département concourt à l'aménagement du territoire et au développement économique. A ce titre, il est consulté par les régions.

Le département est compétent – je ne fais que répéter une évidence – s'agissant notamment des collèges et de la formation initiale, de l'aménagement de l'espace rural et de l'environnement, des affaires sociales, du tourisme, des sports et des loisirs.

Le contrat de plan doit devenir l'instrument du développement et de l'aménagement du territoire départemental.

Dans ce cadre, les actions doivent être modulées en fonction des besoins territoriaux, et la contractualisation par objectif sur des investissements structurants et des zones géographiques déterminées doit être favorisée.

La concertation peut d'ailleurs susciter quelquefois un partenariat ; c'est le cas pour la voirie d'intérêt régional ou national, qui fait l'objet d'une participation départementale ou communale, ou du plan Université 2000, la région ou l'Etat demandant aux départements d'apporter un financement complémentaire.

La planification régionale doit s'établir en cohérence avec les actions départementales et communales. Il semble nécessaire – nous nous félicitons que ce soit le cas cette fois-ci – que les régions établissent des documents d'orientation, comme les PRAT, plans régionaux d'aménagement du territoire, préalablement à l'élaboration du contrat de plan.

Les contrats de plan sont donc un outil essentiel pour assurer la cohérence des actions de l'Etat, des régions et des autres collectivités locales.

Devant l'aggravation rapide des problèmes du monde rural au cours de ces dernières années, une compétence générale doit être reconnue au département pour l'aménagement

ment rural et le développement local. Elle trouverait une première application dans la préparation et la gestion des contrats de plan. Cela suppose, toutefois, que les collectivités locales et leurs associations représentatives soient consultées sur les modalités de la préparation de ces contrats de plan.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, j'en ai terminé. Chacune des observations que j'ai formulées mériterait, je le reconnais, une beaucoup plus longue explication. Nous savons la complexité et la lourdeur de la tâche ; les difficultés financières de l'Etat constituent en outre un énorme handicap. Cependant, nous vous faisons confiance pour que, au cours des prochaines années, nous progressions sur la voie d'une plus grande égalité entre les habitants de toutes les régions de France. (*Applaudissements sur les travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'union centriste, des républicains et indépendants et du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Larcher.

**M. Gérard Larcher.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà quinze jours, un quartier de Grigny flambait ! Pendant ce temps, dans combien de villages, le dernier bistrot, la dernière épicerie tirait définitivement son rideau !

Ces deux images, si différentes, sont, nous le savons bien dans cette assemblée, deux facettes d'un même problème : l'aménagement du territoire.

Vous avez souhaité un débat sur l'aménagement du territoire, monsieur le ministre d'Etat : c'est celui que nous ouvrons aujourd'hui.

Il y a urgence, car, maintenant, ce qui est en cause, c'est le risque d'éclatement de notre nation.

Depuis quinze ans, depuis le premier choc pétrolier, qui devait fragiliser les économies occidentales et nous faire connaître la première grande vague de chômage, les gouvernements successifs se sont progressivement détournés de ce qui aurait pourtant dû demeurer une « ardente obligation » : assurer l'équilibre et la cohésion du territoire.

L'illusion que la construction européenne, conjuguée à une organisation administrative plus décentralisée de notre pays, devait régler l'essentiel des problèmes a finalement réduit la politique nationale d'aménagement du territoire aux dimensions de simples lignes budgétaires, toujours sollicitées en urgence pour contenir les incendies provoqués aux quatre coins du pays par les crises et les mutations industrielles.

Les conséquences de l'absence de politique sont claires. On a laissé s'accélérer le double processus d'exode rural et d'hyperconcentration urbaine monospécifique. Lentement mais sûrement apparaît une France à plusieurs vitesses où se creusent les déséquilibres et les inégalités entre les hommes et, plus encore, entre les territoires.

Fernand Braudel parlait de la « diversité structurale de la France » ; cette diversité est notre force lorsqu'elle s'exprime dans la cohérence et la solidarité.

Il n'est plus possible d'accepter sans réagir le processus qui mène à la fois à la désertification de notre monde rural, à la dévitalisation d'un certain nombre de villes moyennes et à la dislocation de nos espaces urbains, où, à quelques centaines de mètres, parfois, les uns des autres, voisinent des îlots d'équilibre et des zones de marginalité, d'exclusion et de violence quotidienne.

Redonner à la politique d'aménagement du territoire sa place, c'est faire d'elle le pilier de la cohérence de la politique générale. Il s'agit certainement d'une question de moyens, mais c'est d'abord, et avant tout, une question de volonté politique. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Cette volonté devra s'exprimer au travers de choix, en intégrant une double réalité : la réalité européenne, d'une part, la réalité de la crise économique et financière que connaissent notre pays et notre continent, d'autre part.

On ne peut plus concevoir une politique nationale d'aménagement du territoire qui ne s'inscrive dans une vision d'échelle au moins européenne et, à ce titre, nous devons nous poser certaines questions.

Depuis quelques années, l'accélération du mouvement de délocalisation d'une partie de nos activités de production vers des zones de bas salaire, le dumping économique et social pratiqué par des pays qui ont accès fort librement à nos marchés intérieurs accroissent encore la désorganisation de l'espace national et européen.

Si nous n'y prenons garde, dans quelques années, il ne sera même plus nécessaire de gloser sur la répartition des emplois et des richesses puisque, la production expatriée, il n'y aura plus rien à répartir.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Gérard Larcher.** Il faut se méfier de tous les dogmes. Le libre-échange militant, qui a trop souvent imprégné les décisions de la Commission des Communautés européennes depuis vingt ans, trouve aujourd'hui ses limites.

**M. Marc Lauriol.** Oui !

**M. Gérard Larcher.** L'aménagement du territoire commence par le respect des péréquations financières, tarifaires. Il commence par la vraie préférence communautaire, aujourd'hui indispensable. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants et de l'union centriste.*)

Oui, quelle Europe voulons-nous ? Voulons-nous une Europe productive pour des consommateurs de haut niveau, une Europe qui assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis des anciens pays de l'Est, vis-à-vis des pays en voie de développement, ou simplement un monde de consommateurs de plus en plus exempts des valeurs du travail, assistés, progressivement appauvris et finalement privés de leur dignité ?

Ne croyez pas, mes chers collègues, que je dramatise : regardons ce qui se passe actuellement dans certaines des régions de vieilles industries, je pense à la Lorraine, chère à M. Roger Husson, ou à la Franche-Comté, chère à nos collègues MM. Georges Gruillot et Louis Souvet, où, en dix ans, l'industrie de l'automobile a perdu 55 p. 100 de ses emplois. Aujourd'hui, ces régions connaissent leur seconde crise de reconversion du fait des mouvements de délocalisation extra-européenne qui touchent l'électronique, la chimie, par exemple. Que restera-t-il, demain, à ces régions si ce n'est le chômage et le désespoir ?

L'autre question qui doit être posée concernant la dimension européenne de l'aménagement du territoire est celle du rééquilibrage de l'espace à l'intérieur de l'espace commun. Là aussi, c'est un problème de volonté et d'exigence politique, faute de quoi, demain, un géographe écrira un ouvrage intitulé : *Le Rhin et le désert européen.*

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Gérard Larcher.** Mon maître et collègue Marc Lauriol m'a souvent fait réfléchir... (*Ah ! sur les travées du RPR, de l'union centriste et des républicains et indépendants*) à ce que, aujourd'hui, il est convenu d'appeler « la banane bleue », qui va de la Bourse de Londres à celle de Milan en passant par celle de Francfort et en évitant soigneusement celle de Paris. Affirmer que la puissance de la Rhénanie-Westphalie profite moins à notre pays que la puissance de la région parisienne ou le développement de la région Rhône-Alpes, ce n'est pas être anti-européen.

**M. Marc Lauriol.** C'est vrai !

**M. Gérard Larcher.** Affirmer que la formidable zone de concentration d'activités, de production et de matière grise que représente l'axe rhénan pose un problème de désertification à sa propre périphérie, ce n'est pas non plus être anti-européen. Tout à l'heure, notre collègue, M. Joseph Ostermann traitera des problèmes transfrontaliers.

Il est donc indispensable pour la France, mais aussi pour les autres pays européens, qu'émergent de nouvelles lignes de force dont notre pays peut, au surplus, être l'épine dorsale : l'axe Lisbonne-Barcelone-Francfort traverse l'Hexagone. L'axe Milan-Londres passe par Paris et par le tunnel sous la Manche. N'oublions pas la triple perspective maritime, celle des trois mers dont M. le ministre d'Etat parlait tout à l'heure. Notre pays a vocation à être l'ouverture du continent européen sur la mer. (*Applaudissement sur les travées du RPR, ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et des républicains et indépendants.*) Aujourd'hui, nous devons le réaffirmer. M. Yvon Bourges, élu du Grand Ouest, évoquera ce problème tout à l'heure.

Toutes ces nouvelles ambitions pour l'équilibre de nos territoires vont devoir être mises en œuvre dans un environnement économique et financier très difficile. Le temps n'est plus où l'une des tâches de l'aménagement du territoire consistait à répartir le surplus de la croissance. Aujourd'hui, il n'y a plus de croissance, l'Etat doit gérer des déficits publics abyssaux et les budgets des collectivités locales sont parfois au bord de l'implosion. Cependant, il faut s'engager.

L'aménagement du territoire ne se fera que si nous avons une volonté politique. Il faut donc définir des priorités claires.

Au cours de ce débat, nous allons pouvoir aborder en détail, point par point, les différents volets de ce chantier qui s'ouvre et qui concerne la reconquête de notre territoire. Mes collègues vous feront part des réflexions et des propositions du groupe du RPR et de notre assemblée, qui travaille depuis plusieurs années sur cette question.

Mais à ce point de nos travaux, je souhaiterais simplement faire disparaître une fausse querelle et relever quelques pistes de réflexion et d'action.

La fausse querelle est celle qui voudrait à tout prix qu'existât un conflit incontournable entre l'Ile-de-France et le reste de notre pays. (*M. Roger Husson applaudit.*) J'y vois le retour, même inconscient, d'une vieille lune un peu marxiste selon laquelle l'enrichissement des plus pauvres dépendait de l'appauvrissement des plus riches. On connaît le résultat ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR.*)

Je suis un élu francilien d'origine provinciale. La seule chose qui compte, c'est mon pays. Et dans mon pays, il n'y a rien à jeter ! Il faut refuser de dresser les régions les unes contre les autres.

**M. Ivan Renar.** C'est vrai !

**M. Gérard Larcher.** Complémentarité, rééquilibrage et volonté commune de développement, tels doivent être nos maîtres mots.

Je prendrai maintenant ma casquette d'élu des Yvelines pour vous rappeler, monsieur le ministre d'Etat, que le projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France, dont M. Michel Rocard avait pris l'initiative et qui prévoyait une région parisienne comptant entre 14 millions et 16 millions d'habitants, a été repoussé par les élus franciliens de la majorité d'aujourd'hui au seul motif qu'il ne tenait pas compte du reste de la France. (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

Prenons garde ! Le blocage du schéma directeur pendant une trop longue période signifiera le retour aux errements

des dernières années, c'est-à-dire à une croissance non cohérente.

Ainsi, la croissance autour de Roissy s'inscrit aujourd'hui dans un schéma de développement qui est tourné vers l'an 2000 et vers le rééquilibrage du nord de la France donc. A cet égard, l'inauguration du TGV-Nord, à laquelle vous avez assisté, monsieur le ministre d'Etat, en est un symbole.

Il faut un nouveau projet. Il ne devra être soumis aux conseils généraux et au conseil régional qu'à compter du moment où le Gouvernement aura arrêté la politique d'aménagement qu'il entend mener pour l'ensemble du pays et l'aura présentée au Parlement.

D'ailleurs, un projet de loi d'orientation donnera de la force à la volonté gouvernementale.

Je me réjouis beaucoup du grand débat que vous nous avez proposé, monsieur le ministre d'Etat. J'y vois une possibilité d'engagement des citoyens, de réflexion, une occasion de mettre fin à nos égoïsmes. Cela permettra d'élaborer ensemble un projet à l'échelle de la France et sur la place de notre pays en Europe. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'union centriste et des républicains et indépendants.*)

**MM. Marc Lauriol et Jean Chérioux.** Très bien !

**M. Gérard Larcher.** Pour limiter à 12 millions d'habitants la croissance de la région parisienne, il faudra effectivement faire preuve de volonté. Monsieur le ministre d'Etat, il faudra limiter l'immigration dans cette région. Les Yvelines ont connu, en 1992, un accroissement de 6,82 p. 100 de la population d'origine étrangère.

Les communes d'Ile-de-France devront se sentir solidaires du reste du pays. Mais les autres régions, les autres villes devront accepter de grandir et de faire un certain nombre d'efforts. C'est la raison pour laquelle nous devons aussi réfléchir – M. Jacques Valade évoquera ce point tout à l'heure – aux problèmes des métropoles régionales et de leur propre *hinterland*.

J'énumérerai maintenant quelques idées-forces à propos du schéma national d'aménagement du territoire, qui doit, bien évidemment, être lié au schéma directeur de l'Ile-de-France. Il faudra, tout d'abord, clarifier et redéfinir le rôle et les modes de relation entre l'Etat et les collectivités locales. L'impératif de solidarité nationale doit être rétabli tout en respectant l'autonomie des pouvoirs régionaux, départementaux et locaux.

Le contrat de plan est un outil, déjà éprouvé et de qualité. Il nous permet de fédérer les strates, trop nombreuses selon certains – mais elles sont le fruit de notre histoire – et d'unir les volontés.

L'Etat doit, pour sa part, prendre ses responsabilités. Il lui appartient notamment de mettre en place des mécanismes de péréquation financière et tarifaire – ce point est très important, particulièrement en matière de politique des télécommunications – efficaces, justes et, en tout cas, indispensables à une plus grande diversité « structurale » de la France. M. Jean-Paul Delevoye, président de l'Association des maires de France, reviendra tout à l'heure sur la péréquation financière. La référence à l'expérience allemande me semble devoir être prise en compte dans nos réflexions.

La politique de l'aménagement du territoire devra également se fonder sur quelques choix et priorités de l'Etat. La lutte contre la désertification du monde rural – MM. François Gerbaud et Roger Besse y reviendront tout à l'heure – est au premier rang de ceux-ci.

L'annonce faite par M. le Premier ministre, dès l'installation de son Gouvernement, de la suspension de toute fermeture de service public et d'école en milieu rural est un geste fort. Nous nous en sommes tous félicités. Désormais, il faut

réfléchir au fond, et cette réflexion me semble renvoyer au plan européen.

La déréglementation érigée en système universel, comme a voulu la promouvoir sir Leon Brittan lorsqu'il était en charge de la concurrence au sein de la Commission des communautés, est porteuse de danger. On peut être, comme je le suis, adepte de l'économie de marché et considérer que certains services publics, fussent-ils gérés par des entreprises, relèvent de la responsabilité de l'Etat et doivent répondre à l'intérêt général et national. C'est évidemment le cas de l'éducation, de La Poste, des télécommunications, des transports intérieurs aériens et ferroviaires, de l'énergie. Leur maintien en milieu rural est, à l'évidence, essentiel si l'on veut maintenir ces espaces comme lieux d'échange et de vie.

La réflexion sur le monde rural renvoie également aux interrogations sur le devenir de notre agriculture. Il ne faut pas oublier les zones difficiles, notamment les zones de montagne. Veut-on maintenir cette activité dans une perspective économique ou sa vocation doit-elle se réduire, comme on l'entend trop souvent suggérer en Allemagne, à l'entretien du paysage ? Envisagée comme cela, dans un monde où domine la famine et lorsque l'on sait que l'agriculture et l'agroalimentaire représentent, ensemble, 20 p. 100 de notre PIB, cette fausse alternative porte en elle-même sa réponse.

La politique d'aménagement du territoire devra aussi redéfinir la place et le rôle de nos villes, grandes et petites.

Elu d'Ile-de-France, je suis favorable à la poursuite et au renforcement de la politique de délocalisation. Mais il faut s'adresser aux entreprises publiques car elles seront aussi un moteur du développement régional. Encore faut-il le faire avec souplesse et intelligence, en évitant tout traumatisme social. Cela ne doit pas être perçu comme une sanction à l'égard des régions concernées par le départ de certaines entreprises.

De même, à l'évidence, l'Etat doit poursuivre l'effort de développement de pôles d'excellence et d'essaimage de la matière grise dans les régions. Aujourd'hui, le développement des télécommunications favorise considérablement cette volonté.

Bien entendu, la politique d'aménagement du territoire, c'est aussi un ensemble d'investissements structurants : réseaux de communications - autoroutes, TGV - et réseaux de télécommunications. Cela renvoie, là encore, à la dimension européenne.

Méfions-nous de la disparition des péréquations tarifaires. En effet, demain, téléphoner de Paris à Millau coûtera beaucoup plus cher que d'appeler de Paris à Francfort !

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Gérard Larcher.** L'activité, l'économie et le développement iront alors vers Francfort plutôt que vers Millau.

**M. Marc Lauriol.** Eh oui !

**M. Gérard Delfau.** C'est vrai !

**M. Gérard Larcher.** Mes chers collègues, nous le savons tous, le chantier de la reconquête de notre territoire est considérable. Nous l'ouvrons dans des conditions difficiles. Cependant, nous avons aussi des atouts. La période qui s'ouvre est celle de l'établissement d'une nouvelle génération de contrats de plan, de la définition des nouveaux programmes européens du FEDER ; le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France est à parachever. Bref, beaucoup de compteurs peuvent revenir à zéro. Pourquoi ne pas synchroniser tous les moteurs de l'aménagement du territoire ? C'est une question non pas de moyens financiers, mais de coordination. Là encore, il faut mener une véritable politique.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous fais confiance, ce qui ne surprendra pas. Je connais la diversité de vos origines. Je

sais aussi que l'éclatement de la nation est, pour vous, un problème de toute première urgence. Vous faites de l'unité de la nation une exigence essentielle de votre mission.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Gérard Larcher.** Vous savez que c'est la place de la France en Europe qui est en jeu. Je sais que nous pouvons aboutir.

Mes chers collègues, je soumetts à votre réflexion ces propos de Sénèque : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles. »

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, en dépassant nos diversités, en mettant un terme à nos *a priori* et à nos querelles de chapelles, je vous propose d'oser ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et des indépendants et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cluzel.

**M. Jean Cluzel.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet utile débat permet de dégager de grands thèmes d'accord. Mais cet accord signifie qu'il nous revient de changer ensemble le cours des événements. En avons-nous la volonté ? Nous l'affirmons ce jour. En avons-nous les moyens ? Oui, puisque le Gouvernement a décidé de se les donner. En avons-nous le temps ? Tout juste.

Une cause parmi d'autres me paraît expliquer cette situation. C'est l'incapacité pour notre pays, depuis de nombreuses années, de prendre en compte l'ensemble des incidences à long terme de certaines politiques parmi les plus importantes.

Je prendrai pour exemple le mode de financement de la sécurité sociale, qui repose, jusqu'à présent, sur des cotisations assises sur les seuls salaires. C'est le mécanisme de financement qui est en cause. Il en est de même pour la taxe professionnelle puisque l'on n'attend pas de connaître le résultat des entreprises pour les taxer. Ainsi ces deux mécanismes de financement mettent-ils en péril des centaines de milliers d'emplois dans les zones les plus vulnérables.

Je prendrai aussi pour exemple l'augmentation de la productivité dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qui a une influence pernicieuse sur la répartition de la population active.

Le Gouvernement vient de prendre deux bonnes décisions : à l'Assemblée nationale, le débat d'orientation sur la ville et les banlieues ; au Sénat, comme il se doit, le débat d'orientation sur l'aménagement du territoire. Ces deux débats se complètent.

Quatre illusions doivent être dénoncées. La première, c'est l'illusion qui résulte des statistiques. En effet, la dépopulation réelle de nombreuses communes rurales est masquée par le nombre de personnes âgées. En fait, la baisse de la population est plus importante qu'il n'y paraît.

La deuxième illusion est celle de la densité démographique. Cette notion est en effet relative, car des pays peu denses peuvent connaître un essor économique à condition de savoir utiliser au mieux leurs ressources, comme le fait, par exemple, la Nouvelle-Zélande.

La troisième illusion est l'opposition stérile - elle a été dénoncée encore tout à l'heure par notre collègue M. Gérard Larcher - entre le monde urbain et le monde rural.

Elle aboutit à considérer que le rééquilibrage régional ne peut se faire qu'au détriment de Paris, non seulement capitale de la France, mais aussi capitale de rang mondial. Les paysans qui ont organisé la fameuse moisson du 24 juin 1990 sur les Champs-Élysées n'ont pas commis cette erreur : c'est grâce à Paris que cette manifestation a eu une renommée internationale.

Les deux mondes urbain et rural sont totalement interdépendants : le dynamisme de l'un sert à l'autre ; la récession de l'un se répercute, hélas ! sur l'autre.

Enfin, la quatrième et dernière illusion est la tentation de l'utopie verbale. Elle apparaît tout particulièrement à mes yeux dans la loi d'orientation sur la ville du 13 juillet 1991. L'article 1<sup>er</sup> de cette loi commence par ces mots : « Afin de mettre en œuvre le droit à la ville, ».

Cette formulation supposerait, mes chers collègues, qu'une autre loi mette en œuvre le droit à la campagne. Or, l'homme demande l'accès non pas à des droits théoriques, mais, au contraire, à des droits réels – cela a fort bien été souligné tout à l'heure.

Deux réalités me paraissent devoir être prises en compte.

La première réalité que nous connaissons et qu'il faut savoir surmonter est la concurrence existant entre les différentes collectivités territoriales ; ces dernières – nous le savons – sont de plus en plus des acteurs économiques. Ainsi, les entreprises, comme leur personnel, expriment des besoins : besoins professionnels, besoins culturels et besoins de loisirs. Face à cette demande, tout naturellement, les offres territoriales peuvent être différentes selon les politiques conduites soit par l'Etat, soit par les collectivités territoriales.

Tout cela s'est certes amélioré avec la décentralisation ; mais la déconcentration est encore insuffisante. Ainsi, il est indispensable que les préfets des départements disposent d'un plus grand nombre d'enveloppes financières globalisées. De la sorte, ils pourraient conduire, avec le président du conseil général, une véritable politique départementale d'aménagement du territoire.

La seconde réalité, qui domine tout, c'est que nous sommes entrés dans une période de mondialisation de l'économie. La compétition a pris une dimension internationale avec la concurrence des pays qui s'ouvrent à l'ère industrielle, qu'il s'agisse de l'Asie du Sud-Est, de l'ancienne Europe de l'Est ou du Maghreb. C'est ce qui explique la délocalisation de nombreuses entreprises, c'est-à-dire leur départ de France.

En fait, les véritables dimensions de l'aménagement du territoire sont non plus nationales, mais internationales. Sur ce plan, la France pourrait, me semble-t-il, utilement écouter le prix Nobel d'économie M. Maurice Allais, lorsqu'il conseille de « protéger efficacement les économies nationales des effets pervers des variations indues des taux de change ».

Je suis européen. Nous sommes européens. Mais faisons une constatation : reconnaissons que si nous sommes d'accord pour une Europe ouverte à une compétition loyale, nous ne pouvons que refuser de mettre l'Europe à genoux !

Une politique dynamique d'aménagement du territoire a pour maître mot l'adaptation. C'est en fonction du court terme et du long terme que cette politique doit être conduite.

Pour le court terme, il faut établir des barrages et donner des aides à la survie – nous les connaissons et je n'insisterai donc pas sur ce point.

Pour le moyen terme et le long terme, trois finalités me paraissent essentielles.

Premièrement, il faut égaliser les possibilités de concurrence entre les collectivités territoriales, et ce grâce aux équipements, aux services publics et à la fiscalité. Ce principe, mes chers collègues, est certes très difficile à mettre en œuvre, mais il est essentiel.

La réglementation qui s'applique à une grande ville disposant de plusieurs centaines de fonctionnaires ne devrait pas être la même que celle qui est adoptée à l'égard d'une commune rurale, qui, par nature, se trouve dans une situa-

tion différente. Par conséquent, le moment est venu de faire en sorte que le droit de tous au service public connaisse des formes efficaces, mais diversifiées.

Aux services publics de faire preuve d'imagination ! Si, en milieu urbain, les usagers doivent aller vers les services publics, en milieu rural, la démarche doit être inverse et les services publics doivent se rapprocher des usagers.

Deuxièmement, la liberté de choix consiste à ouvrir et à organiser l'espace par un système non seulement de communications et de transports adaptés, mais aussi de coût et de financement équilibrés. Je me permets d'insister sur les deux mots « coût » et « financement », car l'équilibre de l'un et de l'autre représente la clé de ce problème.

Enfin, troisièmement, l'Etat ne peut demander aux communes de se regrouper dans des communautés de communes sans faire lui-même l'effort de rassembler ses propres services.

Actuellement, des services éclatés contraignent nos concitoyens à effectuer de multiples démarches dans des lieux géographiques différents. Chaque activité administrative génère ses propres découpages départementaux, que nous connaissons tous : carte de la direction départementale de l'équipement, avec ses subdivisions de l'équipement, carte de l'éducation nationale, carte des services du Trésor, carte sanitaire, sans compter les cartes de l'Agence nationale pour l'emploi ou les arrondissements.

Les critères d'ouverture et de fermeture des services publics sont propres à chaque administration, sans suffisante coordination. Dans certains cas, de multiples partenaires peuvent même distribuer des subventions sans cohérence globale.

Monsieur le ministre, pour remédier à cette situation, il suffirait que vous fassiez appliquer les dispositions de l'article 4 de la loi du 6 février 1992, qui permettent d'unifier les différents territoires d'intervention des administrations et, éventuellement – allons jusque-là – de redéfinir certains arrondissements.

Je conclurai mon propos en proposant, à la suite de tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, une démarche volontariste : tout d'abord, permettre une équivalence des coûts de transports et de télécommunications en les unifiant progressivement sur tout le territoire, comme cela se fait depuis toujours pour les timbres-poste ; par ailleurs, associer efficacement l'Etat et le département, car, par exemple, on ne saurait conduire une politique sanitaire et sociale dans un département sans une participation du conseil général à tous les stades, et non pas seulement au niveau du financement ; enfin, s'organiser pour lutter contre la concurrence des pays où le travail coûte moins cher. En effet, une bonne économie dépend d'une bonne politique d'aménagement du territoire, et une bonne politique d'aménagement du territoire dépend d'une saine économie.

Notre système politique, notre système administratif et notre système de protection sociale ne pourraient résister longtemps à une montée sans fin du chômage !

La France et les Français plongent leurs racines dans un territoire façonné au fil des siècles par la main de l'homme. Accepter des déséquilibres territoriaux croissants serait risquer de perdre ces racines. Un pays, comme un arbre, peut-il vivre sans racines ? Ne les détruisons pas, car elles sont source de vie. Tel est l'appel, monsieur le ministre, qu'un parmi d'autres j'adresse au Gouvernement ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, des républicains et indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Aubert Garcia.

**M. Aubert Garcia.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « quel bonheur ce serait pour

la douce France si, au lieu d'avoir un seul centre, elle en avait dix qui répandent partout la lumière et la vie ».

La phrase est de Goethe ; or ce dernier est mort en 1832. Il est vrai qu'il était allemand et qu'à son époque, déjà, l'organisation territoriale de la France avait de quoi surprendre un Allemand ! C'est dire en tout cas que ce n'est pas d'aujourd'hui ni même d'hier que l'aménagement du territoire de notre pays, qui atteint les limites du supportable, s'est amorcé de façon surprenante.

Mais il est vrai que ce mouvement s'est amplifié et accéléré de façon particulièrement alarmante au cours des dernières décennies. Si 50 p. 100 des Français occupaient 50 p. 100 du territoire en 1900, ils étaient 60 p. 100 sur 40 p. 100 du territoire en 1940, 70 p. 100 sur 30 p. 100 en 1970, et, enfin, 80 p. 100 sur 20 p. 100 en 1990. La prévision pour l'an 2000 est de 90 p. 100 des Français sur 10 p. cent de l'espace métropolitain.

Nous savons – la gravité des problèmes qui se posent aujourd'hui le prouve déjà – que le rapport 90 sur 10 sera ingérable socialement et conduira, au demeurant, à un échec économique.

Certes, ces problèmes se sont posés dans tous les pays qui ont eu à vivre le passage de l'ère agricole à l'ère industrielle, mais il apparaît aujourd'hui que la France est le pays qui est économiquement et culturellement le plus centralisé. Ce niveau de centralisation n'existe ni dans les pays anglo-saxons, ni, surtout, en Allemagne, où l'importance des responsabilités accordées aux onze *Länder* a permis de maintenir une occupation plus équilibrée de l'espace – 60 p. 100 de la population vit sur 40 p. 100 du territoire. De même en Espagne, douze communautés autonomes ont été mises en place entre 1978 et 1983 et, en Italie, vingt régions dotées de pouvoirs importants maintiennent un aménagement bien plus équilibré du territoire.

Demandons-nous ce qui pose problème, aujourd'hui, dans ce schéma français, tel qu'il résulte de son évolution tout au long du XX<sup>e</sup> siècle : les hommes ! En effet, ce sont avant tout les êtres humains qui ne supportent plus les limites atteintes par le phénomène de concentration-désertification. L'homme des villes surpeuplées, en particulier l'habitant de la région parisienne, ne trouve plus, dans les conditions de vie qui lui sont faites, les relations humaines nécessaires à son équilibre moral et psychologique ; il en va d'ailleurs de même de l'habitant de l'espace rural, qui est confronté à la solitude et à l'isolement des campagnes désertées.

Sans doute avons-nous oublié un peu trop, au fil des décennies, que les hommes, regroupés pour vivre en société, devaient rester la finalité de toute l'action de ceux à qui ils confiaient la charge de la gestion. Intelligent, et donc capable d'initiative, de travail et de solidarité, l'homme, être vivant, est fragile et sujet à la faiblesse ; il aurait dû rester la raison d'être de la société. N'a-t-on pas trop cruellement oublié que le rôle de celle-ci est avant tout de protéger l'homme et de lui assurer non seulement le confort, mais aussi l'indispensable condition de son bonheur : l'équilibre moral ?

Jusqu'à ce jour, a-t-on une seule fois pensé l'aménagement du territoire pour l'homme ? Jamais !

Ballotté au gré des besoins ou des modes, déplacé, entassé dans les villes ou dans les banlieues, soumis aux agressions de la promiscuité qui dénature les rapports humains ou isolé dans un monde rural vidé de sa substance, l'homme a été plus souvent mis au service de l'économie qu'il n'a vu l'économie mise à son service.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. Aubert Garcia.** Il y a perdu une part importante de son équilibre, et donc de son bonheur.

L'éclosion des syndromes dépressifs, aussi bien dans les concentrations humaines que dans les campagnes désertes, a été la première des manifestations de ce « mal-être » qu'on a préféré soigner à grand renfort de drogues voire, quelquefois, de drogue, plutôt que par la recherche de ses raisons profondes : la destruction des relations humaines. On a cru que le confort matériel suffirait au bonheur des hommes ! J'ai le regret de dire, aujourd'hui, qu'il n'en est rien et qu'une cuisine intégrée, une salle de bains moderne ou une belle résidence secondaire – nous sommes, en France, les champions toutes catégories dans ce domaine, ce qui tendrait à prouver que nos concitoyens, puisqu'ils ont besoin de deux domiciles, ne se trouvent pas bien où ils sont – bref, des conditions de vie confortables n'ont jamais fait le bonheur de l'homme, si ce dernier, chez lui, parce qu'il est tout seul, s'ennuie.

Le mal augmentera, n'en doutons pas, si n'est pas rompu le mouvement actuel ; sans doute est-il grand temps de se souvenir que d'autres civilisations sont mortes de cette terrible maladie : le « mal-vivre » des hommes à qui l'on voulait faire confondre confort et bonheur.

Or ce sont les hommes qui font l'économie, et j'ai envie de dire, monsieur le ministre, pour passer à la suite de mon propos : faites-moi des hommes heureux et ils vous feront une bonne économie !

Que constate-t-on aujourd'hui dans notre France ? Que, sur le plan de notre compétitivité économique, la surconcentration, aggravée par la « tertiarisation » de la société, atteint les limites de la menace de l'échec.

Le temps et la distance ont vu changer leur rapport de proportionnalité. Le temps, en effet, n'est plus fonction de la distance, et nous utilisons mal les moyens technologiques de la communication moderne qui, seuls, nous permettraient de vaincre à la fois la distance et le temps.

Le temps perdu du fait de la concentration des individus menace nos résultats économiques de demain. Que penser lorsque l'on constate que plus de sept millions d'heures de travail sont perdues chaque jour dans la région parisienne, conséquence de son engorgement, et que l'on sait que ces sept millions d'heures correspondent à la totalité du travail quotidien de la ville de Lyon et de ses environs ? Ainsi, une journée entière du travail des Lyonnais compense à peine le temps perdu, involontairement, en région parisienne.

Y aurait-il une quelconque logique à espérer trouver, dans la poursuite d'un processus qui conduit à de tels paradoxes, la réussite de notre économie de demain alors que nous serons confrontés à sa mondialisation et à l'énorme défi de l'Europe ?

Que penser du devenir de notre territoire français ? Si espace et richesse n'y manquent certes pas, la politique des villes-centres y a cependant été abandonnée, et il se trouve de ce fait menacé, par son déséquilibre concentrationnaire, à la marginalisation et à l'écartèlement, voire à la déchirure.

Déjà se manifeste, dans des pans entiers de notre espace français, la puissance d'attraction des pôles économiques forts de nos voisins européens. Au Nord, ce sont l'Angleterre et la Belgique ; à l'Est et au Sud-Est, l'Allemagne et la Suisse ; au Sud-Est, l'Italie ; au Sud-Ouest, la Catalogne et le pays Basque. Alors que la bande littorale atlantique perd de sa force, Bruxelles, Stuttgart, Fribourg, Bâle, Genève, Milan, Turin, Barcelone et Bilbao pèseront demain très lourd, à deux pas de nos frontières, sur des secteurs entiers du territoire français « déshabité ».

Si une démarche volontariste forte ne vient pas rétablir le squelette d'une France moins fragile parce que moins cen-

tralisée, qu'en sera-t-il de notre place et de notre rôle dans l'Europe ?

Cette démarche volontariste forte ne sera pas facile. Elle demande un bouleversement profond, un changement radical des habitudes et des mentalités. Seul l'Etat, propriétaire et donc responsable de l'espace territorial, peut la penser, la générer et la guider.

La décentralisation, indispensable et formidable réforme arrachée de haute lutte au jacobinisme français, en est un premier pas. Mais elle ne pouvait à elle seule suffire à assumer le réaménagement du territoire. Elle ne peut rien sans une incontournable volonté de l'Etat de se déconcentrer, d'organiser autrement ses propres structures, mais aussi de renoncer, pour les délocaliser, à quelques-uns de ses pouvoirs.

Je crois très sincèrement qu'en pensant, après la dernière guerre, affaiblir l'Allemagne et l'Italie, en les obligeant à une restructuration décentralisée et déconcentrée, la France et les Alliés ont, en fait, assuré à ces deux pays un aménagement du territoire qui fait aujourd'hui les chances de succès de leur économie et assure à leur tissu humain une vie meilleure.

Depuis quelques années se dégagent, petit à petit, des idées fortes dont nous devons nous souvenir au moment où s'élaborent notre XI<sup>e</sup> Plan ou les plans quinquennaux qui semblent devoir le remplacer.

Dès 1975, on a vu émerger des profondeurs de l'histoire huit euro-régions françaises baptisées « zones d'équipement et d'aménagement du territoire ». Le débat de mai 1990 a vu l'Assemblée nationale dénombrer, avec le ministre M. Jacques Chérèque, les « sept grands chantiers d'aménagement du territoire ». Six interrégions sont nées de la mutation récente de La Poste.

Ne sommes-nous pas, dans ces conditions, incités à la réflexion ? Ne devons-nous pas nous demander s'il ne convient pas de reconsidérer la dimension et le nombre de nos unités régionales ? Peut-être apporterions-nous, ce faisant, une solution plus adéquate aux relations entre départements et régions !

Les rivalités nées de la décentralisation, qui empoisonnent aujourd'hui ces relations, pourraient, si l'Etat le prévoit et le souhaite avec fermeté, faire place à l'indispensable solidarité interrégionale, source d'équilibre du territoire et d'unité de la France.

L'europanisation ne peut en aucun cas signifier, pour aucune des nations qui vont composer l'Europe, abandon et désagrégation du pays et de ses racines.

Bien d'autres problèmes sont à résoudre, mais j'en laisserai débattre d'autres que moi.

Tous les secteurs de notre économie sont concernés, qu'il s'agisse de l'absolue nécessité de l'intercommunalité ou de l'obligatoire réforme de la fiscalité.

Dans ce domaine, l'Etat doit également donner l'exemple, en cessant de considérer que l'homme de la campagne vaut deux fois ou deux fois et demi moins cher que celui de la ville. Les surcoûts de l'isolement valent bien ceux de l'hyperconcentration, et les économies à faire par le réaménagement du territoire sont énormes, à la ville comme à la campagne.

Cessons surtout, mes chers collègues, les uns de rester obnubilés par les problèmes des cités, les autres de garder les yeux obstinément fixés sur le monde rural et de croire qu'on arrivera à traiter chacun d'eux séparément ; pis, même, qu'on traitera les uns au détriment des autres.

Soyons persuadés qu'il n'existe pas un « homme de la ville » et un « homme des champs », n'oublions pas que leur bonheur se puise aux mêmes sources, celles qui les rendent

heureux de vivre, de penser, de travailler et d'aimer non pas seulement « au pays », au sens égoïstement restrictif du terme, mais dans tout notre pays, la France. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur quelques travées du RDE, de l'union centriste, du RPR et des républicains et indépendants.*)

5

## NOMINATION DE MEMBRES D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** Je rappelle que la commission des affaires économiques et du Plan a présenté des candidatures pour représenter le Sénat au sein d'un organisme extraparlementaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et le Sénat désigne M. Philippe François comme membre titulaire et M. Charles-Edmond Lenglet comme membre suppléant du conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux pour les reprendre à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.*)

## PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

6

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Suite d'un débat d'orientation sur une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** Nous reprenons le débat d'orientation sur l'aménagement du territoire.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Beaudeau.

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il apparaît désormais clairement qu'il existe deux approches globalement différentes de la politique d'aménagement du territoire.

La première, partagée par l'actuelle comme par la précédente majorité, conçoit le développement des villes et des régions à partir des critères financiers étroits qu'impose une logique de rentabilisation maximale et rapide des capitaux privés.

A l'inverse, la seconde approche, défendue, au nom du groupe communiste et apparenté, par mon ami Félix Leyzour, part directement de l'expression des besoins de la population pour aboutir à l'élaboration de réponses économiques, sociales, culturelles et humaines concrètes et concertées.

Le débat sur le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France, le SDAURIF, est là pour illustrer mon propos : les dix millions de Franciliens, et leurs élus ont exprimé des revendications, sur des choix porteurs d'espoir et de mieux-vivre immédiat ; le SDAURIF ne permet pas d'atteindre ces objectifs, pas plus que ne le permet votre approche, monsieur le ministre, qui est, en bien des points, pour ne pas dire pour l'essentiel, semblable au SDAURIF de M. Michel Rocard.

Refus des délocalisations et développement de l'emploi, construction de logements de qualité à loyer abordable dans des ensembles mixtes, amélioration du cadre et de la qualité de vie dans un environnement préservé, mesures nouvelles permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes, notamment en banlieue, développement rationnel, équilibré des transports collectifs des réseaux ferré et routier, refus des concentrations de population française ou immigrée en difficulté dans des ensembles dégradés se transformant en ghettos, arrêt de l'immigration en région parisienne organisée par le patronat, telles sont les revendications et les aspirations des Franciliens.

Le débat sur la ville à l'Assemblée nationale n'a permis d'apporter, à ce jour, aucune mesure nouvelle. Serait-ce par incapacité ou mauvaise volonté ? Bien sûr que non !

L'aménagement de la région d'Ile-de-France est pensé non en termes de qualité de vie pour ses habitants mais en termes d'orientation pour le quart de siècle qui vient, et à partir de deux idées : le traité de Maastricht et la loi première du profit.

J'illustrerai mon propos par quelques exemples.

Paris sera pôle d'excellence, cerveau européen, plateforme financière, une sorte de *City* européenne.

Vous décidez alors que les gens à petits ou moyens revenus n'ont plus leur place à Paris ; vous les dirigez vers la banlieue, qui manque de logements, sans aucun scrupule. Paris n'a plus que des constructions de logements chers, très chers.

L'Ile-de-France est touchée globalement par cette politique, qui commande la désindustrialisation de Paris et de la banlieue, en même temps que le transfert d'un certain nombre d'activités en province.

La population de Paris baisse, le nombre des salariés travaillant à Paris décroît. Des pans entiers d'activités productives et de services performants dans des secteurs aussi divers que l'automobile, l'électronique, l'informatique, la chimie ou la métallurgie sont délibérément sacrifiés. Toute l'Ile-de-France est touchée.

Quelques exemples significatifs sont à noter : Dassault, à Saint-Cloud, est partiellement en voie de déménagement ; dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le site des Batignolles est menacé pour faire place à la spéculation immobilière.

La société Aérospatiale et les industries de Seine-aval ont licencié 50 000 salariés, depuis 1980, dans le secteur de la vallée de la Seine, entre Les Mureaux et Mantes-la-Jolie, là où des explosions périodiques de « mal vivre » se manifestent.

En Seine-amont, on observe le même phénomène de fermetures d'entreprises et une volonté d'implanter des bureaux, à Ivry, par exemple. A Vitry, le plan d'occupation des sols est mis en cause afin de faire aboutir les projets de l'Etat.

En Val-d'Oise, la région d'Argenteuil-Bezons et celle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise voient remettre en cause leur vocation de régions productrices de richesses.

Le Gouvernement ne fait rien pour empêcher ces évolutions ; il les approuve et les organise.

Monsieur le ministre, en Ile-de-France, le chômage progresse plus vite qu'ailleurs : 800 000 personnes sont privées d'emploi, et les délocalisations prévues accentueront ce chiffre.

S'agissant des réseaux ferré ou routier, on observe les mêmes tendances : le TGV-Nord vient d'être inauguré sans que des voies supplémentaires soient créées pour traverser la banlieue nord. Ce sont donc les banlieusards qui auront à supporter encore plus d'insécurité, de retards, d'inconfort et d'annulations de trains. A la gare du Nord, la deuxième gare du monde, 520 000 personnes sont concernées.

Vous êtes-vous demandé, monsieur le ministre, pourquoi personne ne voulait de l'autoroute A 16 en région parisienne ? Tout simplement parce qu'elle est inutile, coûteuse, génératrice de nuisances et qu'elle entraînera une accentuation des embouteillages routiers dans la région Nord, qui sont déjà en train d'entrer dans la légende. En revanche, l'Europe réclame cette autoroute A 16.

A l'aéroport Charles-de-Gaulle, à Roissy, il est prévu de quadrupler le trafic, de construire trois nouvelles pistes. En mars dernier, tous les candidats de notre région, y compris les candidats RPR et UDF, se sont fait élire sur la promesse d'un troisième aéroport que les communistes ont été les premiers à demander. Où en est-on ?

M. Michel Giraud lui-même affirmait, devant le projet d'extension de Roissy, qu'il serait impossible de gérer un tel monstre. Qu'en pense-t-il aujourd'hui ?

L'environnement est devenu le terrain du « massacre à la tronçonneuse ». Deux mille hectares de terre à blé, en Seine-et-Marne sont voués au béton pour satisfaire la multinationale Eurodisney. Le parc régional du Vexin est sacrifié à l'extension de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. La vallée de Chauvry n'est toujours pas sauvée.

A chaque orage, c'est l'angoisse ; l'assainissement est à revoir dans son ensemble, tant il est devenu aujourd'hui insuffisant, inadapté, désuet.

En revanche, les décharges prolifèrent à certaines portes de Paris. Elles sont devenues un enjeu financier entre la CGE et West-Management. M. d'Aubert, dans un récent rapport à l'Assemblée nationale, prétend même que l'argent de la mafia ne serait pas étranger à cette recherche du profit par le déchet.

Est-il admissible que, dans un village comme Le Plessis-Gassot, 40 p. 100 du territoire soient bientôt occupés par une décharge de 240 hectares, qui deviendra la première de France ? Connaît-on aujourd'hui les conséquences de ces décharges sur les nappes phréatiques ?

Peut-on imaginer d'autres orientations ? Peut-on imaginer une autre méthode, pour une autre politique ?

Nos orientations pour l'Ile-de-France sont simples. Ne disposant que de peu de temps, ce qui est dommage, je me contenterai de les rappeler telles que les conseillers régionaux communistes les ont développées au conseil régional de l'Ile-de-France.

L'arrêt des suppressions d'emplois, la relance de la croissance pour favoriser la création d'emplois, le « produire et créer » français en Ile-de-France constituent le premier élément d'un triptyque propre à produire des emplois, donc des richesses.

Le deuxième élément consiste en un aménagement social de la région d'Ile-de-France. Nous proposons de mettre en chantier 80 000 logements sociaux, dont 30 000 en accession, et de réhabiliter 50 000 logements en 1993.

Nous proposons de reconsidérer fondamentalement le financement des transports en commun, priorité absolue étant donnée aux aides de l'Etat et du patronat pour mettre en place un service public moderne et de qualité.

En matière de circulation, la construction des autoroutes en milieu urbain doit être arrêtée. Le rejet de l'autoroute A 16, le bouclage de l'autoroute A 86, la réalisation d'une rocade en parties sud et ouest et le rejet de toute concession et péage sont, avec la réalisation de nombreux projets de liaisons intercommunales et interrégionales, les principaux éléments d'amélioration de la circulation.

Le développement de transports en commun abordables, modernes, la liaison rail-route constituent également une priorité qui doit être organisée par les services publics.

Enfin, troisième élément de notre triptyque : la démocratie grâce à la consultation dans la transparence, c'est-à-dire l'écoute de la population et le débat avec les élus et les assemblées locales, départementales et régionales.

Monsieur le ministre, ne recommencez pas les mêmes erreurs que M. Rocard pour le SDAURIF, rejeté presque unanimement par les départements franciliens.

Vendredi dernier, au Sénat, en réponse à une question orale de mon collègue M. Vizet, vous avez affirmé, monsieur Hoeffel, que le Gouvernement ne déciderait rien sans l'accord des collectivités territoriales en matière d'aménagement. Pouvez-vous nous le confirmer ? Vos propositions semblent, en effet, aller dans un sens totalement différent.

Pour terminer, je souhaite aborder une question qui concerne M. le ministre de l'intérieur.

De nouvelles sous-préfectures viennent d'être créées en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne. Pourquoi n'avoir pas créé une quatrième sous-préfecture en Val-d'Oise, département sous-administré, souffrant de nombreux retards dans tous les domaines ?

Le Val-d'Oise est passé de 600 000 habitants à sa naissance, en 1967, à plus d'un million en 1993. De plus, le développement rapide du pôle de Roissy justifie également la création d'une sous-préfecture dans ce département. Je propose qu'elle soit créée à Sarcelles, la ville la plus importante de l'est du Val-d'Oise.

De nombreux élus attendent cette décision. M. le ministre d'Etat est-il prêt à répondre à cette demande dès aujourd'hui, comme je le souhaite ? (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Taittinger.

**M. Pierre-Christian Taittinger.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, intervenant en douzième position et pour sept minutes, dans un débat pourtant essentiel, je ne prétendrai pas à l'originalité.

Je reconnais, du reste, que tout, ou presque, a été dit, et souvent fort bien. J'essaierai seulement, messieurs les ministres, d'apporter à votre réflexion ma part de conviction, en évitant les répétitions, même si, comme le conseille Platon, il est bien de répéter deux ou trois fois les choses justes.

Mes chers collègues, l'aménagement du territoire possède ce mérite d'avoir toujours suscité depuis cinquante ans de superbes discours, dont souvent il ne reste qu'un petit nuage léger que le vent disperse à sa fantaisie.

Il s'agit donc d'aborder cet échange avec infiniment d'humilité.

La recherche dans ce domaine a été le souci permanent, reconnaissons-le, de tous les gouvernements, chacun entendant apporter un élan nouveau et proposer des objectifs autres à atteindre, cette détermination reposant souvent sur de nobles sentiments et d'honorables intentions.

Oui, cinquante ans après, il est possible de jeter un regard sur le chemin parcouru, non pour critiquer ou dénigrer, mais pour mieux comprendre le devoir qui s'impose à nous, messieurs les ministres.

Pendant ces temps, la France jacobine et centralisatrice n'a connu que l'intervention de l'Etat. Ombres et lumières se sont succédé. Nous avons peut-être évité le pire, mais, reconnaissons-le, que d'occasions ont été gâchées ! Jamais, à aucun moment, malgré les efforts gigantesques engagés, nous n'avons pu aboutir à cet ensemble harmonieux et équilibré qui nous aurait évité les crises dont nous subissons aujourd'hui les conséquences.

Dans certains domaines, l'Etat exerçait une pression autoritaire ; dans d'autres, il laissait faire, un laisser-aller dangereux.

L'histoire de ces années nous a appris non seulement qu'une planification étatique rigoureuse engendrait échecs et insatisfactions, mais aussi qu'un laisser-faire généralisé se révélait rapidement porteur de désordres profonds.

Il n'existe pas, mes chers collègues, de modèle international de l'aménagement du territoire. Actuellement, aucun pays ne peut se vanter, aucun pays ne peut être cité en exemple. L'Etat, certes, doit définir une ligne de comportements pour assurer la cohérence des choix, pour rendre des arbitrages quand ils s'imposent, mais il doit aussi savoir déléguer le cadre et les moyens de cette politique.

A l'heure actuelle, la région représente le niveau idéal de responsabilité pour avoir une vue claire de ce que peut être un aménagement du territoire rationnel. Elle seule peut conduire des projets ambitieux de reconquête du territoire et affronter ces graves dossiers : la concentration urbaine et les exigences d'un renouveau du monde rural.

C'est dans la ville, ne l'oublions pas, avant que la politique de décentralisation ne tente de réagir, que l'échec de l'Etat a été le plus important.

La politique des grands ensembles a été encouragée, voulue par l'Etat et elle a provoqué logiquement le drame des banlieues.

A ce sujet, toutes les analyses ont été faites. Il convient, je crois, non plus de s'y attarder, mais d'apporter maintenant des réponses. Il est temps que les lamentations se terminent.

L'échec s'explique par une absence totale de politique d'urbanisme, masquée par une volonté, louable à l'époque, de construire vite, mais de construire souvent n'importe comment. La laideur, reconnaissons-le, n'est même pas le fruit amer des économies, mais plus souvent celui du manque d'imagination.

Mais il ne faudrait pas pour autant que, face à un Etat qui a perdu sa puissance directrice, nous assistions à cette tentative naturelle d'un développement éclaté, chaque collectivité entendant défendre ses projets, soutenir ses ambitions. Le risque serait double : celui des oppositions stériles et celui du gaspillage des fonds publics.

Chaque ville, chaque commune ne doit pas avoir pour objectif d'adapter des organisations identiques et de tout détenir sur un même territoire.

La région constitue naturellement cette unité d'aménagement moderne que nous appelons de nos vœux. Elle seule pourra assurer la cohérence entre les différentes aspirations, tout en restant le partenaire privilégié de l'Etat. Et que l'on ne s'alarme pas inutilement ! Il s'agit non pas de construire une Europe des régions, mais simplement d'aboutir enfin, en évitant les carences de l'Etat et les désordres possibles de la décentralisation, à une définition rationnelle d'une politique régionale d'aménagement.

C'est seulement dans ce cadre que l'on pourra traiter les deux grands dossiers de la ville et des campagnes.

Pour la ville, il faudra agir en se rappelant que, bien souvent, un manque de courage n'a été qu'un manque de bon sens.

Tant que certains quartiers de grandes villes ne seront pas devenus des villes réelles, aucun progrès ne sera perceptible. Il va falloir simultanément démolir et reconstruire, sinon nous n'apporterons aucune réponse durable à ces problèmes.

Au lieu d'encourager par une fiscalité vieillotte les investissements immobiliers, logements et bureaux, dans des zones déjà saturées, un type différent d'incitations fiscales pourrait entraîner des réalisations correspondant à cette époque.

Le déséquilibre profond que nous constatons entre les métropoles en plein développement et la campagne que l'on abandonne est aussi le résultat d'une absence totale de définition de l'avenir.

Depuis des années, ce mouvement se poursuit dans une certaine indifférence des pouvoirs publics. Aux manifestations justifiées, on répondait, très souvent, trop souvent, par une progression des prix agricoles ou une augmentation des subventions sans traiter le problème dans sa réalité, sans jamais l'aborder au fond.

Reconnaissons-le, aucun effort sérieux n'a été conduit suffisamment longtemps pour éviter l'accélération de ce phénomène. Au contraire, face à une mutation rapide du secteur agricole, l'Etat a ignoré volontairement les conditions d'une stratégie de revitalisation du monde rural.

Nous connaissons maintenant les partis à prendre et les efforts qu'ils exigent. Aurons-nous enfin la volonté de les conduire à leur terme ?

Gardons-nous de demander du temps, cette image subtile qui nous échappe.

En terminant, j'évoquerai en quelques mots les problèmes de Paris et de sa région, qui ont été fort bien abordés tout à l'heure par M. Fourcade.

Deux mille ans de pression étatique ont contribué à la fois à réaliser un ensemble assez remarquable et à juguler de façon un peu anormale une vitalité naturelle.

La loi sur la solidarité en constitue en fin de compte un nouvel exemple. Construite sur une idée forte, elle va provoquer, sachez-le, des désordres. Une coopération financière aurait pu être mise en œuvre dans le cadre régional entre les communes les plus favorisées et celles qui le sont moins ; une telle loi aurait été efficace et facilement applicable, alors que le saupoudrage national ne permettra jamais d'atteindre les mêmes objectifs.

Il faudrait revoir avec courage et lucidité ces textes pour les appliquer différemment dans un cadre régional. Là aussi, méfions-nous des effets malfaisants des lois justes.

Messieurs les ministres, jamais il n'aura sans doute autant été demandé à un gouvernement, qui est condamné en plus à l'urgence. Mais n'est-il pas aussi exaltant pour vous de refuser une apparente fatalité ? (*Applaudissements sur les traversées des républicains et indépendants, du RPR, de l'union centriste, ainsi que sur certaines traversées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mouly.

**M. Georges Mouly.** Messieurs les ministres, même s'il me faut être bref, je tiens à exprimer ma satisfaction de l'organisation de ce débat d'orientation sur l'aménagement du territoire.

Depuis de longues années, présent dans les discours, l'aménagement du territoire avait disparu dans les faits. Peut-on caresser ce soir l'espoir d'une politique d'aménagement du territoire globale et concrète ? Je veux y croire.

J'ai noté, en écoutant M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, qu'un débat national devait être organisé et aboutir à une loi d'orientation. Bien ! C'est la bonne dimension.

Cela étant, j'avoue cependant avoir éprouvé depuis lors quelques scrupules à monter à cette tribune, parce que mon

intervention pourra être qualifiée par certains de terre à terre. En effet, mes considérations viseront le court terme.

Je le ferai néanmoins, convaincu qu'il ne faut pas laisser un vide se créer entre aujourd'hui et le futur grand projet de loi de loi d'orientation, pas plus qu'il ne faut davantage poursuivre une politique qui n'en est plus une depuis, il est vrai, bien longtemps.

Je veux exprimer ici le point de vue – l'espoir peut-être – d'un élu de cette partie du territoire national qui est menacée de naufrage, illustration du risque de l'inacceptable : celui d'un pays éclaté, d'une société à plusieurs vitesses.

Je veux voir dans la composition même du Gouvernement – c'est ma première remarque – avec la place qu'y tient l'aménagement du territoire, sa volonté affirmée de ne pas accepter l'inacceptable.

J'interviens ici, conscient que l'aménagement du territoire ne saurait se limiter à sauver seulement le milieu rural, auquel je faisais allusion au début de mon propos, persuadé aussi que nous n'avons pas à tout demander à l'Etat, même si le premier acteur et le premier responsable de l'aménagement du territoire, c'est bien l'Etat.

En effet, il ne s'agit pas seulement du sauvetage du monde rural, car il convient d'utiliser les atouts de chaque région dans le cadre d'une politique à la dimension de l'Europe ; il ne s'agit pas seulement de tout demander à l'Etat, car l'aménagement du territoire est aussi le fait de chaque échelon territorial à sa place, mais à condition – c'est le premier souhait que je formule – que soient enfin bien clarifiées les compétences de chaque échelon.

Il n'en est pas moins vrai que l'espace français, qui est une chance pour notre pays, ne restera cette chance qu'autant qu'il ne sera pas réduit à l'état de désert, le fameux désert français. Il faut faire vite, messieurs les ministres !

J'ai sous les yeux une lettre de M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. S'agissant des évolutions de l'environnement économique et social, il écrit : « Si certaines de ces évolutions conduisent à constater l'inadaptation du cadre législatif, et comme l'a également rappelé le Premier ministre, il sera alors examiné s'il y a lieu de préparer une loi quinquennale sur l'avenir de l'agriculture et de l'espace rural. » Une loi quinquennale ? Voilà la bonne dimension pour une politique d'aménagement du territoire.

Il poursuit : « Enfin, je vais proposer la tenue d'un comité interministériel d'aménagement et de développement rural qui, plutôt qu'un catalogue de mesures ponctuelles plus ou moins cohérentes, devra définir les stratégies à mettre en œuvre dans les secteurs prioritaires pour le monde rural. »

Cependant, il faut en convenir, l'agriculture, à elle seule, ne sauvera pas le monde rural. En revanche, pourrait contribuer à la survie du monde rural l'heureuse décision de maintenir en milieu rural des services publics et des classes uniques si telle est bien, sur ce dernier point, la volonté des élus.

Il s'agit, en fait, vous l'avez précisé, monsieur le ministre, d'un moratoire qui devra prendre fin le 31 octobre 1993 et qui doit permettre de poursuivre l'élaboration du schéma d'organisation et d'amélioration des services en milieu rural.

Je me permets de dire – c'est ma deuxième remarque – qu'il convient de « pousser les feux » ; j'espère que toutes les consignes seront données à cet effet.

J'exprime ce souhait, car j'ai participé, comme d'autres collègues, aux premiers travaux de cette commission départementale : la démarche est cahotante, hésitante et l'on n'a pas avancé !

En bonne logique, le maintien des services publics peut raisonnablement être envisagé s'il y a maintien et, *a fortiori*, accroissement de la population.

Deux raisons au moins peuvent, à mes yeux, amener nos compatriotes à s'installer en milieu rural : l'emploi, sur lequel je reviendrai, et une certaine qualité de vie.

Il est bien connu que cette dernière raison crée une demande relativement importante de logements sociaux en milieu rural, demande trop souvent non satisfaite ; je tiens maints exemples à votre disposition.

Je connais la réponse, trop souvent venue d'en haut : « Commencez par restaurer l'ancien ! » C'est vraiment méconnaître la réalité du terrain, car l'ancien, quand il peut l'être, a souvent déjà été restauré.

Cela m'amène à ma troisième remarque, monsieur le ministre, qui est, en fait, une demande : l'octroi d'un contingent plus important de logements neufs en milieu rural. C'est, pour le moins, un facteur de maintien de la population !

**MM. Gérard Delfau et René Régnault.** Très bien !

**M. Georges Mouly.** Cela me semble couler de source.

Je mentionnais à l'instant l'emploi. La formule des usines à la campagne ne date pas d'aujourd'hui. Elle s'est concrétisée ici ou là ; elle est certes plus difficile à mettre en œuvre aujourd'hui. En tout cas, l'idée devient plus aisément, ou moins difficilement, réalité lorsqu'est suffisante l'incitation à l'installation à la campagne.

Qu'en est-il ? Je vais prendre l'exemple de la prime d'aménagement du territoire. Avec 550 millions de francs en 1992, la PAT a permis la création de 15 000 emplois. Cette prime est inférieure à 6 p. 100 des investissements réalisés. Or certains de nos voisins disposent d'un budget permettant d'accorder aux investisseurs des subventions qui est dix fois supérieur à celui dont nous disposons par tête d'habitant, d'où la nécessité, pour soutenir la comparaison en France de faire appel aux finances des collectivités locales. Même si l'on admet, comme moi, le principe des financements croisés - on peut, c'est vrai, en discuter - je constate que la richesse continue d'aller aux plus riches et que nous tournons le dos à l'aménagement du territoire.

Cette situation me conduit à poser une quatrième question, monsieur le ministre : si le principe de la prime d'aménagement du territoire est maintenu, quels peuvent être, en la matière, les espoirs des régions les plus défavorisées ?

J'en arrive aux autres fonds, qu'il s'agisse du FIDAR, du FIAM, notamment.

Outre le fait que leur évolution en volume n'est que trop connue, hélas ! on a aussi parlé d'une « poussière de fonds ». Il est vrai que l'on s'y perd. N'existe-t-il pas, pour le seul FIDAR, deux ou trois niveaux ? Il en résulte, sans autre considération, même s'il est possible d'épiloguer, sur le sujet, une cinquième question : que peut-il advenir de ces fonds, monsieur le ministre ? Seront-ils regroupés, voire remplacés par des allègements fiscaux, comme j'ai pu le lire ?

En tout état de cause - c'est ma sixième question - quelle importance sera donnée à l'incitation à l'installation en milieu rural ?

Je passe, pour gagner du temps, sur la nécessaire solidarité entre les zones riches et les zones pauvres, péréquation dont on a déjà beaucoup parlé, qui me semble, aujourd'hui être admise par tous et qui doit se concrétiser, en particulier dans les contrats de plan, car elle est le premier exercice pratique d'une politique d'aménagement du territoire.

J'en viens, pour terminer, à certains aspects de la dimension européenne de l'aménagement du territoire.

J'évoquerai d'abord le désenclavement de zones telles que le Limousin - pardonnez-moi de citer cette région - avec un projet autoroutier qui relierait la façade atlantique à l'Europe de l'intérieur ; c'est bien de l'aménagement du territoire !

J'évoquerai ensuite les fonds d'aide européens - je pense en particulier au plan de développement des zones rurales - qui sont à ce jour insuffisants, voire taris, ce qui impose, cette année, une sévère sélection des projets éligibles.

Je formule donc l'espoir, monsieur le ministre, que le Gouvernement parvienne à faire en sorte que ces fonds européens soient répartis en fonction des besoins des régions pour lesquelles ils ont été mis en place.

J'en aurai terminé après avoir rappelé le nécessaire « nouveau souffle » que M. le Premier ministre a évoqué cet après-midi. Mes propos y contribuent bien peu ! M. le ministre d'Etat a parlé, lui, de réconcilier la France avec elle-même. Mes propos sont beaucoup trop terre à terre et à courte vue pour, là encore, y participer. Toutefois, il n'est pas interdit de porter le souci du lendemain immédiat, car le temps presse pour des régions comme les nôtres et parce que toute politique d'aménagement du territoire ne va pas être stoppée, je le disais à l'instant, en attendant la loi d'orientation à laquelle j'aspire.

M. Jean François-Poncet a parlé de la nécessaire résurrection de la politique d'aménagement du territoire. Je veux bien y croire, messieurs les ministres, mais, je le dis tout net, ma région et la France rurale aspirent tout simplement, aujourd'hui, à ne pas mourir ! Je sais que c'est également votre sentiment et je vous remercie de m'avoir écouté. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gerbaud.

**M. François Gerbaud.** Monsieur le président, messieurs les ministres, quelle est la France que nous voulons, demain, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, qui frappe à notre porte ? C'est la question posée par cet ample débat sur l'aménagement du territoire. Le Sénat, qui a fait de ce grave problème l'une de ses préoccupations majeures, vous sait gré, messieurs du Gouvernement, de le prendre ainsi à témoin, lui qui se veut, de par sa nature même, être la chambre de résonance privilégiée de notre territoire.

Ce débat nous met au cœur de ce défi que la France s'est lancée à elle-même depuis ces jours déjà lointains, au lendemain de la première crise de 1973, où, par la force des choses et, en même temps, du fait de la faiblesse des convictions, l'aménagement du territoire français est insensiblement passé de la politique du voulu à la politique du subi.

Cependant, nous ne sommes pas là pour régler des comptes avec notre passé ! Contentons-nous, aujourd'hui, de constater que la France a mal vécu territorialement son émergence dans un monde modernisé.

Chacun sait ici, pour l'avoir observé dans son quotidien d'hier, que révolution des modes de production, mécanisation agricole, développement industriel, brutale automatisation et informatisation de la production ont bousculé les bassins de vies et créé spontanément des migrations de populations vers l'emploi, c'est-à-dire vers les grandes métropoles, plus particulièrement vers la région parisienne.

Ainsi, lentement, la France s'est déséquilibrée. Aujourd'hui, c'est à son retour à un meilleur équilibre que nous devons tous ensemble réfléchir - Gouvernement, Parlement et collectivités locales - mobilisant initiatives privées et publiques, chacun à sa place et selon ses responsabilités.

Il s'agit d'une démarche exigeante. L'aménagement du territoire est passé de l'ambition d'hier à la revendication d'aujourd'hui. Le Sénat a été à l'écoute de cette revendication et je n'oublie pas qu'à mon arrivée, moi qui venais de la France rurale, lorsque j'ai parlé de cette France à deux vitesses, France verte et France béton, j'ai été entendu au nom de ce monde rural qui se penche aujourd'hui tragiquement sur son lendemain.

Il est de fait que, par tout un faisceau de constats, de désolations, de révoltes, de refus de l'inacceptable, remontait au centre de décision la longue plainte de ce monde rural dans sa peur de mal vivre et du monde urbain dans sa fureur d'exister.

Le Sénat s'en est fait l'écho en trois ans et à deux reprises, par deux missions d'information auxquelles j'ai participé. Il s'est donné un outil d'observation, d'analyse, de réflexion et de propositions. Des consultations nombreuses auxquelles il s'est livré, nous sommes arrivés à cette conclusion qu'il est d'abord nécessaire de faire un état des lieux. C'est la première marche de l'urgence.

Au-delà de cet audit qui doit photographier la France en relief et telle qu'elle est, il paraît également urgent de mettre immédiatement en place une analyse prospective sur quinze à vingt années. C'est la seconde marche. Nous en avons les moyens ; il faut le faire.

Savoir où l'on va, ce que l'on doit et ce que l'on peut faire me paraît être, messieurs les ministres, le préalable pragmatique à cette course de fond dans laquelle nous sommes engagés, et ce dans un environnement international et européen contraignant, qui n'impose pas les préférences communautaires et dont on apprécie très mal les interactivités.

C'est, à notre sens, à partir de cette analyse du futur à moyen terme que se définiront les grands objectifs et les stratégies de cette nouvelle défense opérationnelle du territoire qu'appelle l'actuelle situation.

Mais, entre le constat de l'instant et la prospective, il y a la gestion du quotidien et, avec elle, la nécessité d'un coup d'arrêt à ces mouvements browniens mal contrôlés, qui ne cessent, aujourd'hui encore, de transformer en désert le monde rural, d'où je viens et où je vis, et de grossir un peu plus encore la région parisienne et les grandes métropoles.

Je ne dis pas de tout cela en termes agressifs, car je ne suis pas de ceux qui veulent une situation conflictuelle entre la région parisienne et le reste du pays. Je suis, au contraire, de ceux qui se félicitent par avance de ce nouveau schéma directeur qui doit normalement afficher à la baisse l'augmentation prévue de la population du Bassin parisien dans les prochaines années.

Il est temps, en effet, pour le provincial que je suis et le rural que je reste, de freiner la croissance quantitative de cette région, puisque le seuil d'alerte est depuis longtemps dépassé, ce qui aujourd'hui, chacun le sait, nuit à son renom et à la qualité de vie ; vous l'avez vous-même très bien dit tout à l'heure, monsieur le ministre.

De ce fait cesseront d'être menacées et contrariées dans leur expansion et leurs identités économiques, culturelles, intellectuelles et de recherche toutes les régions du pourtour du Bassin parisien. Elles pourront ainsi diffuser dans leurs zones défavorisées, car elles ont leur *mezzo giorno*, les quelques acquis de la croissance et de la décentralisation.

C'est à la fin de la crise économique, de notre actuelle panne de croissance, et seulement à ce prix que se réaménagera le territoire de la République. C'est en ce sens aussi que nous vous remercions d'avoir su prendre les indispensables mesures conservatoires du maintien des services publics dans le monde rural d'où je viens.

Au-delà de ces services maintenus, le monde rural y voit, d'autres vous le diront, une volonté et une solidarité : la prise de conscience de ce grand tourment des campagnes qui meurent alors qu'elles ne le veulent pas.

En confiant la ville et l'aménagement du territoire à deux ministres d'Etat, le Gouvernement entend ainsi signifier qu'il en fait une affaire d'Etat et nous souhaitons que, tout au long des jours à venir, il lui donne sa pleine signification.

La France tout entière est à l'écoute de ce réaménagement dont elle fait l'une de ses priorités. Elle attend avec impatience les mesures relatives au monde rural qui seront annoncées, a dit M. le ministre d'Etat, à la fin de ce mois. Le Sénat serait très honoré d'être mis, ce soir ou demain, dans la confiance.

Nous attendons aussi du Gouvernement – c'est très important – qu'il use de toute son autorité et de toute sa fermeté pour protéger notre monde agricole dans les négociations internationales en cours car, s'il ne constitue certes pas toute la ruralité, il en est l'acteur principal.

Tout le monde sait bien, ici, que tout coup porté à l'agriculture serait finalement un coup fatal porté à l'aménagement du territoire rural. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Messieurs les ministres, en cet instant de mon propos, je ne voudrais pas succomber à la litanie des « y a qu'à » et, après avoir esquissé les scénarios de l'inacceptable, tomber dans les inutiles rêveries des scénarios de l'impossible.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. François Gerbaud.** Je souhaite, plus simplement, après avoir pris une grande part aux excellents travaux de la mission d'information sur la reconquête de l'espace urbain et rural, proposer à votre réflexion et à celle de ceux qui vous accompagnent dans vos décisions un certain nombre de propositions.

Je sais que vous partagez un grand nombre d'entre elles. Pour ce qui me concerne, dans le souci de leur cohérence, il m'appartient de leur donner un cadre.

Dans un monde aujourd'hui et pour un certain temps en panne de croissance, l'aménagement du territoire doit être l'expression d'une autorité, d'une volonté politique affirmée, d'une organisation territoriale, d'une solidarité permanente et contrôlée, enfin, et peut-être surtout, d'une large participation de tous, et cela au moment où la décentralisation appelle la déconcentration nécessaire à la mise en place et à l'exécution du Plan redevenu, nous le souhaitons pour les prochaines années, l'indispensable instrument de la mise en œuvre d'une authentique politique d'aménagement du territoire.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. François Gerbaud.** L'autorité, messieurs les ministres, vous l'avez.

La volonté, c'est afficher qu'il nous faut renouveler, réinventer une politique d'aménagement du territoire. Plus rien, en effet, n'est comparable aux glorieuses années de la croissance au cours desquelles la DATAR, voulue par Charles de Gaulle, jouait pleinement son rôle.

Aujourd'hui, la croissance est tarie. Les ressources des collectivités locales sont insuffisantes.

Comme le dit M. Jérôme Monod lui-même, témoin d'hier et d'aujourd'hui de cette grande aventure : « Nos repères ont disparu, nous sommes dans un monde qui a changé de dimensions. »

Mon sentiment est que nous devons nous y adapter et ne pas succomber à la tentation facile de rééditer les structures passées. Il nous faut, à l'inverse, inventer de nouveaux comportements, ainsi qu'une nouvelle organisation des institutions de l'Etat et de ses procédures décisionnelles.

C'est là tout le sens de la participation. De ce principe essentiel découlent naturellement la mise en place et l'organisation territoriale de celle-ci.

Sous l'autorité du Gouvernement, notamment de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, une structure semblable à celle du secrétariat

général à la défense nationale, une sorte de secrétariat général à l'aménagement du territoire pourrait voir le jour. Sa mission serait d'organiser des correspondances dans tous les ministères qui sont les acteurs de l'aménagement du territoire, d'insuffler des orientations et d'exercer, en retour, un exigeant contrôle de leur exécution.

Sans trop rêver, c'est peut-être l'un des meilleurs moyens que nous avons de concilier nos plissements jacobins et les attentes girondines des partenaires de l'Etat.

Afin de donner plus de réalisme, plus de pugnacité à la mise en place de ces correspondances indispensables, il apparaît souhaitable de définir comme cellule de base d'aménagement du territoire la structure de l'arrondissement qui, comme les communes et leurs groupements, est de dimension humaine et a su résister à l'érosion du temps.

Dans cette perspective, pourraient être créés des conseils d'arrondissement travaillant en étroite relation, par le canal des préfets, avec les bureaux d'aménagement du territoire en cours de création. Tout cela ne peut, bien sûr, s'imaginer sans la mise en place d'une stratégie de l'ensemble du développement de la nation, donnant à « tous les territoires » l'égalité des chances.

C'est, en effet, l'affaire de l'Etat que de la proposer au Parlement, dans le cadre d'une loi programme de l'aménagement du territoire et, bien évidemment, de prévoir la consultation régulière du même Parlement sur son exécution.

Dois-je comprendre, monsieur le ministre, que vous avez déjà répondu à ce souhait en annonçant tout à l'heure la loi d'orientation ?

Autorité, volonté, organisation, participation ont cependant un complément : la solidarité.

Demander aux plus riches d'aider les plus pauvres n'est pas une réponse satisfaisante. Seul l'Etat peut et doit intervenir au niveau des ressources allouées aux collectivités locales par la péréquation de la DGF, en tenant compte, en particulier, de l'âge de la population concernée, ce que mon ami M. Jean-Paul Delevoye dira mieux que moi.

Sans doute, aussi, convient-il de réfléchir au fait que les primes à l'aménagement du territoire et les subventions ne peuvent plus être les seules réponses complémentaires à l'incitation à la décentralisation. Il faut y ajouter, parallèlement à l'amélioration de l'accueil et de la formation des hommes, des avantages fiscaux et tarifaires significatifs et adaptés en faveur des entreprises décentralisées, décentralisables et nouvelles. D'autres que nous l'ont fait en Europe et nous transmettent ce message.

Il reste que, pour l'essentiel, l'Etat doit être plus que jamais à l'initiative élargie de grandes structures de communications multimodales intégrant routes, autoroutes, TGV, canaux, transports aériens, transport d'énergie.

C'est un plus pour la relance et l'emploi, mais c'est aussi et surtout, à travers ce maillage de la France modernisée, l'appel à la collaboration de toutes les collectivités et la mise en phase des initiatives privées et publiques en vue de l'aménagement du territoire. C'est en ce sens que le Plan devient à nouveau l'instrument principal de l'aménagement du territoire.

Pour financer ces infrastructures vitales et nécessaires à la défense opérationnelle du territoire dans l'Europe de demain et sans faire appel à la contribution des régions, des départements et autres collectivités locales, il faut beaucoup d'argent. Or le budget de l'Etat n'en dispose pas.

Il faut donc faire plus largement appel à des financements privés par les mécanismes de concessions nouvelles élargies et, dans certains cas, prolongées. Au plan local, il convient de permettre, sous certaines conditions, aux collectivités

locales de recourir aux aides directes sans le préalable paralysant de la région.

Il faut aussi avoir recours – c'est ma conviction profonde – au lancement d'un grand emprunt d'Etat pour l'aménagement du territoire. Il appartient au Gouvernement, bien évidemment, d'en définir les conditions d'appel, voire d'attrait.

Voilà quelques idées, monsieur le ministre. Je les suppose partagées par tous ceux qui jugent indispensable l'accès, pour une nouvelle dimension de leur espace, à une croissance mieux équilibrée.

Nul ne doit oublier aujourd'hui que la France, dans ce domaine, se regarde « au fond des yeux » et attend. Elle sait que, comme l'écrit Buffon, « on va de définition en définition dans les sciences abstraites et l'on marche d'observation en observation dans les sciences du réel ; dans les premières, on arrive à l'évidence et dans les dernières, à la certitude ».

Les Français savent, monsieur le ministre, qu'ils n'échapperont pas à cette certitude : l'aménagement du territoire – le réaménagement du territoire, devrais-je dire – est un grand rendez-vous de leur histoire. Ils ne veulent pas le manquer ! *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

**M. le président.** La parole est à M. Belot.

**M. Claude Belot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, beaucoup de choses intéressantes ont été dites ce soir qui, toutes, vont dans le même sens, à savoir le constat du déséquilibre croissant à l'intérieur de notre territoire entre la France du trop-plein et la France du vide.

Récemment, la presse a fait état de certains chiffres qui nous interpellent et dont je ne retiendrai que quelques-uns. Tout d'abord, selon le recensement de 1990, 80 p. 100 de la population sont concentrés sur 20 p. 100 du territoire, la tendance étant plutôt à 90 p. 100 de la population sur 10 p. 100 du territoire en l'an 2000.

Ayant l'honneur d'être rapporteur de la commission d'enquête sénatoriale sur le fonctionnement de la SNCF, je puis vous dire, mes chers collègues, que, cette année, le déficit de cette entreprise sera vraisemblablement de 5 milliards à 6 milliards de francs, après avoir atteint 3 milliards de francs en 1992. Quant à La Poste, elle vient de faire savoir qu'elle connaîtrait, en 1993, un déficit de 3 milliards de francs.

Tout cela n'est pas sans lien avec le déséquilibre du territoire et nous serons tous d'accord, me semble-t-il, pour dire que cette situation ne peut pas durer.

En effet, la France qui a réussi, c'est la France de l'équilibre et, d'abord, de l'équilibre du territoire. Auparavant, la France forte, c'était l'Île-de-France, bien entendu, mais c'était aussi l'Aquitaine, l'Alsace, la Bretagne, autant de régions qui avançaient du même pas. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Paris est une métropole européenne de premier plan. Nous en sommes fiers – c'est un atout particulièrement important pour la réussite de notre pays, Paris étant situé pratiquement au cœur de tous les axes de circulation – mais pas du Paris du trop-plein, de ce Paris qui nous est promis par ce schéma directeur que personne n'ose voter et qui prévoit – il faut que ceux d'entre vous qui n'auraient pas pris le temps de lire cet énorme document le sachent, mes chers collègues – une croissance de 1 600 000 habitants en Île-de-France, alors que la démographie de la France stagne, en particulier sa démographie indigène. Une telle évolution signifierait donc un transfert croissant de population de la province vers Paris, et à quel coût ? Cela n'est pas acceptable !

Il convient, en outre, de respecter, au-delà de l'équilibre du territoire, l'équilibre des coûts. Nous obéissons, nous Français – c'est là un postulat de la République – à une règle fondamentale, à savoir l'accès de tous les Français à tous les services publics, au même prix et sans aucune restriction.

**M. René Régnault.** C'est bien dit !

**M. Claude Belot.** Tel est le postulat de notre République en vertu duquel EDF distribue l'électricité sur tout le territoire national, la SNCF essaie de maintenir ses lignes, même si cela est quelquefois bien difficile, La Poste achemine le courrier tous les matins chez les Français.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, après avoir affirmé que tous les Français ont droit à l'école, a décidé de maintenir certaines classes, même uniques, ou avec peu d'élèves. Il s'agit là d'une décision courageuse que le Gouvernement a, me semble-t-il, eu raison de prendre.

Cependant, tout cela n'est pas sans conséquences et il faut bien avoir conscience de la situation dans laquelle nous sommes. On maintient des classes là où il n'y a plus, ou peu, d'élèves ; on maintient des maternités et des hôpitaux là où il y a peu de malades alors que, face à l'urgence, on construit des universités nouvelles en région parisienne, six d'un coup, deux seulement en province.

Des études macroéconomiques fort intéressantes ont montré que la France est réputée pour avoir une vie collective particulièrement coûteuse. Or le déséquilibre du territoire est l'une des causes majeures de ce surcoût de la vie collective et de nos prélèvements obligatoires. C'est un constat et l'on pourrait, certes, en discuter pendant des heures.

Il faut que cela change, car cette situation ne peut plus durer. Nous ne voulons pas de cette France-là. Or le changement est possible à condition de le vouloir.

Le monde rural, tel qu'on l'imaginait, attardé, sans potentialités, ne correspond plus à la réalité. Nous vivons à l'ère des transports et de la révolution télématique. La province connaît des réussites exemplaires, même si elles sont trop peu nombreuses, en matière économique et industrielle ou dans le secteur tertiaire. Ce n'est pas M. Jacques Voisard, présent ce soir au banc du Gouvernement et qui fut l'un des grands acteurs du développement économique de l'Ouest, qui me démentira.

Tout est donc possible. Il faut le dire et le faire savoir. Pour cela, un effort pédagogique considérable doit être fait en direction des chefs d'entreprise qui, obéissant à la loi du confort maximal, décentralisent leurs bureaux à quelques dizaines de kilomètres de leur implantation initiale, dans les Hauts-de-Seine, par exemple. Ce phénomène conduit à une hyper-concentration, ce qui n'est pas acceptable.

J'ai ainsi pu découvrir, à la lumière de la commission d'enquête sénatoriale sur la SNCF, qu'une entreprise publique bien connue avait fermé son établissement du Mans, au lendemain de l'ouverture de la ligne TGV, prévenant ses salariés qu'ils devraient désormais aller travailler à Paris, et ce au nom de la simple logique de la simplicité maximale du fonctionnement des cadres. Il s'agit là d'une situation bien plus fréquente qu'on ne le croit.

Il faut donc absolument – je m'adresse ici particulièrement à M. le ministre – qu'une volonté politique forte se manifeste, comme ce fut le cas dans les années soixante, soixante-dix, lorsque le général de Gaulle, avec M. Olivier Guichard à la DATAR, a fait en sorte que l'ensemble du territoire se partage la prospérité.

Depuis cette époque, la situation n'a guère évolué. Il est vrai que nous avons dû faire face au choc pétrolier. Par la suite, nous avons assisté à de nombreuses grand-messes sur le thème de l'aménagement du territoire où officiaient souvent de très bons prédicateurs, mais qui n'ont débouché

sur rien. Nous avons tous, les uns et les autres, passé des heures à espérer, mais il ne s'est strictement rien passé.

Monsieur le ministre, la situation est aujourd'hui suffisamment sérieuse pour que nous soyons en droit d'attendre beaucoup du changement politique qui vient d'avoir lieu.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans évoquer ce que j'appellerai – même si ce mot ne figure dans aucun dictionnaire – « l'ubuisme » qui se dégage de quelques faits très précis.

Il est de notoriété publique que des millions de mètres carrés de bureaux en région parisienne ont été construits dans un souci de rentabilité immédiate, au nom de la croissance de la capitale, ce qui a impliqué des risques très importants pour les banques qui ont prêté de l'argent. Celles-ci ont, en effet, dû constituer des provisions représentant des milliards de francs, ces milliards de francs qui nous font tant défaut pour équilibrer notre situation budgétaire.

D'ailleurs, une comparaison est très éclairante : les provisions que les grandes banques ont été amenées à inscrire à la suite de leurs opérations sur les bureaux en région parisienne équivalent, il faut le savoir, à dix fois le budget dont dispose M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire !

N'y a-t-il pas là quelque chose d'ubuesque ?

Au moment même où ces banques se lançaient dans le développement des bureaux parisiens, elles répondaient à ceux qui leur soumettaient des projets portant sur la province que ces derniers n'offraient pas de perspectives de rentabilité immédiate, ou que le fameux « temps de retour sur investissement » était trop long, ou encore qu'ils ne présentaient pas assez de certitude.

Aujourd'hui ce ne sont pas des paroles qu'il faut, ce sont des actes !

**M. René Régnault.** Très bien !

**M. Claude Belot.** Je crois nécessaire le développement qualitatif de la région parisienne, mais la poursuite de son développement quantitatif ne me paraît pas envisageable.

Toutes les possibilités d'incitation à l'investissement productif doivent être mises en œuvre en faveur des autres régions, notamment de celles qui connaissent le déclin, de manière à reconquérir le territoire, comme le disait M. le ministre d'Etat cet après-midi. Dans un livre récent, celui-ci a d'ailleurs, à cet égard, proposé un certain nombre de mesures fiscales. J'espère qu'elles seront effectivement prises. Ce sera certainement un des grands chantiers de la fin de ce siècle : cela signifie qu'il faut l'ouvrir rapidement ; sinon, demain, je le crains, il sera trop tard. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, des républicains et indépendants et du RDE, ainsi qu'à certaines travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bony.

**M. Marcel Bony.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il est certaines notions qui reviennent périodiquement au premier plan, couvrant un champ suffisamment large pour que chacun les fasse siennes. Ainsi, l'« aménagement du territoire » est une expression générique à grand succès et, dans un consensus bien établi, on en fait un remède à nombre de nos maux. Pourtant, depuis le début des années soixante-dix, l'aménagement du territoire est « administré » à titre de traitement curatif alors qu'il est, par essence, préventif.

De structurelle, la politique d'aménagement du territoire est désormais devenue conjoncturelle, au gré des sinistres causés par la crise économique. Elle n'est plus une politique à part entière, ce dont le Massif central, notamment l'Auvergne, pâtit considérablement aujourd'hui.

**M. William Chervy.** C'est vrai !

**M. Marcel Bony.** Vous me pardonnerez d'évoquer plus particulièrement ma région, mais le fait est là : l'Auvergne n'est plus attractive.

**M. William Chervy.** Pas plus que le Limousin !

**M. Marcel Bony.** Son solde migratoire est négatif, son taux de natalité très faible – le plus faible de France après celui de la région Limousin – la population y est fortement vieillissante et la densité deux fois moindre que la densité moyenne en France.

Si l'on sait que l'Auvergne est en outre la seule région qui cumule les déficits naturel et migratoire, on ne s'étonnera pas qu'elle occupe, parmi les vingt-deux régions françaises, le dix-neuvième rang pour le nombre d'habitants, ce qui est symptomatique d'une forme de déclin.

Je crains, pour ma part, que ce déclin ne s'accroisse très rapidement dans les années qui viennent, car l'émergence de l'Europe libérale, du marché unique et de nouvelles dynamiques de plus en plus dépendantes de l'échelon mondial polarisent l'activité économique au Nord et à l'Est de la France. Pour autant, nous le savons, l'Ouest et les régions méditerranéennes bénéficieraient aussi de ces impulsions économiques. Qu'advient-il alors du reste du territoire ?

Accepter ces mutations signifie-t-il que l'on doit se résoudre à une recomposition géographique qui ferait à terme de tout le centre de l'Hexagone une gigantesque friche et de la France un pays à deux vitesses ? Je ne le crois pas car, si tel était le cas, l'unité nationale serait gravement affectée.

Pourtant, les orientations fondamentales du XI<sup>e</sup> Plan ne laissent pas d'être inquiétantes. Elles ne prévoient aucun grand projet pour l'Auvergne, bien qu'elles impliquent que l'Etat concentre son effort vers les régions les moins prospères, ce qui, vous en conviendrez, monsieur le ministre, est le moins qu'il puisse faire en matière d'aménagement.

Pour qu'une solidarité joue entre toutes les composantes du territoire, il est indispensable que l'Etat soit le maître des principaux choix de développement et qu'il assume pleinement ce rôle.

La décentralisation a permis, à bien des égards, de rapprocher la décision des besoins et a conféré aux collectivités locales une fonction d'aménageur qu'il serait bon de mieux exploiter, moyennant une clarification des compétences.

Le conseil régional, le conseil général, les communes sont, de fait, autant d'intervenants qui, avec les chambres consulaires, pourraient, à mon avis, se révéler plus efficaces. Encore faudrait-il que leurs actions soient mieux coordonnées, afin d'éviter un saupoudrage financier extrêmement préjudiciable au développement local.

L'Etat seul peut être le régulateur, mais il doit pouvoir être à même de proposer des axes directeurs et d'introduire un véritable partenariat qui ne soit pas réduit, comme cela s'est déjà produit il y a quelque temps, au partenariat financier.

La coopération intercommunale, dans laquelle je fonde de grands espoirs, ne fonctionne pas, elle non plus, de manière optimale, tout au moins dans certains secteurs. Elle a engendré un trop grand nombre de structures qui ne sont pas nécessairement propres à encadrer et à fédérer des opérations structurantes parce qu'elles ne s'appuient pas sur une volonté commune assez forte pour dépasser les divergences politiques, les oppositions géographiques ou les conflits d'intérêts.

On peut m'objecter qu'il s'agit d'une affaire de temps ; après tout, nous n'avons institué que récemment de nouvelles formes de coopération qui nécessitent une plus grande conscience de solidarité. Mais voilà bien le problème : le temps !

Plus les années passent, plus le décalage entre une région comme la miennne et une région en expansion se creuse et plus il devient difficile de le réduire. Là où une politique d'aménagement du territoire aurait dû anticiper pour compenser les inégalités, il faut à présent un traitement d'urgence.

C'est pourquoi je souhaiterais que non seulement l'Auvergne mais aussi tout le Massif central fassent l'objet d'une attention particulière.

Je conclurai en formulant quatre observations.

En premier lieu, le processus de désertification ne pourra être jugulé, cela ne fait aucun doute, sans le concours des agriculteurs. Toute la difficulté réside dans l'institution d'un cadre qui prenne en compte la diversité des exploitations sans créer d'iniquités.

Qu'en est-il, à cet égard, du retour à la montagne des 4,67 p. 100 de quotas suspendus, retour à propos duquel je suis déjà intervenu à cette tribune et que M. le ministre de l'agriculture a tenté, comme son prédécesseur, d'obtenir de la Commission européenne ? Qu'en est-il de la prise en compte des estives dans les surfaces primables et des requêtes relatives à la suppression du seuil des primes à la vache allaitante pour les troupeaux mixtes ?

En deuxième lieu, il serait souhaitable de ne pas faire l'impasse sur les infrastructures. En effet, il est impensable de combler notre retard économique si le désenclavement physique n'est pas achevé. A cet égard, la réalisation de l'auto-route A 89 est d'autant plus urgente que la route nationale devient complètement saturée entre Clermont-Ferrand et Bordeaux ; de même, il est essentiel qu'un TGV Nord-Sud soit programmé.

En troisième lieu, il me paraît indispensable d'assurer le maintien des services publics et le renforcement du tissu économique, afin de rendre le milieu rural plus attractif auprès des entreprises.

Enfin, en quatrième lieu, il faudrait valoriser mieux encore l'énorme potentiel touristique de la région. Je rappelle que, selon un sondage récent de la SOFRES, l'Auvergne est la deuxième destination de court séjour choisie par les Français.

Le centre de la France dispose évidemment d'atouts, dont beaucoup sont à l'état brut. Cette région doit les exploiter pour se construire une identité compétitive, mais elle ne peut y parvenir seule.

Je souhaite, messieurs les ministres, que vous sachiez accomplir l'effort nécessaire afin que cette région dispose de ressources qui lui permettent de ne plus s'étioler, de ne pas être un espace condamné. (*Applaudissements sur les travées socialistes, du RDE, ainsi que sur plusieurs travées de l'union centriste, du RPR et des républicains et indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** Avec vous, monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, nous assistions ce matin à l'inauguration du TGV Nord. Cette magnifique réalisation du savoir-faire des ingénieurs et des ouvriers français, les habitants du Nord - Pas-de-Calais l'attendaient depuis longtemps et les espoirs sont grands en ce qui concerne tant l'amélioration des conditions de transports que celle de la situation économique.

La question est de savoir si le TGV Nord peut constituer un atout supplémentaire et concourir au développement harmonieux de la vie régionale ou s'il va contribuer à un aménagement ségrégatif du territoire régional.

La politique du « tout-TGV » tend, en effet, à organiser les transports ferroviaires autour de la seule logique européenne, au détriment des dessertes intérieures.

On parle, par exemple, du Nord - Pas-de-Calais comme du « carrefour de l'Europe ». Mais chacun sait que l'on ne s'arrête pas à un carrefour : on se contente de le franchir. De ce point de vue, le TGV peut donc être la meilleure et la pire des choses.

Vous le savez bien, monsieur le ministre, comme toutes les nouvelles infrastructures de transport, le TGV accentue les forces et les faiblesses, il amplifie les situations préexistantes : ce qui était dynamique est stimulé, ce qui était dépressif voit son déclin s'accélérer.

Ainsi que le dit un géographe éminent de notre région, M. Gachelin, « il n'y a pas de miracle TGV ». Effectivement, le TGV ne constitue pas une politique d'aménagement à lui seul. Le TGV passant à Tours, cela favorise le tourisme dans les châteaux de la Loire, cela ne crée pas les châteaux de la Loire ! (*Sourires.*)

Par ailleurs, la hausse des tarifs et la mise en place du système SOCRATE vont renforcer les inégalités d'accès aux transports ferroviaires. Le TGV arrive, mais les fermetures de lignes secondaires et de gares continuent. Et la suppression de plusieurs milliers d'emplois à la SNCF est annoncée.

Les habitants du Nord-Pas-de-Calais aimeraient n'être pas réduits à regarder passer les trains à grande vitesse. Ils voudraient pouvoir les prendre !

Si j'ai tenu à citer cet exemple d'actualité, c'est qu'il permet de toucher du doigt, à travers les choix en matière d'infrastructures ferroviaires - mais c'est également vrai en matière de routes - les conséquences d'un aménagement du territoire axé sur la seule intégration européenne.

Des zones géographiques entières sont délaissées. L'emploi diminue, tout comme l'accès aux services publics : fermetures de classes, de gares, de bureaux de poste, d'hôpitaux, absence d'équipements culturels, sous-administration, comme dans le Valenciennois.

Je prendrai un exemple concret, celui des friches urbaines. Comment parler d'aménagement du territoire quand, dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, on laisse vivre plus de 500 000 personnes dans des conditions qui ne sont pas dignes de notre temps, et cela parce que l'Etat refuse, depuis plus de vingt ans, de tenir les engagements pris en matière de rénovation et d'entretien du parc immobilier des anciennes houillères du bassin du Nord - Pas-de-Calais ? Il en est d'ailleurs de même en Lorraine.

Pis encore, les premières déclarations du nouveau gouvernement laissent prévoir une diminution des crédits de rénovation, en particulier pour les voiries et réseaux divers.

La SOGINORPA continue de reverser la moitié des loyers à l'Etat, soit 400 millions de francs, alors que cet argent serait mieux utilisé pour la rénovation.

Ne peut-on mettre en œuvre une autre conception de l'aménagement du territoire ? S'agit-il uniquement de rechercher un équilibre entre zones urbaines et zones rurales, entre régions pauvres et régions plus pauvres, ce qui ne reviendrait qu'à répartir la politique d'austérité ? Si un équilibre doit être recherché, n'est-il pas dans l'amélioration de la vie de chacun ?

La question qui est posée est celle d'une autre politique en ce domaine, axée sur le développement harmonieux de toutes les régions, par la mise en œuvre de tous les atouts humains et matériels, par l'essor de services publics modernisés et adaptés aux besoins.

Or ceux-ci demeurent très importants. Le Nord-Pas-de-Calais, par exemple, connaît de graves retards en termes d'emploi, de justice sociale, d'éducation, de culture, de santé et de transports.

Pourquoi aménage-t-on ? Si c'est au profit des hommes, la question de l'emploi se pose. Dans le Nord - Pas-de-

Calais, par exemple, le taux de chômage moyen est de 13,3 p. 100. Il atteint 25 p. 100 à Roubaix, la ville de notre collègue M. André Diligent, 17,5 p. 100 dans le Valenciennois, 16,8 p. 100 dans l'arrondissement de Lens et 14,6 p. 100 dans le Douaisis. Les jeunes sont les premiers touchés.

Au nom du développement de l'emploi dans les régions, un plan de délocalisation a été mis sur pied. Mais peut-on croire combattre réellement le chômage en habillant Pierre et en déshabillant Paul ?

Tout cela est bien loin de compenser les vraies délocalisations qui s'opèrent. Je pense, en particulier, aux entreprises du secteur du textile et de l'habillement qui quittent le Nord - Pas-de-Calais pour s'implanter dans les pays d'Europe de l'Est ou dans le Sud-Est asiatique.

Ainsi, pour ces seules branches d'activités, plus de 25 000 emplois ont été supprimés en une dizaine d'années dans le secteur de Roubaix-Tourcoing.

Un nombre de plus en plus grand d'entreprises déménagent des unités de production, des ateliers, des usines entières dans les pays où le coût de la main-d'œuvre peut être divisé par 100 et où n'existe pas le plus élémentaire commencement de dispositif de protection sociale.

Des chefs d'entreprise s'en émeuvent, après avoir pratiqué ce qu'ils appellent pudiquement des transferts.

De son côté, l'état-major de l'électronique française dénonçait, vendredi dernier, « le massacre programmé des indispensables protections tarifaires qui conduiraient au massacre non moins programmé de l'industrie française et européenne au seul profit des Asiatiques et des Nord-Américains ».

S'il veut aménager, le Gouvernement a bien du pain sur la planche !

En effet, ce sont les groupes financiers et industriels qui remodelent le territoire. Le problème réside dans le fait que ce sont les critères de rentabilité financière qui dominent et que la localisation, dans telle ou telle activité ou dans telle ou telle région, se réalise en fonction de la recherche de rentabilité du groupe. Cela a conduit aux impasses actuelles, aux destructions d'emplois, au pompage des ressources au détriment des besoins de la population. Monsieur le ministre, ces groupes doivent être placés devant leurs responsabilités économiques et sociales, car lutter contre le chômage, c'est d'abord maintenir et développer les potentiels industriels.

L'objectif doit être de créer partout les emplois nécessaires, en s'appuyant sur les atouts humains et industriels existants et en en développant d'autres. Dans tous les domaines, d'immenses besoins sont à satisfaire. La région du Nord - Pas-de-Calais est déficitaire en production de biens de consommation courante, d'équipements professionnels et ménagers, d'électronique grand public, en produits de l'agriculture et de la pêche, en produits des industries agricoles et alimentaires, actuellement sacrifiés.

L'aménagement du territoire doit aussi prendre en compte les réalités régionales. Ainsi, la moitié des friches industrielles de notre pays se situe dans la région Nord - Pas-de-Calais, ce qui représente 10 000 hectares. Et l'on nous propose de geler 10 000 hectares supplémentaires de terres agricoles !

Or, par une politique de réduction de ces friches industrielles, il serait possible de développer des gisements d'emplois considérables. L'Etat, en collaboration avec les collectivités locales, peut agir pour contraindre les groupes industriels responsables de ces friches à participer financièrement à leur réduction.

Dans ce domaine, la question des sites pollués n'est pas la moindre. Il y a du travail pour rendre utilisables ces terrains !

La politique de réaménagement des friches peut être un élément de la lutte contre le chômage. Ce pourrait être l'un des grands travaux du XI<sup>e</sup> Plan.

Il faut aussi mettre fin à l'affaiblissement et au démantèlement des services publics. Leur développement est un élément déterminant d'un aménagement du territoire harmonieux.

Ce pourrait être une priorité dans une région comme la Vienne où l'Etat dépense, par habitant, deux fois et demie moins qu'en 1976 dans l'enseignement, la culture, la santé, le secteur social, le développement urbain et rural, les transports. Une telle situation inégalitaire appelle des mesures inégalitaires.

En terminant, j'insisterai, monsieur le ministre, sur la nécessaire démocratie qui doit prévaloir dans toute discussion et dans toute prise de décision en matière d'aménagement du territoire. Cela passe avant tout, à nos yeux, par le respect de l'autonomie des communes et le rétablissement de leur droit de décision en matière d'aménagement de leur propre territoire.

Vous vous insurgez, à juste raison, contre la tendance à l'urbanisation de notre pays. Notre région est fortement urbanisée, et cette tendance ne peut qu'aller en s'accroissant du fait de la politique des projets d'agglomération.

Les crédits d'aménagement sont de plus en plus conditionnés à l'adhésion des collectivités locales à ces projets. S'en trouve favorisée la concentration des investissements et des réalisations sur quelques agglomérations, ce qui pénalise la majorité des communes, en particulier les plus petites d'entre elles.

Cette dérive de concentration des pouvoirs entre les mains d'organismes supracommunaux non élus par les citoyens prive en outre ces derniers de leur pouvoir de contrôle et de décision.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, il faut rendre le pouvoir d'aménagement aux assemblées élues locales en organisant systématiquement la concertation démocratique sur tous les choix d'aménagement. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bourdin.

**M. Joël Bourdin.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je serais tenté de dire comme La Bruyère que tout a été dit, bien dit, sur un sujet que le Sénat souhaitait aborder et que, fort heureusement, le Gouvernement a inscrit à l'ordre du jour de nos travaux.

Alors que l'excellence des interventions qui ont précédé m'exonère d'un certain nombre de redites inutiles, je souhaite, messieurs les ministres, concentrer mes réflexions sur la dotation globale de fonctionnement des communes, qui constitue – on ne peut pas en douter – l'un des moyens de la politique d'aménagement du territoire, puisqu'elle se traduit par une attribution de ressources déléguées par l'Etat aux communes. Pour certaines communes, notamment les plus petites, cette dotation est, proportionnellement, la plus importante des ressources de la section de fonctionnement.

Au moment de sa création, en 1979, le législateur, notamment le Sénat, avait insisté sur le rôle péréquateur de la DGF et sur sa mission consistant à préserver les équilibres géographiques, le maillage de notre territoire national.

Or force est de constater que cette mission est de plus en plus mal remplie. Ainsi, en 1993, comme le rappelait M. Fourcade cet après-midi, le comité des finances locales n'a disposé, sur une enveloppe totale à répartir de l'ordre de 80 milliards de francs, que d'une somme à peine équivalente à 200 millions de francs pour assurer la péréquation pourtant inscrite de manière précise dans le dispositif de la DGF.

Cela signifie que 30 000 communes environ ont bénéficié de la garantie de progression minimale.

Or, mes chers collègues, il faut bien dire que la garantie de progression minimale est réellement l'antithèse de la péréquation, car elle se traduit par une augmentation, à coefficient constant, de la DGF des communes bénéficiaires. On le sait, dans ce cas, ce sont les communes les plus riches qui s'enrichissent le plus.

La DGF en est donc arrivée au stade ultime de sa dérive, en offrant le maximum de garanties aux communes les mieux pourvues financièrement. C'est, il faut bien l'avouer, paradoxal pour un système qui est destiné à assurer la péréquation et qui vise normalement à donner plus à ceux qui ont moins et, symétriquement, à donner moins à ceux qui ont plus.

Messieurs les ministres, il n'est pas normal que les quatre cinquièmes de la garantie reviennent aux communes de plus de 10 000 habitants, tout comme il est étrange que la moitié des ressources de la DGF de la ville de Paris, pour ne citer qu'une ville, provienne de cette garantie, c'est-à-dire d'un élément qui ne repose pas sur des variables financières fondamentales.

Dans ce débat qui concerne toutes les communes de France, je tiens à insister sur le fait que le mécanisme de la garantie dessert la grande majorité des petites communes, qui obtiendraient plus par le jeu naturel d'une DGF recentrée sur son rôle péréquateur.

Il est difficile de comprendre que les communes qui bénéficient actuellement de la garantie ont un potentiel fiscal moyen par habitant de 3 000 francs, alors que celles qui n'en bénéficient pas ont un potentiel fiscal de 2 000 francs.

Messieurs les ministres, si vous voulez redonner à la DGF sa mission originelle, il faut, sans tarder, faire étudier une modulation de la garantie de progression minimale, sans nécessairement d'ailleurs s'inspirer du système retenu pour la dotation de solidarité urbaine.

Afin de revenir sur le principe de la péréquation de la DGF en essayant de mieux la distribuer et d'assurer de meilleures ressources aux communes rurales, je vous propose de revoir les mécanismes retenus pour le calcul de la dotation de péréquation, qui s'appuient sur les notions de potentiel fiscal et d'effort fiscal.

En effet, dans la même formule, la référence est constituée par le potentiel fiscal par strates démographiques et par l'effort fiscal moyen communal au niveau national. Passons sur l'absence de cohérence logique du système ; ce qui est plus grave, c'est que ce choix pénalise très lourdement les plus petites communes.

S'il est normal que les grandes communes assument un effort fiscal plus élevé que la moyenne nationale – ce qui a un effet positif sur la dotation – il est tout aussi logique que l'effort fiscal d'une petite commune soit inférieur à la moyenne nationale – ce qui pénalise, cette petite commune quant à la dotation. Ainsi, une petite commune dont le potentiel fiscal est plus élevé que la moyenne de son groupe démographique se trouve deux fois pénalisée : elle l'est parce qu'elle est grande parmi les petites au regard de son potentiel fiscal ; elle l'est encore parce qu'elle est petite parmi les grandes au regard de son effort fiscal. Cela fait au moins une fois de trop.

Je vous suggère, messieurs les ministres, d'envisager, pour l'attribution de la DGF, soit un système de stratification d'effort fiscal symétrique au système existant pour le potentiel fiscal, soit la réduction du nombre de strates de référence pour le potentiel fiscal.

Nous ne saurions différer plus longtemps une réforme de la DGF communale. Il n'est pas possible en effet de consacrer

crer autant d'argent à une action au résultat de moins en moins productif. L'Etat doit assumer ses responsabilités en prenant rapidement des décisions.

Pourquoi ne pas mener, en parallèle à cette action, une entreprise de clarification par regroupement, au sein d'un même fonds, de toutes les procédures mises en place, depuis quelques années, en vue des péréquations de taxe professionnelle, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation du développement rural ? N'est-il pas temps de mettre un terme au foisonnement anarchique de multiples dotations instituées pour remédier aux difficultés spécifiques de collectivités au profil bien typé ?

Les exigences de l'aménagement du territoire imposent cohérence de doctrine et unité d'action. Qui plus est, la dispersion des financements représente un obstacle à toute tentative un tant soit peu sérieuse d'évaluation des politiques publiques. Et l'on ne sait que trop, en ce domaine, la nécessité d'une analyse conduite en termes de coûts et d'avantages.

Le Gouvernement serait bien inspiré de mettre de l'ordre dans un système aux contours mal définis tout en remédiant à certaines anomalies parmi les plus criantes.

Est-il normal, par exemple, que des collectivités puissent simultanément, s'agissant de la dotation de solidarité urbaine, verser et recevoir ?

Est-il justifié que d'autres bénéficient d'un cumul de dotation : dotation touristique supplémentaire, dotation de solidarité urbaine ?

Est-il équitable que l'écrêtement des bases pour la péréquation départementale de la taxe professionnelle dépende non pas de la véritable richesse fiscale de la commune mais de l'existence d'un établissement aléatoire dit « exceptionnel » ?

Pour quelles raisons les résidences universitaires et les foyers d'immigrés ne sont-ils pas considérés comme des logements sociaux et n'ouvrent donc aucun droit à la dotation de solidarité urbaine ?

**M. Emmanuel Hamel.** Bonne question !

**M. Joël Bourdin.** Est-il vraiment indispensable d'instituer des concours sans s'être assuré, au préalable, des moyens de financement, comme c'est le cas pour la dotation de solidarité urbaine et la dotation de développement rural ?

Certes, il n'est pas facile de tout réformer en un instant. Mais l'administration n'a-t-elle pas eu le mérite, au cours des dernières années, de rédiger suffisamment de rapports très éclairants ? Je songe aux excellents rapports sur les péréquations de la taxe professionnelle ou sur la DGF et au très bon rapport sur les évaluations cadastrales. Que nous faut-il de plus pour connaître la direction dans laquelle nous devons aller ?

C'est la raison pour laquelle je vous demande, messieurs les ministres, d'aller dans la bonne direction en tenant compte des informations contenues dans ces rapports, avant que le système n'implose. Nous comptons sur vous pour agir dans l'esprit du rapport que vous nous avez présenté avec beaucoup de clarté et de courage, voilà quelques années, au nom de la mission d'information sur la décentralisation. (*Applaudissements sur les travées des républicains et indépendants, du RPR, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Girod.

**M. Paul Girod.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il me paraît difficile, à cette heure, d'apporter de nouveaux éléments à un débat très fourni portant sur un sujet qui nous tient tous à cœur, mais sur la philosophie duquel nous devons peut-être nous interroger un instant.

Nous discutons de l'aménagement du territoire à l'échelon national, entre élus nationaux. Nous aurons un rôle à jouer en la matière, notamment lors de l'examen des dispositions qui nous seront soumises par le Gouvernement. Cela revient à dire que nous sommes, *nolens, volens*, dans une logique colbertienne, où l'organisation de la France se pense d'abord à l'échelon national. Ne convient-il pas de réfléchir sur ce paradoxe apparent puisque nous débattons précisément de l'aménagement de ce qui est à l'extérieur de la région dans laquelle nous sommes en train de réfléchir ?

Nous faisons tous le même constat. Le sort de la France rurale, tout au moins de la partie non fortement urbanisée de notre pays, n'évolue pas favorablement. Or, dans les parties les plus urbanisées, se développent un certain nombre de tumeurs, qui s'apparentent aux tumeurs cancéreuses. En effet, il s'agit de cellules indifférenciées, qui se multiplient de manière anarchique. Il convient donc de rechercher une thérapie.

Auparavant, il faut faire un diagnostic. Cela n'est pas aussi aisé qu'il y paraît. En effet, nous avons souvent tendance à comparer la situation de la France profonde à la situation d'un certain nombre de pays européens pris dans leur ensemble. Or ces situations ne sont à l'évidence, pas comparables. En France, la densité de la population est beaucoup plus faible que dans les pays limitrophes. De plus, la région parisienne ne fait qu'aggraver le phénomène.

Cela n'est pas sans conséquence sur les problèmes agricoles. En effet, la surface de terres cultivables par habitant est trop importante, tout au moins eu égard aux débouchés solvables qui s'offrent à notre pays. Cela n'est pas non plus sans conséquence sur la longueur des voies de communication.

Qui osera dire aux Français que le TGV, remarquable réussite technologique, répond, en réalité, au besoin de relier des villes françaises importantes qui sont séparées par un grand nombre de kilomètres ? C'est une situation que ne connaissent pas les autres pays européens.

Qui osera dire que pour disposer d'un réseau autoroutier aussi efficace que celui de l'Allemagne, nous devons avoir construit cinq fois plus de kilomètres d'autoroute ?

Tout cela pèse lourdement sur les finances publiques de l'Etat, mais aussi sur les finances des départements et des communes, en tout cas des communes rurales.

Notre problème d'aménagement du territoire est différent du problème allemand. Aussi, nous devrions nous demander pour quelle raison, dans notre pays, les pouvoirs publics locaux ne parviennent pas à organiser le développement de leurs propres territoires et leur liaison d'une manière satisfaisante.

Nous avons entendu une série d'analyses. Je fais mienne celle qui vient d'être présentée par M. Bourdin et qui concerne les anomalies de la DGF. Mais nous connaissons les mêmes anomalies en matière de fiscalité locale et de répartition des possibilités d'industrialisation sur le territoire.

Nous avons toujours présent à l'esprit l'exemple de l'Allemagne. Dans ce pays, lorsque vous montez sur un tertre pour regarder aux alentours, vous voyez trois ou quatre communes de 2 000 habitants. Si vous procédez de la même manière en France, vous apercevez également trois ou quatre villages – l'organisation administrative est sans doute un peu différente – mais ils ne comptent que 300 habitants.

L'implantation d'une usine dans un milieu non urbanisé est d'autant plus difficile que l'approvisionnement en main-d'œuvre nécessite des déplacements longs. Cela bloque la vie de l'entreprise, qui a besoin de renouveler ses personnels, et la vie des personnels, qui souhaitent changer d'emploi à un moment donné.

C'est à partir de ces constatations de bon sens que nous devrions poser, dans ses véritables termes, le débat sur l'aménagement du territoire. Nous devons nous demander pour quelles raisons les collectivités locales ne trouvent pas le ressort qui leur manque pour l'organiser elles-mêmes.

Il existe plusieurs raisons. Je pense, à l'échelon national, à la mauvaise répartition de la dotation globale de fonctionnement, bloquée par des manipulations abusives que chacun connaît. Depuis quelques années, on a eu effectivement un peu trop la manie de se défouler psychologiquement, pour ne pas dire idéologiquement, à travers la DGF. On a ainsi financé des politiques nationales par le biais d'une masse financière qui appartenait aux communes. Or celle-ci avait pour objet de permettre une péréquation entre les communes, en dehors d'ordres préétablis venant de l'échelon national.

L'introduction de la dotation de solidarité urbaine à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement, avant l'introduction des préciputs sur les regroupements de communes, est en partie à l'origine du blocage complet de la dotation globale de fonctionnement. Tous ceux qui examinent cette question le savent.

**M. René Régnault.** Mais on va réformer !

**M. Paul Girod.** Nous avons les mêmes problèmes en matière fiscale. Mes chers collègues, la révision des bases, que nous avons tous votée, a des conséquences pour le moins curieuses. Ainsi, le potentiel fiscal de la Lozère monte tandis que celui des Hauts-de-Seine chute fortement. Je n'ai aucune antipathie pour les Hauts-de-Seine, mais on peut tout de même être surpris par un tel résultat.

Les dotations de fonctionnement suivent le même sort. Ainsi, les villes de moins de 15 000 habitants perdent par rapport à celles qui sont plus peuplées. Or, malheureusement, le réseau de ces dernières n'est pas suffisamment dense sur l'ensemble du territoire pour que l'influence qu'elles en retirent puisse compenser les difficultés des communes de moins de 15 000 habitants.

**M. René Régnault.** Il faut utiliser le conditionnel !

**M. Paul Girod.** Les conditions de perception de la taxe professionnelle, dont les deux tiers sont levés à l'échelon municipal, permettent-elles une péréquation suffisante à travers le territoire pour que l'on puisse progresser et pour que les communes retrouvent un minimum d'indépendance ? Où est l'échelon normal de perception d'un tel impôt, qui s'applique à une ressource déagée par des personnes ne résidant pas forcément dans la commune de perception ? Il faudrait donc réfléchir à l'échelon de péréquation. Certes, il y a bien eu une tentative avec la « loi ATR », mais elle a été fort modeste et, à mon avis, anarchique. (*M. René Régnault sourit.*)

On devrait réfléchir sur le recentrage, à travers un développement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, ou bien par d'autres mécanismes, et sur le rôle que les départements pourraient jouer en l'occurrence, notamment pour épauler à nouveau le milieu rural.

Supposons - c'est une hypothèse d'école - que la part de la taxe professionnelle perçue par les départements représente les deux tiers du total, contre un tiers actuellement, les communes percevant le tiers restant. Supposons que, dans le même temps, les départements renoncent à toutes les taxes de proximité, taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti. A quoi aboutirait-on ?

Toutes les communes rurales qui sont en train de mourir verraient leurs ressources fiscales augmenter dans des proportions comprises entre 80 p. 100 et 100 p. 100. Peut-être

l'aménagement du territoire trouverait-il là un certain nombre de leviers que, pour l'instant, nous n'imaginons pas.

Dans le même temps, la perception de la taxe professionnelle à un échelon plus vaste permettrait des péréquations en matière d'infrastructures à la diligence des départements, ce que ces derniers ne peuvent actuellement envisager.

Certes, il s'agit d'une hypothèse d'école. En effet, si l'on pousse le raisonnement jusqu'à son terme, on constate qu'il présente un certain nombre d'inconvénients, y compris des inconvénients majeurs. Ainsi, le département serait le seul interlocuteur d'un seul type de contribuables : les industriels. Mais n'y aurait-il pas là, messieurs les ministres, des voies à explorer ?

Si j'ai bien entendu M. le ministre d'Etat, nous allons vers une loi qui va concerner les générations futures. Autrement dit, nous allons prendre un peu de temps pour élaborer une loi fondamentale dont les effets s'étaleront sur une période relativement longue.

L'étude de réformes aussi importantes que celles que j'envisage sur un plan intellectuel demanderait du temps. Leur mise en place en nécessiterait également. Mais n'y a-t-il pas un pacte national transpartis, transsensibilités politiques pour essayer d'élaborer un programme à long terme de rééquilibrage sérieux des ressources locales. Ainsi, l'aménagement du territoire émanait non plus de Paris et de volontés nationales mais de possibilités locales. Il ne faut pas perdre de vue que nous allons avoir un problème dû à la faiblesse de la démographie, qui sera un handicap quelles que soient les dispositions que nous retiendrons. Il faut tout de même réfléchir à la manière de transférer à nouveau l'initiative et la puissance à l'échelon local.

Messieurs les ministres, nous allons aborder, dans quelques jours, la rédaction des contrats de plan. Il y a peut-être, là aussi, à réfléchir. En effet, ces contrats vont s'appliquer sur les cinq ans à venir et dans un environnement qui découle de la planification précédente dont les gouvernements qui viennent de gérer le pays n'ont pas pu ou pas voulu assurer pleinement l'exécution. Le X<sup>e</sup> Plan, chacun le sait bien, n'est exécuté que très partiellement.

Peut-on lancer une réflexion fondamentale d'aménagement du territoire, avec des évolutions de fond qui s'étaleront sur une longue période, et commencer par piéger les collectivités territoriales avec des contrats de plan concernant les cinq prochaines années ? Je n'en suis pas absolument certain.

Si, dans ce débat compliqué et important, j'avais pu présenter quelques interrogations supplémentaires, je m'en sentirais relativement réconforté. En effet, si je souhaite, comme tout sénateur, que la France opère un rééquilibrage, je ne suis pas certain que celui-ci puisse émaner uniquement de décisions nationales. Conformément à l'esprit de la décentralisation, qui a été fondamentalement trahi au cours des trois dernières années, il faut rendre aux collectivités territoriales les moyens d'être les moteurs d'un réaménagement du territoire fait à leur initiative. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'union centriste, du RPR et des républicains et indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delevoye. (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

**M. Jean-Paul Delevoye.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, permettez-moi, à ce stade du débat, d'essayer de proposer quelques solutions puisque, s'agissant du constat, une convergence de points de vue semble exister.

Nous assistons, sur l'ensemble de la planète, à un phénomène de concentration urbaine.

Curieusement, cette évolution vers une disparition de la société rurale aboutit, dans un grand nombre de pays, à des concentrations de plus en plus fortes : ainsi, en Afrique ou en Asie les villes de plus de 10 millions d'habitants sont nombreuses – la capitale du Zaïre, par exemple, compte 12 millions d'habitants.

Depuis un siècle, en France, les zones urbaines ont gagné 25 millions d'habitants, alors que les zones rurales en ont perdu 10 millions. L'augmentation de la périphérie des zones urbaines aboutit à la diminution du territoire rural, qui est actuellement en désespérance.

Cette logique d'aménagement ne peut pas être uniquement abordée sous l'angle de l'économie.

La désespérance du milieu rural est liée non seulement à la désertification, à la disparition des espoirs de vie, mais aussi aux aspects sociaux. Actuellement, la ville a changé de nature : alors qu'auparavant on allait en ville pour trouver un emploi, une protection, on y va aujourd'hui pour bénéficier d'une politique sociale, pour y trouver un espoir de vivre. Or, il y a alors cohabitation avec des tensions, des violences, avec l'insécurité, la drogue et la désespérance.

Curieusement, sur le plan économique, nos flux nationaux sont en pleine contradiction avec les flux mondiaux. Par ailleurs, les flux sociaux sont en contradiction avec les flux économiques locaux.

Enfin, des flux migratoires aboutissent à la désertification de certains espaces et à une concentration trop importante sur d'autres.

Depuis le dernier recensement, la population des centres-villes reste stable, celle des banlieues et du milieu rural péri-urbain a augmenté.

Actuellement, 8 000 communes n'ont plus que 2 millions d'habitants.

La démarche unitaire de l'Etat n'a plus de sens ; pour qu'il y ait inégalité des chances, il faut une inégalité des réponses. On peut donc s'interroger sur la relation actuelle de l'Etat avec les communes, relation établie en fonction des strates démographiques unitaires. Quelle est la situation d'une commune de 1 000 habitants située à la périphérie d'une ville qui connaît une expansion très naturelle ? Comment la ville-centre peut-elle accepter de voir disparaître sa population, et donc ses moyens financiers, alors que la qualité de la vie de son agglomération mérite d'irriguer un habitat périphérique de qualité ? A l'évidence, on voit apparaître l'obligation, pour l'Etat, de nouer de nouvelles relations avec les collectivités territoriales.

Alors que, depuis de nombreuses années, rien n'a été fait à l'encontre de ces flux, une situation inacceptable a été atteinte ! Nous sommes maintenant confrontés à des concentrations urbaines trop importantes, où il fait mal vivre, et à des désertifications rurales où il ne fait pas bon vivre. Nous voilà donc dans l'obligation de corriger les flux. Pour ce faire, il nous faut une méthode, des objectifs, des moyens et des acteurs.

S'agissant de la méthode, M. Jean François-Poncet a proposé un observatoire du territoire national.

A partir du moment où nous devons adopter une approche spécifique en fonction non seulement d'une stratégie nationale de façade atlantique, face aux pays de l'Est et au bassin méditerranéen, mais aussi de la diminution énorme des temps de transport, il nous faudrait peut-être cerner des territoires de zones homogènes, établir une sorte d'échelle de Richter, en vue d'apporter des réponses permettant de déterminer la gravité des situations, des handicaps et des difficultés propres à une région. Il nous faudrait également – bien entendu, je lance des pistes de réflexion et n'assume aucune vérité ! – remplacer la notion de strates démographiques

par celle d'enveloppes territoriales, regroupant des territoires souffrant de handicaps relativement homogènes, afin que l'Etat puisse apporter des normes administratives différentes selon les territoires.

Actuellement, les normes de fermeture de classes, les règles de fiscalité, les règles administratives, les règles de transport scolaire ou d'imposition sont identiques. Or nous pourrions adapter des réponses spécifiques à des situations particulières. C'est, à mon avis, le seul moyen, dans les situations hétérogènes, d'essayer de corriger les handicaps.

Une révolution culturelle est nécessaire au plan de l'Etat, mais il faut s'adapter aux réalités locales.

J'en viens aux objectifs. Le territoire est d'abord et avant tout une question d'hommes. Un homme ou une femme choisira d'habiter à un endroit, s'il y trouve l'emploi, l'habitat, les services – et on sait que l'évolution de la vie moderne exige des services de plus en plus importants ! – et la qualité de vie souhaitées.

En matière d'emploi, il est inutile d'imaginer une politique d'aménagement du territoire sans envisager une clause de sauvegarde efficace pour lutter contre la délocalisation des entreprises dans les pays d'Asie du Sud-Est et autres. Autrement, la disparition des entreprises entraîne un chômage, dont il faut gérer le coût social, et un problème de désertification, auquel il faut apporter une solution. (*M. Jacques de Menou applaudit.*)

En revanche, une réflexion peut être engagée à propos de la délocalisation intra-urbaine. La logique de la ville correspond-elle à la notion d'entreprise, en termes de délai nul, d'environnement et de proximité ? Dans des contrats d'agglomération ou des contrats départementaux, n'avons-nous pas intérêt à inciter les entreprises à quitter le centre des villes pour s'implanter à la périphérie, libérant ainsi des terrains qui peuvent être transformés en espaces verts ?

Il convient, là aussi, de gérer cette question en termes non pas de concurrence, mais de complémentarité, et d'imaginer peut-être de nouvelles règles de compensations financières. En effet, chaque commune défend son territoire, car il existe un intérêt financier et social. Dans cette période de croissance zéro, il est clair que nous ne pouvons plus admettre la concurrence suicidaire au terme de laquelle le nombre de mètres carrés de zones industrielles offerts aux industriels est deux fois plus important que les besoins.

A partir du moment où l'offre est nettement supérieure à la demande, on assiste à une catastrophe sur les marchés financiers. Actuellement, des entreprises et des collectivités locales se trouvent dans des situations financières difficiles parce qu'elles se sont engagées dans des investissements concurrentiels qui, quelquefois, ne correspondent pas à une offre. Par conséquent, il y a urgence à raison garder et à avoir une approche territoriale plus collective et plus cohérente.

Pouvons-nous, ici, imaginer de conjuguer l'insertion et la relocalisation ? Alors que le coût du travail diminue et que des personnes, notamment des cadres, sont actuellement au chômage, le savoir-faire de ces derniers pourrait être utilisé. Nous pourrions donc, à cet effet, envisager d'opérer des relocalisations d'entreprises – je connais, à cet égard, des expériences, notamment dans le secteur du textile.

Nous pourrions aussi imaginer des schémas départementaux de reboisement et essayer, sur un territoire rural, de globaliser les jachères départementales pour relancer de grands chantiers départementaux avec les populations actuellement inoccupées et remplacer ainsi le mythe du plein emploi, dont on sait qu'il sera difficile à réaliser, par celui de la pleine occupation du temps.

Nous pourrions également, dans certains secteurs ruraux, sauvegarder les cultures traditionnelles rurales, car le main-

tien d'un artisanat traditionnel et des cultures du terroir est un outil d'attractivité touristique extraordinaire.

Nous pourrions imaginer, hors fiscalité mais non pas hors comptabilité, le maintien des cultures traditionnelles, éléments de la préservation d'un passé culturel et d'une identité rurale forte, permettant de développer la spécificité d'un certain nombre de territoires à l'échelon international.

Enfin, nous pourrions imaginer, en matière d'habitat, des normes de prêts locatifs aidés différentes selon que le secteur est rural ou urbain. Nombre de communes rurales sont incapables de financer la viabilisation de terrains. A l'évidence, les plus riches construisent, les plus pauvres ne construisent pas et les inégalités se creusent. Ainsi, alors que les entreprises se concentrent sur une partie du territoire de plus en plus étroite, les communes stratégiquement bien placées deviennent de plus en plus riches. Il y a une espèce de spirale du déclin pour les unes et de croissance pour les autres.

J'en viens maintenant aux moyens.

A un moment où les flux d'intelligences, notamment leur dispersion, doivent être maîtrisés et où la notion de flux autoroutier doit être mieux mise en œuvre, il convient de se demander s'il faut conserver une politique de péréquation consistant à prendre aux plus riches pour donner aux plus pauvres, politique qui paraît légitime, ou s'il ne faut pas plutôt corriger les inégalités et permettre à chacun de se battre à armes égales.

Or toutes les politiques de péréquation menées au cours des dernières années n'ont pas contribué à réduire les inégalités, bien au contraire. Plutôt que de péréquation, mieux vaudrait parler de soutien.

Tout à l'heure, M. Fourcade, ainsi que d'autres intervenants, a expliqué qu'il importait aujourd'hui, alors que nous sommes au bout d'une logique financière, de se poser les bonnes questions.

Il est clair que le potentiel fiscal ne veut rien dire si on le laisse en l'état. Le potentiel fiscal, qui est le produit des quatre bases multiplié par les taux moyens nationaux, est extraordinairement différent d'une communauté à l'autre.

Ce qui est important, c'est la « potentialité » du potentiel fiscal. Dans une commune, quelle que soit son importance, où la part de taxe professionnelle est quasiment nulle et où une forte proportion de la population est âgée de plus de soixante ans et ne paie pas d'impôt sur le revenu, la compensation de l'Etat réduit déjà la capacité de développement au niveau des taxes d'habitation ; de plus, ses espoirs d'obtenir des ressources fiscales augmentant tous les ans sont très faibles par rapport à ceux d'une commune qui aura peu de bases de taxe d'habitation de foncier bâti et de foncier non bâti et qui aura beaucoup de taxe professionnelle.

Il faut donc distinguer le potentiel fiscal assis sur les trois bases du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation du potentiel fiscal assis sur la taxe professionnelle, qui, lui, crée la disparité des richesses, au point d'ailleurs d'engendrer la concurrence entre les collectivités territoriales. Chacun se bat, actuellement, pour obtenir de la taxe professionnelle et la vie des communes est quelquefois directement liée à la vie des entreprises.

A cet égard, la révision des valeurs locatives, dont M. Paul Girod parlait tout à l'heure, est significative. A partir du moment où, en base, la masse des trois taxes - taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti - a augmenté de 62 à 70 p. 100 et que la masse de la taxe professionnelle n'a progressé que de 5 p. 100, les départements dans lesquels sont implantées nombre d'entreprises, ont vu leur potentiel fiscal augmenter moins vite que les autres. Des corrections de dotations sont apportées : la dotation du département de la Lozère va diminuer et celle des Hauts-de-Seine va augmenter ! Cela aboutit à l'inverse de ce qu'a

voulu le législateur, ce qui confirme tout l'intérêt qu'il y a à appuyer la péréquation de soutien sur la taxe professionnelle.

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement, nous devons aussi nous interroger.

A partir du moment où nous estimons que le problème de la désertification rurale relève de la gestion de l'espace et du maintien de l'activité économique, il faut effectivement, comme l'a dit M. Fourcade, intégrer la notion de la gestion de l'espace dans les dotations de fonctionnement des collectivités à dominante rurale et intégrer le caractère démographique pour les collectivités à caractère urbain.

J'ai évoqué tout à l'heure la définition des territoires homogènes. La notion de strates démographiques aurait tendance à disparaître. En effet, la comparaison de potentiels fiscaux se ferait en fonction des spécificités territoriales et non plus des strates démographiques, qui ne signifient plus rien selon que l'on se situe à un bout ou à un autre du territoire.

Par ailleurs, faut-il que l'Etat, par ses dotations, participe à l'investissement des collectivités locales ? J'ai conscience du caractère très provocateur de mon propos ! La dotation globale d'équipement et le fonds de compensation de la TVA « pèsent » 30 à 40 milliards de francs. Les collectivités les plus importantes et les plus dynamiques continuent d'investir et bénéficient en retour des dotations de l'Etat.

Une bonne péréquation permettrait probablement de conforter sensiblement le fonctionnement. Dès lors, la capacité d'autofinancement des collectivités locales augmenterait. Ces dernières disposeraient d'une totale liberté dans le choix des investissements, ce qui renverserait totalement les relations entre l'Etat et les collectivités locales. Je livre cette piste à la réflexion du comité des finances locales.

Certes, les relations entre l'Etat et ses partenaires seraient totalement bouleversées, mais nous pourrions ainsi repartir sur des bases nouvelles.

Comme on l'a répété aujourd'hui à plusieurs reprises, il faut globaliser les dotations en fonction d'une spécificité très précise. Clarifions le rôle des acteurs, précisons qui fait quoi, attachons-nous à doter les préfets d'une réelle autorité en matière de politique d'aménagement du territoire, acceptons le principe d'une fusion entre les DDE et les DDA, évitons de confronter les maires et les élus locaux à dix responsables, donc à dix dossiers sur lesquels le droit de veto revient à celui qui a la plus petite part de financement, évitons les stratifications de décentralisation, génératrices d'irresponsabilité, de perte de temps et, certainement, porteuses d'inefficacité. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Remarquable !

**M. le président.** La parole est à M. Égu.

**M. André Égu.** Monsieur le président, messieurs les ministres, tous, ce soir, nous avons fait le même constat : l'abandon d'une véritable politique d'aménagement du territoire a abouti à la surconcentration urbaine des hommes et des activités dans les plus grandes cités. La construction irréfléchie ou non maîtrisée de ces grands ensembles inhumains a provoqué deux grandes crises, celle des banlieues et celle de la désertification.

Notre collègue M. Claude Belot a eu raison de rappeler que 4 millions de mètres carrés de bureaux, construits sous la pression d'intérêts financiers, sont encore à vendre.

**M. René Régault.** Non, 5 millions !

**M. André Égu.** C'est d'autant plus grave que ces bureaux auraient pu générer 200 000 à 300 000 emplois tertiaires dans l'espace parisien.

Nous aurions pu éviter cette surconcentration et cet exode. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour établir un grand projet de société et ne pas abandonner les Français à eux-mêmes, sans espoir et sans perspectives. Nous allons ainsi tous repartir ensemble, je l'espère, à la reconquête du territoire pour reconstruire la France, pour rétablir l'unité et la cohésion de nos sociétés. En effet, comme disait Mirabeau, la concentration des gens, c'est comme la concentration des pommes : cela crée la pourriture.

La France est riche d'énormes ressources historiques, géographiques, économiques et humaines. Mais, dès aujourd'hui, il nous faut savoir stopper le quantitatif dans les grandes villes, pour assurer le qualitatif sur l'ensemble du territoire.

Cela suppose de donner aux régions et aux collectivités défavorisées les moyens d'un développement économique et social durable.

Cela suppose, également, de donner aux entreprises qui acceptent de s'installer en milieu rural tous les allègements sociaux et fiscaux indispensables pour créer des emplois, seule façon d'enraciner les jeunes dans leur terroir.

Cela suppose, aussi, une politique agricole dynamique qui rende perspective et espoir. En effet, les agriculteurs sont les représentants historiques de l'espace rural. Il faut les aider car, sans eux, notre territoire serait condamné.

Cela suppose, encore, une grande politique de logement social qui fasse participer toutes les collectivités. On a parlé de décentralisation. Il faudrait aller plus loin et innover en la matière. Pourquoi, par exemple, ne pas donner aux conseils généraux le pouvoir de gérer et d'attribuer eux-mêmes les PLA et les OPAH ? Il faudrait également donner aux villes et aux communes un droit de regard plus important sur la répartition de ces logements.

Cela suppose, enfin, de renforcer la décentralisation : les élus locaux créent de nouveaux partenariats, ils sont prêts à prendre plus de responsabilités et de nouveaux transferts de compétences pourraient leur être accordés.

On a parlé sagement – je remercie, à cet égard, le président de l'Association des maires de France, M. Delevoye, mais aussi M. Bourdin – des ressources financières des communes, en particulier de la DGF et de la dotation de péréquation. Comme eux, je considère, avec la grande majorité des maires de France, que ces dotations doivent être revues et actualisées.

Le fameux « multiplicateur » de la DGF doit être inversé. Dans un premier temps, il serait bon que toutes les communes de moins de 10 000 habitants bénéficient d'un coefficient d'au moins 1,7 par rapport à la dotation de base. C'est une mesure urgente et, si vous ne faites rien rapidement, les élus seront déçus.

Quant à la dotation de péréquation, elle comporte, vous le savez, deux parts : l'une est répartie en fonction du potentiel et de l'effort fiscal des communes, l'autre est fondée sur l'insuffisance du revenu imposable. Nous estimons que ce dernier élément n'est pas suffisamment pris en compte, loin s'en faut : dans un département comme le mien, le revenu moyen par foyer fiscal varie du simple à plus du double, et les communes dont les habitants ont de faibles revenus supportent parfois des taux d'imposition trois fois plus élevés que ceux des communes riches qui se situent à la périphérie de la capitale, Rennes.

Il serait plus juste d'apprécier le potentiel et l'effort fiscal de nos 36 000 communes en fonction du potentiel fiscal national. Cela permettrait, peut-être, d'obtenir une dotation de péréquation plus favorable pour les communes pauvres.

Mais ces réformes sectorielles, que d'autres orateurs ont évoquées avant moi, ne serviraient à rien s'il n'était porté remède au grand scandale d'inégalité et de solidarité que constitue la garantie de progression minimale. Ainsi, une réforme de la DGF qui n'aboutirait pas à la disparition de cette garantie serait vouée à l'échec.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. André Égu.** La diversité de la situation des bénéficiaires de la DGF est telle que l'on peut, par ailleurs, se poser deux questions. Tout d'abord, doit-on conserver à la DGF autant d'objectifs – garantir, péréquer, compenser et tenir compte des spécificités – et, ensuite, à quel niveau administratif les décisions doivent-elles être prises en matière de répartition de la DGF ? Je considère, pour ma part, qu'il vaudrait mieux retenir l'échelon de la région ou celui du département, car cela permettrait une meilleure adéquation entre les ressources et les besoins, les collectivités devenant compétentes pour fixer les critères d'attribution.

En 1993, tout décider de Paris n'est pas raisonnable, il faut décentraliser. Pour avoir participé à la vie d'un conseil général qui a su répartir les subventions en fonction de la richesse et des capacités financières des communes et des habitants, je sais que cet objectif est réalisable et beaucoup mieux adapté aux réalités locales, l'Etat gardant pour fonction essentielle, bien entendu, la répartition et la promotion de la solidarité entre toutes les régions et les départements.

Une des grandes réflexions qu'il me paraît nécessaire d'entreprendre est relative à la capacité réelle qu'ont nos populations pour financer les besoins collectifs, surtout dans les départements qui connaissent des difficultés économiques et sociales.

Nous avons tous conscience de l'importance du rayonnement de Paris et de la région d'Île-de-France, mais certains graves constats financiers ne peuvent être ignorés et la vérité des chiffres s'impose à tous les élus responsables. Ainsi, depuis plus de quinze ans, l'Etat a investi environ 15 p. 100 de plus par habitant en région parisienne qu'en province – ce sont des chiffres parlants ! – ...

**M. Gérard Delfau.** Eh oui !

**M. André Égu.** ... alors que, dans le même temps, dans cette même région d'Île-de-France, toutes collectivités confondues, les dépenses d'investissement par habitant ont été inférieures à celles de nos régions (*M. Delfau applaudit*), et leur taux a été ridiculement bas dans certaines communes de la périphérie parisienne.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. André Égu.** On ne peut non plus oublier que, en 1993, le revenu moyen par foyer fiscal sera supérieur, en Île-de-France, de 30 p. 100 à la moyenne nationale.

Enfin, ce sont parfois ceux qui gagnent le moins qui paient le plus d'impôts locaux. Voilà qui est paradoxal !

**M. Gérard Delfau.** Eh oui !

**M. André Égu.** Il ne faut pas affaiblir les forts, monsieur le ministre, nous en sommes d'accord, mais il faut aussi donner des moyens financiers, techniques et humains suffisants aux pauvres pour qu'ils deviennent eux aussi forts.

Si le chantier fiscal est un élément important en matière de justice et de solidarité, la reconquête du territoire passe aussi par un plan d'urgence et par une loi d'orientation dynamique et contraignante. Nous espérons que le Gouvernement s'engagera formellement à mettre en œuvre les moyens financiers nécessaires.

D'autres idées peuvent être envisagées. Je pense, par exemple, à la mise en place d'un système de rémunération des disponibilités de trésorerie des collectivités locales, avec

l'instauration d'un plan d'épargne d'équipement. Tout le monde sait, en effet, que le système actuel pénalise les petites communes, car elles sont parfois obligées de constituer un capital avant de pouvoir investir. En faisant cette proposition, je ne fais d'ailleurs que reprendre une initiative du directeur du Crédit local de France.

Un programme important de délocalisation et de déconcentration de la capitale vers les métropoles régionales et de celles-ci vers les petites villes-centres doit être mené. Des promesses ont été faites. C'est bien, mais nous espérons qu'elles seront toutes tenues.

On a parlé, aussi, de la révision des évaluations cadastrales. Les maires ont beaucoup travaillé sur ce dossier.

**M. Gérard Delfau.** Ah oui !

**M. André Égu.** Si on l'abandonnait, les maires seraient déçus, d'autant que cette révision va dans le sens de la justice fiscale, même si l'on peut avoir quelques surprises dans certains départements.

Monsieur le ministre, nous vous remercions, ainsi que M. Charles Pasqua, d'avoir permis ce débat au Sénat, car nous sommes à l'écoute directe de la France profonde et des élus communaux. Une grande tâche vous attend : vous avez été désigné pour orchestrer l'aménagement de la décentralisation, du partage des richesses et de la réforme des dotations. Nous serons à vos côtés pour vous aider. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, des républicains et indépendants, du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le ministre, vous voulez répondre à la demande de rééquilibrage des interventions de l'État qui monte de toutes les régions de France. Rude pari, tâche presque impossible, même si, bien évidemment, j'approuve cette ambition et ne mets pas en doute votre sincérité !

Je souhaite, pour faire avancer ce débat, relever ici de façon concrète quelques-uns des obstacles qui se dressent devant vous.

Prenons l'exemple du moratoire que le Gouvernement vient de décider concernant les fermetures de services publics en milieu rural. L'idée n'est pas nouvelle : Mme Edith Cresson avait pris le même engagement en tant que Premier ministre, et j'avais fait part, alors, de mon scepticisme.

Je récidive aujourd'hui : comment allez-vous imposer votre décision à La Poste - je pourrais parler d'autres entreprises publiques - qui, en tant qu'entreprise, bénéficie d'un statut autonome, alors que l'exercice 1992 se soldera par un déficit évalué à presque trois milliards de francs et que ce déficit d'exploitation s'explique largement par les défaillances de la tutelle, c'est-à-dire de l'État : sous-rémunération de la collecte de l'épargne, mise au débit de La Poste d'une grande partie de l'aide accordée à la presse sous forme de tarifs préférentiels, refus obstiné, enfin, de donner à La Poste la possibilité d'accorder des prêts, fût-ce d'un montant limité, et de fidéliser ainsi la clientèle ?

Monsieur le ministre, sur ces trois paramètres qui expliquent qu'en bout de chaîne un malheureux directeur départemental de La Poste, dans votre département, dans le mien, affronte la colère des élus locaux en cherchant à réduire drastiquement les frais de gestion, comment allez-vous agir, ou plutôt que va faire, à votre demande, le Gouvernement ?

Je citerai un deuxième exemple. Dans mon département, la SNCF s'apprête à fermer, à Béziers, un dépôt de réparation des matériels roulants. Dans une région déjà sous-

industrialisée, ce serait la dernière grande entreprise qui disparaîtrait. Cette décision est inacceptable, d'où la mobilisation de toute la ville et l'appui du département pour la faire reporter. Quelle sera votre position, monsieur le ministre ?

Dans l'Hérault encore, à quelques kilomètres de ma commune, la COGEMA a lancé un plan social pour licencier la moitié des effectifs de sa dernière division minière sur le territoire national : gâchis humain et coût économique insupportable sur un bassin d'emploi où le chômage a dépassé les 20 p. 100 et où le nombre de bénéficiaires du RMI croît vertigineusement !

Depuis septembre, je demande au P-DG de la COGEMA l'implantation de nouvelles activités industrielles sur le site pour compenser partiellement cette perte. La COGEMA en a les moyens techniques et affiche à pleines pages, jusque dans la presse locale, des communiqués triomphalistes sur les succès de l'entreprise et sur les bénéfices qu'elle a réalisés.

A notre demande, M. le Premier ministre s'est lui-même saisi du dossier ; il a reçu M. Syrota, P-DG de la COGEMA. Rien n'est sorti, semble-t-il, de cet entretien. C'est incompréhensible sur le plan local et incompatible avec les positions que vous venez d'affirmer ici même à cette tribune. Où est la vérité ? Où est votre politique ?

Je prendrai un troisième exemple. Une politique d'aménagement du territoire ne peut se limiter à la création des grandes infrastructures et au maintien de la présence de l'État jusque dans les zones les moins peuplées. Elle suppose aussi un soutien incessant aux initiatives locales en matière de développement économique territorialisé. Pour cela, les précédents gouvernements, depuis 1988, avaient mis en place une politique active d'aide au développement local. Nous avons créé un fonds régionalisé d'appui aux initiatives locales pour l'emploi, appelé FRILE.

Ces crédits, entièrement déconcentrés, ont servi notamment à des actions très utiles de « formation-développement », appuyées par la DATAR, à laquelle je veux, au passage, rendre un hommage, l'un des rares qui lui aient été rendus dans cette assemblée. Ils ont servi aussi au soutien des comités de bassin d'emploi, qui organisent le partenariat sur un territoire donné, et à l'appui à la création d'entreprises, grâce aux maisons des entreprises ou aux pépinières d'entreprises en milieu rural, qui connaissent d'ailleurs aujourd'hui une phase difficile.

Or nul ne sait si les crédits du FRILE, actuellement gelés, seront débloqués ni si leur montant sera à la hauteur des ambitions que vous affichez.

De même, je vous rappelle que les décisions du dernier comité interministériel de développement et d'aménagement rural, le 18 février dernier, concernant le financement d'apport de matière grise à des opérations de développement local, n'ont pas reçu, depuis, le moindre début d'engagement. Peut-être les crédits sont-ils non seulement gelés mais annulés !

Qu'en est-il aussi du FIDAR et des crédits du fonds social urbain, qui finance notamment des initiatives d'insertion par l'économie ?

Bref, monsieur le ministre, avant d'aller plus avant, nous attendons avec intérêt vos réponses concrètes à des questions qui - vous l'avez dit vous-même d'une certaine façon tout à l'heure - ne sont pas seulement des questions de principe.

J'aurais voulu aussi parler longuement des délocalisations. M. le ministre d'État a de nouveau confirmé leur principe - il l'avait fait à ma demande, voilà peu de temps, au Sénat - et vous, monsieur le ministre délégué, vous avez fait un brillant plaidoyer pour le rééquilibrage entre l'Île-de-France et la province, plaidoyer qui a recueilli notre plein assentiment.

On a beaucoup glosé sur l'échec de certaines tentatives de délocalisation ; mais il peut y avoir des délocalisations heureuses, pour peu que l'on prenne le temps d'expliquer et de convaincre les personnels.

C'est la méthode que j'ai utilisée, depuis plus d'un an, pour la délocalisation partielle de l'agence nationale des chèques vacances, qui est en cours sur le territoire de ma commune et qui est née d'un impératif économique : trouver un site en raison de la forte croissance de l'agence. Avec le directeur de l'entreprise, nous avons organisé la visite sur place pour les salariés concernés. Ils ont adhéré pleinement au projet ; le conseil d'administration vient de le confirmer. Bref, une telle politique peut réussir. Elle mérite seulement d'être longuement mûrie, totalement concertée et bien programmée.

Je vous l'accorde sans peine, ce ne fut pas toujours le cas dans le passé,...

**M. Emmanuel Hamel.** Ah que non !

**M. Gérard Delfau.** ... - ne vous pressez pas trop, mon cher collègue ! - ... que ce passé soit d'ailleurs proche ou lointain.

Oui, monsieur le ministre, la France a besoin d'une grande politique d'aménagement du territoire, dont les prémices, d'ailleurs, quoi qu'on en ait dit, ont été mises en place par vos prédécesseurs. Mais le poids des égoïsmes, la résistance passive ou active d'une technocratie qui pense toujours qu'il n'est de bonne carrière qu'à Paris...

**M. René Régnault.** Très juste !

**M. Gérard Delfau.** ... - de ce point de vue, monsieur le ministre, je vous le dirai peut-être prochainement, je sais très précisément de quoi je parle - et, enfin, la raréfaction des ressources publiques en période de récession rendent aléatoire le pari que vous faites.

Nous serons vigilants s'agissant des engagements qui sont pris ce soir - y compris et d'abord par M. le Premier ministre - comme il est de notre devoir, en tant que représentants de l'opposition. Mais nous ne serons pas partisans. Nous vous jugerons aux actes, et nous sommes même disposés à vous prêter main forte, pour peu que vous vous attaquiez à quelques bastilles, notamment à la mieux défendue ; l'Île-de-France.

En disant cela, je ne veux pas rallumer un mauvais débat entre Paris et la province ou même entre l'urbain et le rural.

Je sais bien qu'il y a nombre de villes déshéritées dans le bassin francilien et je sais aussi, pour le vivre, que nombre de métropoles régionales se comportent à leur tour par rapport à leur zone d'influence comme la capitale par rapport au reste de la France.

Mais, justement, remettons toutes les données à plat, rassemblons toutes les informations nécessaires, entourons-nous de toutes les expertises indispensables à un constat objectif. De ce point de vue - je peux le dire en forme d'hommage - les travaux du GERI nous seront extrêmement précieux.

Ensuite, vous pourrez définir, avec le Parlement, les contours d'une politique de reconquête du territoire d'ici à trente ans. Ne doutez pas que le Sénat sera alors le plus sûr de vos alliés et les provinciaux vos plus chauds partisans, à condition, toutefois, que votre Gouvernement, sur tous les sujets que j'ai évoqués, sache prendre ses responsabilités et arbitrer entre des intérêts sans doute tous légitimes mais dont la somme est pourtant contraire à l'intérêt supérieur de la France. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** A cette heure, le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de ce débat à la prochaine séance. *(Assentiment.)*

7

## DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Alain Vasselle, Roland du Luart, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Michel d'Aillières, Camille Cabana, Henri Belcour, Philippe François, Gérard Gaud, Bernard Pellarin, Alain Pluchet, Henri de Raincourt, Michel Souplet, Gérard César, Guy Robert, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Jean Boyer, Guy Lemaire et Jean-Paul Hugot une proposition de loi visant à supprimer la cotisation d'accueil instituée par l'article 16 de la loi n° 92-613 du 6 juillet 1992.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 309, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de MM. Alain Vasselle, Michel Alloncle, Louis Althapé, Jacques Bérard, Jean Bernard, Roger Besse, Eric Boyer, Camille Cabana, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Désiré Debavelaere, Jean-Paul Delevoye, Jacques Delong, Charles Descours, Michel Doublet, Alain Gérard, Georges Gruillot, Yves Guéna, Jean-Paul Hugot, Roger Hussan, Lucien Lanier, Marc Lauriol, Jacques Legendre, Jean-François Le Grand, Guy Lemaire, Philippe Marini, Lucien Neuwirth, Joseph Ostermann, Soséfo Makapé Papiilio, Alain Pluchet, Mme Nelly Rodi, MM. Josselin de Rohan, Michel Rufin, Jean Simonin, Louis Souvet, Martial Taugourdeau et René Tréguët une proposition de loi visant à modifier l'article L. 164-5 du code des communes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 310, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de Mme Françoise Seligmann et de M. Michel Dreyfus-Schmidt une proposition de loi relative à la vidéosurveillance de la voie et des lieux publics.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 311, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

8

## RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. Jacques Delong déclare retirer la proposition de loi tendant à remplacer, dans l'intitulé de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951, les mots : « Personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots : « Victimes de la déportation du travail » (n° 242, 1992-1993) qu'il avait déposée le 20 mars 1993.

Acte est donné de ce retrait.

9

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de décision du conseil modifiant la décision 88/408/CEE concernant les niveaux de la redevance à percevoir au titre des inspections et contrôles sanitaires des viandes fraîches, conformément à la directive 85/73/CEE.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-75 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de directive du Conseil modifiant la directive du Conseil 90/684/CEE sur les aides à la construction navale.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-76 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4254-88 du Conseil du 19 décembre 1988 portant dispositions d'application du règlement n° 2052-88 en ce qui concerne le fonds européen de développement régional, proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4255-88 du Conseil du 19 décembre 1988 portant dispositions d'application du règlement n° 2052-88 en ce qui concerne le fonds social européen, proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4256-88 du Conseil du 19 décembre 1988 portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2052-88 en ce qui concerne le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section « orientation », proposition de règlement (CEE) du Conseil portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2052-88 du Conseil en ce qui concerne l'instrument financier d'orientation de la pêche.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-77 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4254-88 du Conseil du 19 décembre 1988 portant dispositions d'application du règlement n° 2052-88 en ce qui concerne le fonds européen de développement régional, proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4255-88 du Conseil du 19 décembre 1988 portant dispositions d'application du règlement n° 2052-88 en ce qui concerne le fonds social européen, proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4256-88 du Conseil du 19 décembre 1988 portant dispositions d'application du règlement n° 2052-88 en ce qui concerne le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section « orientation », proposition de règlement (CEE) du Conseil portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2052-88 du Conseil en ce qui concerne l'instrument financier d'orientation de la pêche. (*Addendum du Conseil.*)

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-78 et distribuée.

10

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 19 mai 1993, à neuf heures trente :

Suite du débat d'orientations sur l'aménagement du territoire.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 *bis* du règlement, aucune inscription de parole dans ce débat n'est plus recevable.

#### Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi constitutionnelle

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant ses titres VII, VIII, IX et X (n° 231, 1992-1993) est fixé au mardi 25 mai 1993, à dix-sept heures.

#### Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 *bis* du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant ses titres VII, VIII, IX et X (n° 231, 1992-1993) devront être faites au service de la séance avant le lundi 24 mai 1993, à dix-sept heures.

#### Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 *bis*, premier alinéa, du règlement, la conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à un scrutin public à la tribune lors du vote sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant ses titres VII, VIII, IX et X (n° 231, 1992-1993).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mercredi 19 mai 1993, à zéro heure vingt-cinq.*)

*Le Directeur  
du service du compte rendu intégral,  
DOMINIQUE PLANCHON*

#### ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Lors de sa séance du mardi 18 mai 1993, le Sénat a reconduit M. Philippe François dans ses fonctions de membre titulaire et M. Charles-Edmond Lenglet dans ses fonctions de membre suppléant appelé à siéger au sein du conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

**Erratum**

*Au compte rendu intégral de la séance du 13 mai 1993*

Page 267, 2<sup>e</sup> colonne, dans l'intervention de M. Emmanuel Hamel, supprimer la seconde phrase du 2<sup>e</sup> alinéa pour rétablir ainsi cet alinéa :

« L'éducation nationale, c'est l'enseignement public, auquel je tiens à rendre hommage, mais c'est aussi, en France, l'enseignement privé. »